

LES INDICES SYNTHÉTIQUES DU PNUD : IDH, IPH, IPF

en région Île-de-France

ISS : L'indice de santé Sociale

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Ce rapport a été rédigé par Aurélien Boutaud¹. Le pilotage de l'étude a été assuré par Annie Mendez (MIPES, Conseil régional Île-de-France) et Iuli Nascimento (IAURIF).

Plusieurs personnes ont par ailleurs activement participé à cette étude, que ce soit en prenant part au Comité de pilotage de la MIPES ou en fournissant certaines données. Qu'elles en soient ici remerciées :

- au Conseil régional Île-de-France : Dalibor Frioux, représentant Francine Bavay, Vice-Présidente chargée du Développement social, de l'Economie sociale et solidaire, de la Santé et du Handicap.
- à la MIPES Île-de-France : Annie Mendez, Sylvie Druelle ;
- à l'IAURIF : Iuli Nascimento, Mariette Sagot ;
- à la délégation régionale de l'INSEE : Jean-Luc Di Nicola ;
- à l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Île-de-France : Philippe Pépin ;
- à la CAF Île-de-France- CETRAD: Armelle Quiroga ;
- à l'Observatoire du SAMU Social de Paris : François Michelot ;
- à l'association ATD Quart-Monde : Dominique Castellan ;
- à l'Observatoire Régional de l'Emploi et la Formation Ile-de-France : Monique Maksud ;
- à l'association Secours Populaire Français, Nathalie Monnin.

Jean Gadrey (Université Lille1) a également facilité notre démarche en mettant à disposition le travail qu'il a réalisé avec ses collègues en région Nord-Pas de Calais sur les indices du PNUD.

¹ Terr(e)itoires, 353 chemin de la fruitière 74290 Talloires – France. Courriel : boutaud@terr-e-itoires.org

Sommaire

PREAMBULE DU COMITE DE PILOTAGE	6
--	----------

INTRODUCTION	12
---------------------	-----------

CHAPITRE 1 : L'INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (IDH) DE L'ÎLE-DE-FRANCE	15
---	-----------

A) L'IDH : DEFINITION, MODE CALCULATOIRE ET RESULTATS INTERNATIONAUX	15
A.1. DEFINITION (ET OBJECTIFS) DU DEVELOPPEMENT HUMAIN	16
A.2. DEFINITION DES DIMENSIONS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN	16
A.3. CHOIX DES INDICATEURS : LES DONNEES CONSTITUTIVES DE L'IDH	16
A.4. CHOIX DU MODE DE NORMALISATION : LE MODE CALCULATOIRE DES INDICES DIMENSIONNELS	17
A.5. AGREGATION DES INDICES DIMENSIONNELS EN UN INDICE FINAL : L'IDH	18
A.6. RESULTATS INTERNATIONAUX	19
B) L'IDH DE L'ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS 1995 : UN NIVEAU GLOBALEMENT TRES ELEVE	21
B.1. UNE ESPERANCE DE VIE TRES ELEVEE EN L'ÎLE DE FRANCE	21
B.2. L'INSTRUCTION EN ÎLE DE FRANCE : DES DONNEES A MANIPULER AVEC PRUDENCE	23
B.3. LE NIVEAU DE VIE EN ÎLE DE FRANCE : AU-DELA DU « PLAFOND »	26
B.4. LE DEVELOPPEMENT HUMAIN EN ÎLE DE FRANCE : SYNTHESE	29
C) SYNTHESE – AVANTAGES ET LIMITES DE L'IDH : UN PRINCIPE INTERESSANT MAIS UN OUTIL ASSEZ PEU ADAPTE AU CONTEXTE LOCAL	31

CHAPITRE 2 : UN INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN AMELIORE ? L'IDH-2 DE L'ÎLE-DE-FRANCE	33
---	-----------

A) L'IDH-2 : DEFINITION ET PRINCIPES CALCULATOIRES	33
A.1. L'IDH-2 : LES TROIS MEMES DIMENSIONS QUE L'IDH	33
A.2. CHOIX DES DONNEES CONSTITUTIVES DE L'IDH-2	34
A.3. CHOIX DU MODE CALCULATOIRE DES INDICES DIMENSIONNELS : LA DIFFICILE QUESTION DES TAUX PLANCHER ET PLAFOND	35
A.4. CHOIX DU MODE D'AGREGATION FINALE : L'IDH-2	36
B) L'IDH-2 DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE SES DEPARTEMENTS EN 1999 : UNE IMAGE PLUS PRECISE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ?	36
B.1. L'INDICE DE SANTE	37
B.2. L'INDICE D'INSTRUCTION-DIPLOME	37
B.3. L'INDICE DE NIVEAU DE VIE	38
B.4. L'IDH-2 : REFLET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN EN ÎLE-DE-FRANCE ?	39
C) L'IDH-2 DES COMMUNES DE LA PETITE COURONNE : VERS UNE ANALYSE PLUS FINE DE LA REPARTITION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN EN ÎLE-DE-FRANCE ?	41
C.1. L'ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE DANS LES COMMUNES : DES INEGALITES NON NEGLIGEABLES	41
C.2. L'EDUCATION ET L'ACCES AUX DIPLOMES : DES INEGALITES IMPORTANTES ENTRE COMMUNES.	42
C.3. LE NIVEAU DE VIE : UNE REPARTITION LA ENCORE TRES HETEROGENE.	43
C.4. L'IDH-2 : VERS UNE NOUVELLE GEOGRAPHIE DES INEGALITES SOCIALES EN ÎLE-DE-FRANCE?	44
D) SYNTHESE, PERSPECTIVES – L'IDH-2 : UN OUTIL VRAISEMBLABLEMENT PLUS ADAPTE, MAIS QUI NECESSITERAIT D'ETRE APPROFONDI	48

CHAPITRE 3 : L'INDICE DE PAUVRETE HUMAINE (IPH) EN ÎLE-DE-FRANCE **49**

A) L'IPH-2 : DEFINITION, MODE CALCULATOIRE ET RESULTATS INTERNATIONAUX	49
A.1. DEFINITION ET DIMENSIONS DE LA PAUVRETE HUMAINE	49
A.2. DONNEES CONSTITUTIVES DE L'IPH-2	50
A.3. AGREGATION DES INDICATEURS EN UN INDICE FINAL : L'IPH-2, UNE MOYENNE... CUBIQUE !	51
A.4. RESULTATS INTERNATIONAUX	51
B) L'IPH-2 DE L'ÎLE-DE-FRANCE EN 2003	53
B.1. LA PROBABILITE A LA NAISSANCE DE DECEDER AVANT 60 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE : UN BON SCORE, MAIS DES INEGALITES NON NEGLIGEABLES ENTRE DEPARTEMENTS	53
B.2. LE PROBLEME DE L'ILLETTRISME EN ÎLE-DE-FRANCE : DES DONNEES TRES INSATISFAISANTES... POUR L'INSTANT	54
B.3. LE CHOMAGE DE LONGUE DUREE DANS LA POPULATION ACTIVE EN ÎLE-DE-FRANCE : PROCHE DE LA MOYENNE FRANÇAISE	55
B.4. LE TAUX DE PAUVRETE MONETAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE : QUEL SEUIL DE PAUVRETE RETENIR ?	57
B.5. RESULTATS DE L'IPH-2 EN REGION ÎLE-DE-FRANCE : UN NIVEAU DE PAUVRETE HUMAINE EQUIVALENT A LA MOYENNE FRANÇAISE	59
C) CONCLUSION : L'IPH-2, UN INDICATEUR UN PEU MIEUX ADAPTE A UN EXERCICE DE REGIONALISATION ?	62

CHAPITRE 4 : L'INDICE DE PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE (IPF) EN ÎLE-DE-FRANCE **64**

A) L'IPF : DEFINITION, MODE CALCULATOIRE ET RESULTATS INTERNATIONAUX	64
A.1. DIMENSIONS DE LA PARITE HOMMES-FEMMES	64
A.2. DONNEES CONSTITUTIVES DE L'IPF	64
A.3. CALCUL DES POURCENTAGES EQUIVALENTS D'EGALITE DE LA REPARTITION (PEER) POUR CHAQUE DIMENSION	65
A.4. AGREGATION DES PEER EN UN INDICE FINAL : L'IPF	66
A.5. RESULTATS INTERNATIONAUX DE L'IPF	67
B) L'IPF DE L'ÎLE-DE-FRANCE EN 2003	68
B.1. LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE : PLUTOT MIEUX QUE LA MOYENNE NATIONALE	68
B.2. LA PARTICIPATION ET LE POUVOIR DECISIONNAIRE DES FEMMES A LA VIE ECONOMIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE : UNE PERFORMANCE HONORABLE	69
B.3. LA MAITRISE DES RESSOURCES ECONOMIQUES TIREES DU TRAVAIL PAR LES FEMMES : UNE DIMENSION QUI POSE PROBLEME	71
B.4. L'IPF DE L'ÎLE-DE-FRANCE : DES RESULTATS FAUSSES PAR L'UTILISATION DU PIB	74
C) CONCLUSION : UN INDICATEUR QUI MERITERAIT D'ETRE AFFINE ET/OU ADAPTE	76

CHAPITRE 5 : LA QUESTION DU SUIVI TEMPOREL : VERS UN INDICE DE SANTE SOCIAL EN ÎLE-DE-FRANCE ? **77**

A) L'INDICE DE SANTE SOCIALE : DEFINITION, MODE CALCULATOIRE ET TENDANCES TEMPORELLES	77
A.1. DEFINITION ET DIMENSIONS DE LA SANTE SOCIALE : UNE APPROCHE ORIGINALE PAR GENERATION	78
A.2. LE MODE DE CALCUL DE L'ISS : UNE NORMALISATION COMPARATIVE TEMPORELLE	79
A.3. LES RESULTATS DE L'ISS DES ETATS-UNIS : EVOLUTION TEMPORELLE, ET (DELICATE) COMPARAISON AU PIB	80
B) LE BIP40, UNE APPROCHE FRANÇAISE DE L'ISS ? SIMILITUDES ET DIFFERENCES	83
B.1. DEFINITION ET DIMENSIONS DU BIP 40	83

B.2. LE MODE DE CALCUL DU BIP 40 : UNE NORMALISATION COMPARATIVE TEMPORELLE... PONDEREE !	85
B.3. LES RESULTATS DU BIP 40 : EVOLUTION DE L'INDICE EN FRANCE DEPUIS LE DEBUT DES ANNEES 1980	86
C) VERS UN INDICE DE SANTE SOCIALE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE ? PERSPECTIVES METHODOLOGIQUES.	88
C1. LES QUESTIONS PREALABLES : RENDRE VISIBLE UN PHENOMENE COMPLEXE ?	89
C2. LES ETAPES CLES	90
C3. UNE DERNIERE QUESTION, ENFIN : QUI EFFECTUE CES CHOIX ?	91

**CONCLUSION : DES INDICATEURS DE RICHESSE AUX INDICATEURS POUR
ENRICHIR... LES DEBATS** **92**

SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE **94**

ANNEXES METHODOLOGIQUES **96**

CHAPITRE 1 : L'IDH, SOURCES & INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	96
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'INDICE D'ESPERANCE DE VIE EN ÎLE-DE-FRANCE	96
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'INDICE D'INSTRUCTION EN ÎLE- DE-FRANCE	96
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'INDICE DE NIVEAU DE VIE EN ÎLE-DE-FRANCE	97
CHAPITRE 2 : L'IDH2, SOURCES & INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	97
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'INDICE SANTE DE L'IDH-2	97
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'INDICE EDUCATION-DIPLOME DE L'IDH-2	97
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'INDICE REVENUS DE L'IDH-2	98
CHAPITRE 3 : L'IPH2, SOURCES & INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	98
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA PROBABILITE A LA NAISSANCE DE DECEDER AVANT 60 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE	98
SOURCES DE DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE TAUX D'ILLETTRISME EN ÎLE-DE-FRANCE	98
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE CHOMAGE DE LONGUE DUREE DANS LA POPULATION ACTIVE EN ÎLE-DE-FRANCE	99
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE SEUIL DE PAUVRETE	99
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE CALCUL DE L'IPH-3	99
CHAPITRE 4 : L'IPF, SOURCES & INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	99
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE	100
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE POUVOIR DECISIONNAIRE DES FEMMES A LA VIE ECONOMIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE	100
SOURCES DES DONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA MAITRISE DES RESSOURCES ECONOMIQUES TIREES DU TRAVAIL PAR LES FEMMES	100

Préambule du Comité de pilotage

L'historique de la demande

Dans un courrier adressé à la MIPES, le Conseil régional a exprimé, début 2005, le souhait de disposer de quelques indicateurs synthétiques en matière sociale, dans les domaines des inégalités et de la pauvreté, de rassembler les données statistiques nécessaires au calcul des indicateurs du Programme de Développement des Nations Unies, PNUD, (indicateur de développement humain, indicateur de pauvreté humaine, indicateur de participation des femmes à la vie économique et politique) et plus généralement de collecter et organiser les informations en matière d'inégalité sous ses différents aspects.

Suite à cette demande, un premier rapport a été produit par la MIPES² en mars 2006. Il conclut à la difficulté de rendre compte de la complexité des phénomènes de pauvreté et à la nécessité de réunir un faisceau d'indicateurs dans différents domaines, tels le logement, les revenus, la formation, l'emploi, la santé et la vie sociale. Le groupe propose un choix d'indicateurs pertinents dans ces domaines mais souligne aussi les insuffisances et les carences de l'appareil statistique à l'échelle régionale. Une approche territoriale est également envisagée. Ce travail de réflexion sur les indicateurs de base à retenir a aussi été l'occasion de rendre compte des démarches faites en France autour de l'élaboration d'indicateurs synthétiques sur les inégalités sociales : régionalisation des indicateurs du PNUD en Nord-Pas-de-Calais par Jean Gadrey et élaboration d'un indicateur synthétique des inégalités en France, le BIP40, mis au point par le réseau d'alerte sur les inégalités (RAI), collectif de chercheurs et d'associations.

Suite à ce premier rapport, le Conseil régional a souhaité que, dans le cadre de la MIPES, une réflexion soit menée sur la possibilité et l'intérêt de calculer les indicateurs de développement du PNUD à l'échelle de la région et sur la faisabilité d'élaborer un indicateur synthétique plus large pour le suivi et l'évaluation de la situation sociale régionale selon des indicateurs reconnus et pouvant faciliter une comparaison régionale, européenne voire internationale. C'est l'objet de l'étude confiée à Aurélien Boutaud.

Présentation du rapport et de ses résultats

A – Les indicateurs du PNUD

Les indicateurs du PNUD sont nés du constat que l'on ne peut restreindre la notion de développement à celle de la création de richesses que symbolise le Produit Intérieur Brut. Un groupe d'experts sous l'égide du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) propose, à la fin des années 80, un premier indice de développement, l'indice de développement humain (IDH), qui sera suivi d'autres indices, ceux de la pauvreté humaine

² Elaboration d'indicateurs synthétiques régionaux. Réflexions et préconisations. Compte rendu du groupe de travail de la MIPES, mars 2006.

(IPH) et celui de la participation des femmes à la vie économique et politique (IPF). Tous ces indices ont été développés dans l'optique d'une comparaison à une date donnée entre pays.

1. L'indice de développement humain (IDH)

Il retient trois dimensions considérées indispensables dans tout processus de développement : la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine (santé), la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances (éducation) et la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent (niveau de vie).

Chacune de ces dimensions est appréhendée par un indicateur, deux dans le cas de l'éducation : l'espérance de vie à la naissance ; le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation ; le produit intérieur brut. Ces indicateurs sont normalisés et ramenés à des indices dimensionnels compris entre 0 et 1.

Ils sont ensuite agrégés à l'aide d'une simple moyenne arithmétique. Un classement comparatif des différents pays du monde à un instant donné est alors possible.

L'application de cet indice à l'échelle régionale est apparue peu adaptée pour plusieurs raisons. Le taux d'alphabétisation qui a une signification dans le cas d'une comparaison internationale perd de sa pertinence à l'échelle de la région et plus largement dans le cas des pays développés.

La deuxième limite tient à la « perméabilité » des limites régionales et à la signification des indicateurs calculés à l'échelle régionale. Ainsi, le PIB régional reflète-t-il moins le niveau de vie des Franciliens que la forte concentration de sièges sociaux et d'entreprises en Ile-de-France. Il en va de même du taux de scolarisation surévalué du fait de l'attractivité et de la concentration des structures universitaires et des écoles dans la région capitale.

2. Pour pallier ces insuffisances, un indice de développement humain amélioré (IDH2) est proposé.

Il retient trois indicateurs : l'espérance de vie à la naissance, la part de la population de plus de 15 ans non scolarisée diplômée, et la médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation. Dans chaque cas, les indicateurs sont normalisés à partir de leur distance à un taux plancher et un taux plafond, qui sont définis comme la valeur minimale ou maximale observée au sein des territoires à comparer. Ils peuvent aussi relever d'un autre choix arbitraire, auquel cas le choix de ces taux est donc subjectif et joue indirectement sur le poids que prendra chaque modalité –santé, éducation, revenu- dans l'indice final. Une simple moyenne des trois indicateurs est ensuite calculée.

L'IDH2 a été décliné par département. L'application de cet indicateur à l'échelon communal, proposée dans le rapport, doit être considérée avec prudence. Il ne s'agit pas tant d'une représentation du développement humain sur le territoire francilien que du reflet des disparités sociales inscrites dans l'espace régional, qui tiennent compte de trois dimensions, la santé, l'éducation et le revenu. Le revenu apparaît fortement corrélé à l'éducation, peu à la santé. A l'échelle locale, le concept de développement humain est peu approprié, les ressorts du développement économique, des systèmes éducatifs et de santé relèvent de l'Etat, voire des régions, moins des arbitrages locaux.

Bien que ne traduisant pas « un développement humain », cet indicateur traduit cependant une « configuration sociale » de la population et peut dégager les tendances d'évolution des trois sous-indices sur le territoire (l'espérance de vie à la naissance, la part de la population de plus

de 15 ans non scolarisée diplômée, et la médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation).

Cet indicateur pourra être calculé annuellement quand le recensement rénové sera opérationnel. Il permet d'opérer des comparaisons sur le territoire national mais il nécessite d'explicitier clairement les choix des taux plafond et plancher et de mesurer les conséquences de choix alternatifs sur les évolutions ou des disparités observées.

3. L'indice de pauvreté humaine (IPH) se présente comme l'image renversée de l'IDH.

Il se focalise sur les carences observées dans les domaines de la santé, de l'éducation, des revenus et du travail.

Le PNUD propose deux calculs différents de cet indicateur, l'un reflète les formes de pauvreté dans les pays pauvres, l'autre est plus adapté aux pays industrialisés, l'IPH2. Quatre indicateurs sont retenus : la probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans, le taux d'illettrisme des adultes de 16 à 65 ans, le taux de pauvreté monétaire et le taux de chômage de longue durée. Tous ces indicateurs sont de fait compris entre 0 et 1 et ne sont pas normalisés. Le PNUD a adopté une moyenne des valeurs cubiques de ces indicateurs pour rendre plus discriminantes dans chaque pays les dimensions les moins performantes.

L'application à l'Ile-de-France pâtit d'une indisponibilité de données sur l'illettrisme ce qui rend impossible une comparaison à un niveau international. Un substitut pourrait être trouvé dans une optique de suivi temporel des évolutions en Ile-de-France. L'adaptation aux autres régions françaises est plus délicate, et nécessiterait d'utiliser un proxy pour le taux de pauvreté qui ne peut être calculé à partir de l'enquête revenus fiscaux que pour l'Ile-de-France en raison de sa taille suffisante.

4. L'indice de participation des femmes à la vie économique et politique (IPF)

Il questionne les inégalités entre hommes et femmes dans les processus de décision et de création des richesses. Au niveau national, quatre indicateurs sont retenus : la répartition des sièges parlementaires entre hommes et femmes, la part des femmes occupant des fonctions de direction et d'encadrement économique, la part des femmes occupant des postes d'encadrement et fonctions techniques, la part des femmes dans le revenu du travail.

En raison d'une incompatibilité des nomenclatures des catégories socioprofessionnelles, le PNUD ne calcule pas d'indicateurs pour la France. Des estimations peuvent cependant être faites mais elles restent plus délicates pour l'Ile-de-France en raison de l'insuffisance du niveau de détail de la nomenclature des catégories sociales de l'enquête Emploi pour la région.

Pour la participation des femmes à la vie politique, il est possible d'étendre le champ d'investigation au Conseil régional voire aux élus locaux. La part des revenus du travail peut être estimée à partir des données des DADS qui ne concernent que les salariés du secteur privé. Sur chacun de ces indicateurs, la comparabilité avec les autres pays est mal assurée. L'utilisation du PIB dans le calcul de l'indice de participation des femmes au revenu avantage par ailleurs fortement les pays riches sans refléter à proprement parler leur place réelle.

Pour toutes ces raisons, une adaptation de cet indicateur est nécessaire et éloigne du champ de la comparaison internationale.

Les indicateurs du PNUD ont pour vocation la comparaison de performances entre pays, et s'adaptent assez mal à l'échelle de régions développées et très centralisatrices comme l'Ile-

de-France (indisponibilité de certaines données, problèmes de pertinence des indicateurs, problèmes de méthode). Une autre option est de construire un indicateur composite de suivi dans le temps de la situation sociale de la région sans référence comparative. Le rapport passe en revue l'indice de santé sociale (ISS) utilisé au Etats-Unis puis le Baromètre des inégalités et de la pauvreté (BIP40) mise au point en France par le réseau d'alerte sur les inégalités (RAI).

B – Les indicateurs composites

1. L'indice de santé sociale (ISS)

Il vise à détecter, au moyen de 16 indicateurs de base, les difficultés sociales propres à quatre périodes de la vie : l'enfance (mortalité infantile, maltraitance, pauvreté infantile), la jeunesse (suicide, drogue, abandon d'études, maternité précoce), l'âge adulte (chômage, salaires, couverture maladie) et celle des plus âgés (pauvreté et espérance de vie des plus de 65 ans).

Quatre indices supplémentaires ont trait à l'ensemble de la population (homicides, accidents mortels liés à l'alcool, accès aux logements abordables, inégalités de revenus). Chaque indice est normalisé sur une échelle allant de 0 à 100, 0 correspond à la moins bonne performance observée sur la période étudiée et 100 à la meilleure, puis une simple moyenne est opérée. La revue *Challenge* a fait la popularité de cet indice qui montrait au début des années 70 un décrochage de cet indice alors même que le PIB continuait à croître. La comparaison est certes délicate, puisque la croissance du PIB, contrairement à celle de l'indice, n'est pas plafonnée à 100, mais on est en droit de s'interroger sur la finalité et l'utilité sociale d'une croissance économique qui s'accompagne durablement d'une détérioration de l'indice de santé sociale.

2. En France, le Réseau d'alerte sur les inégalités s'est inspiré de cet indicateur pour construire le BIP40.

Son objectif est de dresser une image de la pauvreté et des inégalités, image renversée de la santé sociale en quelque sorte. Le BIP40 est articulé autour de six thèmes avec le calcul d'un indicateur composite pour chacun : l'éducation, la justice, le logement, les revenus, la santé et l'emploi. Au total, il est constitué d'environ 60 indicateurs de base. Chaque indice est normalisé à l'instar de l'ISS. Une pondération subjective a ensuite été affectée à chacun des six sous-thèmes. Cet indice conduit à conclure à une progression des inégalités et de la pauvreté en France en 2004 pour la troisième année consécutive. L'analyse de cette évolution globale peut-être appréhendée par sous-thème pour comprendre quels sont les facteurs de dégradation.

Une application stricte de ces deux indices à l'Ile-de-France n'est pas envisageable.

L'ISS correspond à une vision américaine peu adaptable au contexte français. Le BIP40 se fonde sur de nombreuses données indisponibles à l'échelle régionale. Un travail entrepris dans le Nord-Pas-de-Calais cherche à construire un indice régional plus simple dans l'esprit du BIP40.

Il y a aussi matière à travailler à l'élaboration d'indices synthétiques en Ile-de-France dès lors que l'on veut rendre compte de phénomènes complexes. Le rapport insiste sur les étapes clés de la construction de tels indices :

- le choix de la finalité de l'indice,
- le choix des thèmes constitutifs de l'indice,

- le choix des indicateurs, en fonction de leur pertinence, de leur disponibilité dans le temps ou pour d'autres territoires dans une optique comparative,
- le choix de la règle de normalisation pour pouvoir agréger les différents indices,
- le choix de la méthode d'agrégation (quelle pondération ?).

Une telle méthode suppose, autant que faire se peut, une démarche collective, associant différents fournisseurs de données, des partenaires institutionnels et des associations, ainsi que la transparence des choix réalisés, accompagnés de tests de sensibilité.

Conclusions du Comité de Pilotage de la MIPES chargé du suivi de ce rapport

- **L'intérêt des indicateurs synthétiques** apparaît clairement dès lors qu'il s'agit de rendre compte de phénomènes complexes qui revêtent un caractère multidimensionnel. Ainsi en est-il du développement qui ne saurait se réduire à la croissance économique. Les indicateurs du PNUD ont donc cherché à introduire d'autres dimensions telles la santé, l'éducation et l'insertion sur le marché du travail.

Rapprocher des domaines qui sont habituellement traités séparément, établir des ponts entre des champs cloisonnés, telle paraît être la principale vertu de ces indicateurs qui tentent de rendre compte de la complexité des phénomènes. C'est aussi ce que cherchent à faire les promoteurs du développement durable en rapprochant les sphères de l'économie, du social et de l'environnement.

Parvenir à des indicateurs multidimensionnels ou synthétiques peut aider à aborder les disparités territoriales internes à la région d'Ile-de-France. En effet, la demande est forte d'indicateurs pour des évaluations locales en vue d'établir un diagnostic territorial qui fasse ressortir les points forts et les points faibles des territoires franciliens en termes de développement durable.

- **Le groupe a toutefois émis des réserves quant au manque de lisibilité des indicateurs synthétiques.**

La lecture des résultats d'un indicateur synthétique est souvent complexe et exige beaucoup de prudence. Elle relève de l'exercice de synthèse d'une information existante à mobiliser et à rendre intelligible : le travail d'élaboration d'un indicateur synthétique ne consiste pas simplement à une juxtaposition de données des sphères économique, sociale et environnementale pour former un catalogue, mais surtout à une sélection et à une hiérarchisation adéquate d'indicateurs pertinents.

En effet, la difficulté inhérente aux indicateurs synthétiques tient aux valeurs et aux conventions qui les soutiennent : qu'entend-on par développement, bien-être, santé sociale, progrès social ? Où s'arrêtent les inégalités et où commence la différence ? Quels taux plancher, plafond, et quel mode de pondération retenir ? Toutes ces questions renvoient à des choix subjectifs et à des conventions discutables parce qu'à discuter. Les débats autour du calcul du PIB par habitant ou celui autour de l'indice des prix qui, pour beaucoup, reflète de moins en moins bien l'évolution du niveau de vie, montrent que même les indicateurs économiques « sérieux » reposent sur des conventions et des choix.

Ces indicateurs complexes donnent l'illusion de la simplicité. Cette réalité qui se veut *une* par le biais de la magie du chiffre, porte en elle sa limite : elle est parfois illisible ou difficile à

lire. Paradoxalement, cette impression d'illisibilité enrichit aussi le débat. Ces indicateurs n'ont un sens et un intérêt que s'ils ouvrent un espace de réflexion et de d'échanges qui soient propices à l'action.

Trois problématiques sont donc au centre de la construction d'indicateurs synthétiques régionaux : le choix des indicateurs et leur définition, le problème d'imbrication des échelles (spatiales et temporelles) et le système de pondération. La question des échelles est primordiale quant aux finalités recherchées d'évaluation, d'un côté, et de comparabilité de l'autre.

- **Il est certes possible de tenter d'établir un indice synthétique de précarité à partir du rapport statistique annuel de la MIPES.**

Mais cette « vision globale » ne saurait oblitérer la nécessité d'aller dans le détail des sous-indices pour comprendre le sens des évolutions. L'un ne va pas sans l'autre. Un tel indice présenterait l'intérêt d'alimenter les réflexions plus globalisantes, sur le développement durable par exemple. Il est par ailleurs apparu que le souci premier dans le domaine de la précarité reste d'appréhender statistiquement de nombreuses situations d'exclusion, dont notamment celles du mal logement. L'effort devrait porter, dans un premier temps, sur l'appareil d'observation statistique lui-même. Le souci d'établir un indice synthétique peut devenir un aiguillon pour améliorer l'appareil statistique régional.

Ainsi ce travail de régionalisation des indicateurs du PNUD (IDH, IPH et IPF) ouvre le champ de la réflexion et permet aussi d'enrichir les travaux sur les Indices de Qualité de Vie et de Bien être (IQS et IQE) en cours de validation par les organismes techniques associés à la Région d'Ile-de-France (IAURIF, MIPES, ORS, ORDIF, ARENE, AIRPARIF).

Le comité de pilotage :

Annie Mendez (Conseil Régional d'Ile-de-France), Iuli Nascimento (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France), Sylvie Druelle (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Ile-de-France), Dalibor Frioux, représentant de Francine Bavay, vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, Dominique Castellan (ATD Quart-Monde), Monique Maksud (Observatoire Régional de l'Emploi et la Formation Ile-de-France), François Michelot (Observatoire du Samusocialdeparis), Nathalie Monin (Secours Populaire Français), Philippe Pépin (Observatoire Régional de la Santé en Ile-de-France), Armelle Quiroga (Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France), Mariette Sagot (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France).

Introduction

Qu'est-ce que le développement ?

Aujourd'hui encore, la question paraît incongrue, presque déplacée. Comme si le contenu du développement allait de soi, comme si cette idée avait toujours existé. Et pourtant, à bien y réfléchir, rien n'est moins évident à définir que le développement.

Il faut dire que ce concept a connu un succès retentissant depuis son « invention » à la suite de la seconde guerre mondiale. Pour autant, le contenu du développement n'a jamais fait l'unanimité. Aujourd'hui encore, plusieurs courants de pensée s'affrontent, que ce soit pour pourfendre ce terme, accusé d'être le fer de lance d'une forme de colonialisme économique³, ou au contraire pour en défendre telle ou telle approche, telle ou telle définition. A l'heure de la mondialisation, et au moment où le développement durable est dans toutes les bouches, ce débat est plus que jamais d'actualité.

Mais alors, pourquoi chercher à évaluer le développement si sa définition n'est pas précisément établie ? Tout simplement parce que, au fil des décennies, le développement a fini par s'assimiler à la simple création annuelle de richesse monétaire – calculée le plus souvent par le Produit Intérieur Brut (PIB). C'est donc logiquement par le biais des chiffres, des classements, des indicateurs, que peu à peu la notion de développement est réinterrogée dans ses fondements, dans ses valeurs les plus profondes. Et c'est donc par le débat technique que renaît progressivement un espace de discussion politique autour du sujet.

Si la critique du PIB n'est pas récente, il aura néanmoins fallu attendre la fin des années 1980 pour que des indices synthétiques alternatifs soient enfin proposés au niveau des plus hautes instances internationales. C'est en particulier à cette époque qu'un groupe d'experts, réunis sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), proposera un premier indice de développement alternatif : l'Indice de Développement Humain (IDH). Devant le succès de ce dernier, cet effort sera prolongé dans le courant des années 1990, avec notamment la création par les experts du PNUD de nouveaux indicateurs synthétiques sur la pauvreté humaine ou encore la parité hommes-femmes.

Ce rapport, commandité par la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Île-de-France (MIPES), se propose de faire un point sur les indices du PNUD, en questionnant à la fois leur faisabilité et leur intérêt au niveau régional. En particulier, nous nous attarderons sur trois indicateurs synthétiques : l'Indice de Développement Humain (IDH, Chapitre 1), l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH, Chapitre 3) et enfin l'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF, Chapitre 4). Au-delà du fait qu'ils sont tous trois issus des travaux du PNUD – ce qui présente l'énorme avantage de leur conférer une certaine légitimité – ces trois indices ont comme particularité commune de reposer sur une forme de normalisation comparative internationale : c'est-à-dire que les différentes données qui les composent, et qui peuvent être de natures très différentes (espérance de vie, taux d'alphabétisation, etc.) sont agrégées en opérant une forme de normalisation basée sur l'observation des écarts entre les différents pays du globe.

³ A ce propos on se référera notamment à Rist G. (1996) *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Ed. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Collection Références Inédites, 427 p. ou encore Illich I. (1971) *Libérer l'avenir*, Ed. Seuil, 186 p.

Encart 1 : normalisation territoriale ou temporelle ?

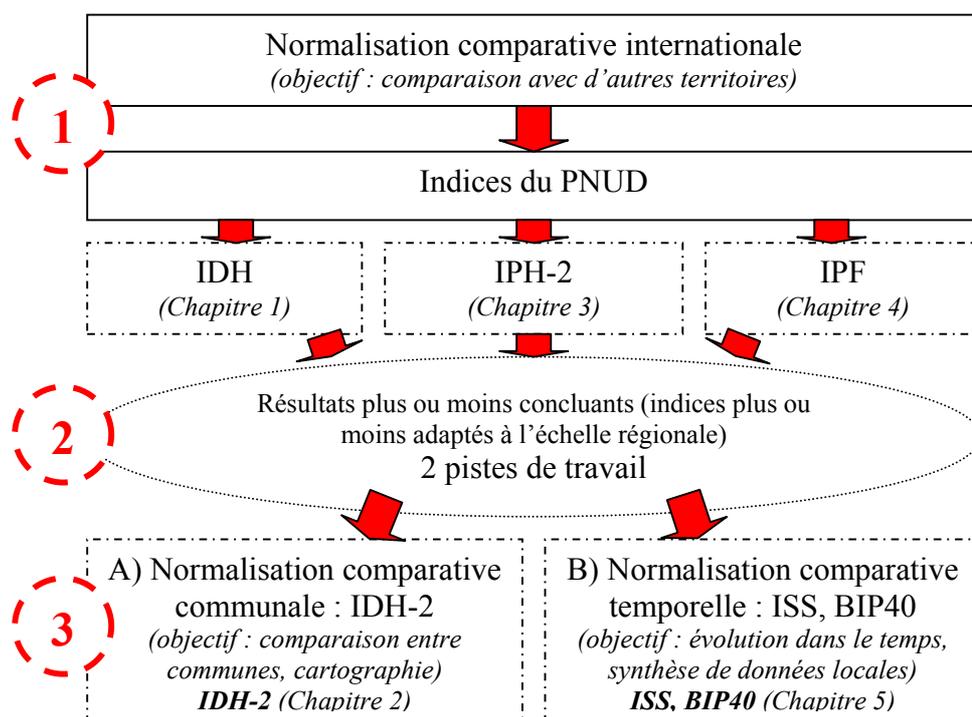
On fait généralement appel aux indices synthétiques pour essayer de mesurer de manière simple (un seul chiffre) un phénomène ou un concept complexe et multidimensionnel. Un indice synthétique est donc un indicateur qui est lui-même généralement composé de plusieurs dimensions, et donc de plusieurs données et/ou indicateurs. Pour construire un indice synthétique, il faut agréger des données qui sont parfois très disparates, comme par exemple l'espérance de vie, le chômage, les revenus, etc. Afin de parvenir à ce résultat, il convient alors d'opérer une normalisation de chacune de ces données : autrement dit, on leur donne une valeur normée (par exemple entre 0 et 1) dont il est ensuite possible de faire un total ou une moyenne. Reste à s'entendre sur la manière de fixer les taux plancher (0) et plafond (1) !

Pour répondre à cette dernière question, les statisticiens disposent essentiellement de deux alternatives : les **normalisations comparatives territoriales**, et les **normalisations comparatives temporelles**. Les premières ont pour objectif d'établir des comparaisons entre territoires : on fixe alors pour chaque indicateur des taux plancher (par exemple : 0) et plafond (par exemple : 1) en fonction des performances minimales et maximales des territoires étudiés. Les secondes ont pour objectif de fournir des informations sur l'évolution dans le temps d'un phénomène au sein d'un même territoire : on fixe alors les taux plancher et plafond en fonction des performances minimales et maximales atteintes au cours d'une période de temps définie, sans se préoccuper des autres territoires.

Cette forme de normalisation territoriale, nous le verrons, présente de nombreux avantages, mais aussi certains inconvénients. Sans trop anticiper sur les conclusions du rapport, on peut néanmoins signaler dès à présent que cette volonté de comparaisons internationales rend au final les indices du PNUD trop peu sensibles aux variations au sein des pays (et donc des régions) les plus industrialisé(e)s. Pour mieux répondre aux attentes légitimes d'un acteur régional comme le Conseil Régional Île-de-France, notre analyse critique des indices du PNUD nous amènera alors à proposer deux pistes de travail :

- l'élaboration d'indicateurs plus adaptés aux pays (et régions) « riches » : c'est-à-dire permettant une analyse territoriale plus fine des phénomènes de développement humain dans ces régions. C'est notamment une piste de travail que nous creuserons dans le Chapitre 2, avec une proposition d'IDH alternatif : l'IDH-2.
- l'élaboration d'indicateurs synthétiques basés sur une forme de normalisation comparative temporelle, c'est-à-dire cherchant essentiellement à mesurer l'évolution d'un phénomène complexe dans le temps, sans soucis de comparaison avec d'autres territoires. C'est le cœur de la proposition que nous ferons dans le dernier chapitre du rapport, en questionnant la faisabilité d'un Indice de Santé Sociale pour l'Île-de-France.

Des indices synthétiques en Île-de-France ? Synthèse de la démarche suivie



Commentaire du schéma : Dans le domaine socio-économique, les indices alternatifs les plus (re)connus sont ceux du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui utilisent une normalisation comparative territoriale internationale. Cela revient à dire que ces indices ont pour principale vocation la comparaison de performances entre nations (Cf. encart 1).

Notre première démarche (1) a donc consisté à tester ces indicateurs du PNUD sur le territoire de la région Île-de-France : calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH, Chapitre 1), de l'Indice de Pauvreté Humaine dans sa version adaptée aux pays riches (IPH-2, Chapitre 3) et de l'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF, Chapitre 4). Pour chacun de ces indices nous avons dû appliquer les méthodes de calcul du PNUD afin d'obtenir des éléments de comparaison fiables.

Les conclusions de cet exercice (2) se sont avérées intéressantes sur certains points, et mitigées sur d'autres – soit pour des raisons liées à la difficulté de disponibilité des données au niveau régional, soit pour des raisons liées au manque de « pertinence locale » des données utilisées (celles-ci pouvant s'avérer intéressantes dans un cadre international marqué par de fortes inégalités, mais moins pertinentes dans une approche régionale).

Dans un troisième temps (3) nous avons donc essayé de surmonter ces difficultés en développant deux propositions alternatives :

A) Une adaptation locale de l'IDH (baptisée **IDH-2**, chapitre 2) a d'abord été proposée à partir d'une expérience préalablement menée sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agissait de reprendre les trois dimensions de l'IDH, mais en prenant en compte deux exigences fortes : choisir des données constitutives plus pertinentes (par exemple les revenus au lieu du PIB) et pouvoir réaliser des comparaisons entre communes ou cantons (analyse infra-régionale des disparités de développement humain) ;

B) Une méthode de travail visant à élaborer un indice spécifique à la région et utilisant une normalisation comparative temporelle a ensuite été évoquée (chapitre 5), en nous appuyant sur deux exemples : l'**Indice de Santé Sociale** et le **BIP40**.

Chapitre 1 : L'Indice de Développement Humain (IDH) de l'Île-de-France

La réflexion sur les indices synthétiques de développement est née dans un contexte de remise en cause progressive des indices monétaires classiques de type Produit Intérieur Brut (PIB). Ce mouvement critique n'est pas récent, mais il a connu depuis une quinzaine d'années un second souffle⁴, en particulier depuis que les responsables du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) se sont mis en tête de trouver une forme de mesure alternative afin d'estimer plus fidèlement le niveau de développement « réel » des pays.

Ce que les membres du PNUD reprochaient alors au PIB, c'était en particulier de recouvrir une forme trop purement quantitative et monétaire, peu apte à refléter les différents aspects qualitatifs du développement – ceux notamment liés à l'épanouissement des individus. La lecture du premier Rapport annuel du PNUD sur le Développement Humain, datant de 1990, est de ce point de vue assez explicite : la préoccupation excessive de nos sociétés pour le PIB et sa croissance est clairement mise en cause. Les auteurs du rapport s'appuient sur un certain nombre d'exemples pour illustrer leur propos : ainsi la Jamaïque, qui en 1990 possédait un niveau de revenu par habitant six fois moins élevé que l'Arabie Saoudite, avait en revanche une espérance de vie à la naissance supérieure de 10 années ; le Sri Lanka, de son côté, avec un niveau de revenu par habitant quatorze fois inférieur à celui d'Oman, affichait un taux d'alphabétisation trois fois supérieur. Autant d'exemples qui, aux yeux des responsables du PNUD, montraient à quel point il était urgent de dissocier plus nettement ce qui, dans le développement, relève des *finals* (l'épanouissement des êtres humains : leur santé, leur éducation) et ce qui relève des *moyens* (la croissance économique).

Pour les experts réunis à l'initiative du PNUD, la notion de développement renvoie donc à une réalité pluridimensionnelle qui ne saurait se limiter à la seule production annuelle de richesse monétaire. Partant de ce constat, la mission confiée aux experts a donc consisté à élaborer, à partir des données disponibles au niveau international, un indice synthétique permettant de refléter cet aspect pluridimensionnel du développement humain.

A) L'IDH : définition, mode calculatoire et résultats internationaux

Notons d'emblée que la construction d'un indice composite comporte au minimum cinq étapes⁵ :

1. la définition précise de ce que l'on cherche à mesurer (la **finalité** de l'indice)
2. la définition des différentes **dimensions** constitutives de l'indice,
3. le choix de données statistiques ou **indicateurs** représentatives de ces dimensions,
4. la définition d'un mode de **normalisation** des données pour les rendre agrégables (sous-indices),

⁴ En témoignent les nombreuses publications parues en France depuis une dizaine d'années, parmi lesquelles on citera notamment les travaux de Dominique Méda (Méda D. (1999). *Qu'est ce que la richesse ?* Edition Aubier, 423 p.) et de Patrick Viveret (Viveret P. (2002) *Les nouveaux facteurs de richesse, Rapport pour le secrétariat d'Etat à l'économie solidaire*, La Documentation française, 135 p.)

⁵ Voir dans la conclusion le point C.

5. et enfin **l'agrégation** des sous-indices en un seul indice final (en incluant éventuellement une forme de pondération).

Pour concevoir l'IDH (mais aussi l'IPF ou l'IPH dont il sera question plus tard), les experts du PNUD sont bien entendu passés par chacune de ces différentes phases. Afin de comprendre exactement ce que signifient et ce que mesurent ces indices, il n'est donc pas inutile de revenir rapidement sur ces différentes étapes :

A.1. Définition (et objectifs) du développement humain

Dans leur premier rapport annuel sur le développement humain, publié en 1990, les experts du PNUD ont défini ce dernier comme « *un processus permettant d'élargir la capacité de choix des individus* ». Selon les Nations Unies, l'objectif du développement humain devrait donc consister à favoriser ce processus. En particulier, il devrait « *consister à créer un environnement permettant aux individus de profiter de vies longues, saines et créatives* ⁶ ».

A.2. Définition des dimensions du développement humain

Partant de cette définition du développement humain, les experts du PNUD ont d'abord choisi de retenir trois conditions qu'ils ont considérées comme universellement indispensables dans tout processus de développement :

1. la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine (**santé**),
2. la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances (**éducation**),
3. et enfin la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent (**niveau de vie**).

Une fois ces dimensions établies, il restait alors pour les experts du PNUD à choisir parmi les données statistiques disponibles celles qui seraient les plus à même de refléter chacune des ces trois dimensions...

A.3. Choix des indicateurs : les données constitutives de l'IDH

Le choix des experts s'est porté sur quatre indicateurs :

- La *capacité à bénéficier d'une vie longue et saine* est ainsi mesurée dans l'IDH par **l'espérance de vie à la naissance**.
- La *capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances* est prise en compte dans l'IDH à travers deux indicateurs distincts pour lesquels on dispose de données relativement fiables au niveau international :
 - le **taux d'alphabétisation des adultes**,
 - le **taux brut de scolarisation (TBS)**. Pour la France, il s'agit du nombre de personnes (y compris adultes) scolarisées dans les trois cycles de l'enseignement (hors enseignement pré-élémentaire) exprimé en pourcentage de la population totale des jeunes de 6 à 22 ans compris.
- Enfin, la *capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent* est évaluée grâce au **Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant**. Pour favoriser les comparaisons internationales, le PIB est exprimé en dollars étasuniens et en parité de pouvoir d'achat (PPA⁷).

⁶ UNDP (1990) *Human Development Report 1990, Concept and Measurement of Human Development*, Oxford university press, 122 p.

⁷ La Parité de Pouvoir d'Achat est « *un taux de change destiné à neutraliser les différences de prix entre pays, afin de permettre les comparaisons internationales de la production et du revenu en termes réels* ». La PPA tient compte du coût de la vie dans chaque pays, de manière à donner des éléments de comparaison fiables en termes de pouvoir d'achat : ainsi, « *avec un dollar exprimé en parité du pouvoir d'achat dans un pays donné, il est possible de se procurer la même quantité de biens et services que s'il s'agissait d'un dollar des Etats-Unis dans le cadre de l'économie de ce pays* » (Source : PNUD (2005) op. cit.) Par exemple, pour la France, la parité de

Dimensions du développement humain	Indicateurs choisis	Définition de l'indicateur (pour la France)	Exemple : valeur France 2003
1. Longévité et santé	Espérance de vie à la naissance	<i>Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie</i>	79,4 ans
2. Savoir, éducation	Taux d'alphabétisation des adultes	<i>Pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne</i>	99% (par défaut, faute d'enquête UNESCO)
	Taux Brut de Scolarisation	<i>Nombre de personnes (y compris adultes) scolarisées dans les trois cycles de l'enseignement (hors enseignement pré-élémentaire) exprimé en pourcentage de la population totale des jeunes de 6 à 22 ans compris</i>	92%
3. Niveau de vie décent	PIB/hab (PPA)	<i>Somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidant dans une économie, majorée de toutes les taxes sur les produits (hors subventions) non incluses dans la valorisation de la production, divisée par le nombre d'habitants en milieu d'année (PPA : taux de change destiné à neutraliser les différences de prix entre pays, afin de permettre les comparaisons internationales de la production et du revenu en termes réels)</i>	27.677 US\$

Au final, l'IDH est divisé en trois dimensions qui sont reflétées par quatre indicateurs, puisque la dimension « Savoir » (capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances) est mesurée par deux indicateurs au lieu d'un.

A.4. Choix du mode de normalisation : le mode calculatoire des indices dimensionnels

Evidemment, les indicateurs retenus par les experts du PNUD sont de natures très différentes : nombre d'années pour l'espérance de vie, pourcentages de population pour le taux d'alphabétisation des adultes ou le TBS, ou encore dollars américains pour le PIB/hab (PPA). Pour pouvoir les agréger en un seul indice, il convient de traduire ces données en une forme de notation commune : ce que les experts du PNUD ont baptisé « indices dimensionnels ».

Concrètement, il s'agit de fixer pour chaque indicateur une valeur maximale (taux plafond) et une valeur minimale (taux plancher). La valeur maximale équivaut à un indice dimensionnel de 1 et la valeur minimale un indice de 0. Pour calculer la valeur de l'indice dimensionnel il suffit donc d'appliquer la formule suivante :

$$\text{Valeur de l'indice dimensionnel} = \frac{(\text{Valeur mesurée} - \text{Valeur minimale})}{(\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale})}^8$$

On notera au passage que ces valeurs seuils (plafond, plancher) ne correspondent à aucune valeur constatée ou mesurée. Fixer un seuil plafond pour l'espérance de vie revient par exemple, pour les experts du PNUD, à répondre à une question de ce genre : « *quelle espérance de vie peut-on aujourd'hui légitimement considérer comme maximale pour un pays ?* » Il va sans dire que la réponse à une telle question n'est jamais complètement objective. Ainsi, le seuil plafond de l'espérance de vie choisi par les experts est de 85 ans, ce

pouvoir d'achat en 2000 était de 1 dollar = 0,927 euros. Le PIB/hab de la France métropolitaine était de 23.736 euros en 2000, ce qui représente $23.736 / 0,927 = 25.605$ US\$.

⁸ Nous verrons que l'indice de PIB est un peu à part puisqu'une formule logarithmique intervient dans le calcul afin de lisser les écarts entre nations à haut et à bas PIB/hab (PPA). Cf. pages suivantes

qui est supérieur à l'espérance de vie du Japon (qui a la plus forte espérance de vie de tous les pays, cf. encart 2).

Encart 2 : Les indices dimensionnels dans le détail

Les méthodes de calcul utilisées pour chaque sous-indice sont les suivantes :

- Pour l'espérance de vie, la valeur maximale est fixée aujourd'hui à 85 ans (1) et la valeur minimale à 25 ans (0). Ce qui nous donne donc :

$$\text{Indice d'espérance de vie} = (Valeur mesurée - 25) / (85 - 25) ;$$

- Pour l'alphabétisation et la scolarisation, puisqu'il s'agit de pourcentages, on prend simplement 0% comme valeur minimale et 100% comme valeur maximale. Ce qui donne :

$$\text{Indice d'alphabétisation} = Tx \text{ d'alphabétisation des adultes mesuré} / 100$$

$$\text{Indice de scolarisation} = TBS \text{ des adultes mesuré} / 100$$

L'indice d'instruction est la moyenne pondérée de ces deux indices, dans laquelle l'indice d'alphabétisation compte pour 2/3 et l'indice de scolarisation pour 1/3, soit :

$$\text{Indice d'instruction} = ((\text{indice alphabétisation} \times 2) + \text{indice scolarisation}) / 3$$

- Enfin, le PIB/hab fait l'objet d'un traitement un peu particulier : en plus de valeurs maximale (40.000 US\$) et minimale (100 US\$), les experts du PNUD ont proposé d'inclure une fonction logarithmique dans le calcul de l'indice, en partant du principe que « l'accès à un niveau de vie décent » n'est correctement reflété par le PIB/hab que dans les pays à revenu faible ou moyen⁹. Ce qui donne la formule suivante :

$$\text{Indice de PIB} = [\log (valeur mesurée) - \log (100)] / [\log (40.000) - \log (100)]$$

Une fois ces indices dimensionnels calculés, il ne reste alors plus qu'à les agréger pour obtenir l'IDH.

A.5. Agrégation des indices dimensionnels en un indice final : l'IDH

Les experts du PNUD ont finalement décidé que chacune des trois dimensions du développement humain devait avoir la même importance relative. L'IDH est donc la simple moyenne arithmétique des trois sous-indices que nous venons de décrire :

$$\text{IDH} = (\text{Indice d'espérance de vie} + \text{Indice de niveau d'instruction} + \text{Indice de PIB}) / 3$$

⁹ Au-delà d'un certain niveau, il est clair que le PIB ne reflète plus de manière pertinente ce que l'on cherche ici à mesurer, à savoir la « capacité d'accès à un niveau de vie décent ». Le PIB ne peut donc être traité de manière linéaire, en particulier pour les pays à haut revenu (ainsi, le degré d'accès à un niveau de vie décent n'est pas 2,5 fois supérieur au Luxembourg qu'en France). C'est pour lisser ces écarts et mieux représenter les niveaux réels d'accès à un niveau de vie décent qu'une fonction logarithmique est donc introduite dans le calcul de l'indice.

Dimensions du développement humain	Indicateurs choisis	Valeur mini	Valeur maxi	Mode calculatoire des sous-indices (entre 0 et 1)	Mode calculatoire des indices (entre 0 et 1)
1. Longévité et santé	Espérance de vie à la naissance	25 ans	85 ans	-	Indice d'espérance de vie = = (espérance de vie – 25) / (85 – 25)
2. Savoir	Taux d'alphabétisation des adultes (1/3)	0%	100%	Indice d'alphabétisation = = Taux d'alphabétisation des adultes / 100	Indice d'instruction = = 2/3 (indice alphabétisation) + 1/3 (indice scolarisation)
	Taux Brut de Scolarisation (2/3)	0%	100%	Indice de scolarisation = = Taux brut de scolarisation / 100	
3. Niveau de vie décent	PIB/hab (PPA)	100 US\$	40.000 US\$	-	Indice de PIB = = [log (PIB/hab) – log (100)] / [log (40.000) – log (100)]



$$\text{IDH} = (\text{Indice d'espérance de vie} + \text{Indice d'instruction} + \text{Indice de PIB}) / 3$$

Encart 3 : Quelques limites intrinsèques de l'IDH

L'IDH présente certains défauts évidents.

D'abord, une part de subjectivité intervient nécessairement dans les différentes phases de conception de l'indice, parfois de manière évidente (choix des dimensions, des indicateurs, pondération) et parfois de manière plus indirecte (choix des taux planchers et plafond). Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un défaut en tant que tel, mais d'une caractéristique qu'il convient de garder en tête.

Par ailleurs, les valeurs seuils proposées (pour l'espérance de vie et/ou le niveau de vie) peuvent être amenées à évoluer dans le temps, ce qui nécessitera alors un réajustement des calculs antérieurs en fonction de ces nouveaux seuils. Là encore, il s'agit d'une caractéristique commune à la plupart des indices.

Il faut noter également que les indicateurs qui ont été retenus dans l'IDH l'ont été en fonction de leur disponibilité au niveau international, ce qui implique parfois des choix « faute de mieux » (autrement dit, idéalement l'IDH pourrait être conçu à partir de données plus pertinentes ou plus précises... mais alors il ne pourrait pas forcément être calculé partout !) Cette hétérogénéité des données suppose également une certaine prudence lors de l'interprétation des résultats, du fait de données parfois peu fiables dans certains pays (on peut citer l'exemple du PIB de Cuba, qui semble bien difficile à évaluer).

Ces défauts intrinsèques sont finalement assez « classiques », et l'IDH ne fait en la matière ni mieux ni moins bien que la plupart des indices synthétiques (indices monétaires y compris). Nous verrons plus loin qu'à une échelle plus « locale », d'autres problèmes ne manquent pas d'apparaître.

A.6. Résultats internationaux

Une fois ces quelques éléments de méthode intégrés, il nous est évidemment plus facile de comprendre et d'analyser les résultats internationaux de l'IDH. Le tableau suivant présente le classement des pays les plus développés, selon la méthodologie de calcul de l'IDH présentée ci-dessus, pour l'année 2003.

Class. IDH	Pays	IDH	PIB (US\$) PPA	Class. PIB	Diff. class. entre PIB et IDH
1	Norvège	0.963	37670	3	+2
2	Islande	0.956	31243	6	+4
3	Australie	0.955	29632	10	+7
4	Luxembourg	0.949	62298	1	-3
5	Canada	0.949	30677	7	+2
6	Suède	0.949	26 750	20	+14
7	Suisse	0.947	30 552	8	+1
8	Irlande	0.946	37 738	2	-6
9	Belgique	0.945	28 335	12	+3
10	Etats-Unis	0.944	37 562	4	-6
11	Japon	0.943	27 967	13	+2
12	Pays-Bas	0.943	29371	11	-1
13	Finlande	0.941	27619	16	+3
14	Danemark	0.941	31465	5	-9
15	Royaume-Uni	0.939	27147	18	+3
16	France	0.938	27677	15	-1
17	Autriche	0.936	30094	9	-8
18	Italie	0.934	27119	19	+1
19	Nouvelle-Zélande	0.933	22582	22	+3
20	Allemagne	0.930	27756	14	-6
21	Espagne	0.928	22391	18	+3
22	Hong-Kong, Chine (RAS)	0.916	27179	17	-5
23	Israël	0.915	20033	25	+2
24	Grèce	0.912	19954	26	+2
25	Singapour	0.907	24481	21	-4
26	Slovénie	0.904	19150	30	+4
27	Portugal	0.904	18126	32	+5

Classement comparé des nations les plus développées, fonction de leur IDH et de leur PIB/hab (PPA) en 2003

Source : PNUD, 2005

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'IDH s'est construit en grande partie dans la perspective d'offrir une mesure du développement alternative au PIB. Il n'est donc guère étonnant de constater que les résultats présentés dans les rapports annuels du PNUD cherchent à mettre en évidence cette différence qualitative en comparant les performances des pays selon l'IDH et le PIB/hab.

Parmi les pays à qui l'IDH profite, on retrouve par exemple la Suède, qui malgré sa vingtième position en terme de PIB/hab parvient à se hisser au sixième rang des nations en matière de développement humain. A l'inverse, le Danemark passe du cinquième rang pour la richesse par habitant à la quatorzième place pour son niveau de développement humain. Même remarque pour l'Irlande, qui malgré un PIB/hab remarquable (le second au monde) ne parvient pas à faire mieux que la huitième position mondiale en matière d'IDH. Autre exemple révélateur : le Japon et les Etats-Unis ont quasiment le même niveau d'IDH alors même que le premier affiche un PIB/hab inférieur à celui des USA de presque 10.000 US\$... autant d'exemples qui illustrent au moins un fait : l'IDH semble assez bien s'émanciper du PIB/hab, même dans les pays les plus riches.

Mais c'est malgré tout dans les pays les moins développés que l'on constate les différences les plus notables. Le plus gros écart positif concerne par exemple Cuba, qui gagne 40 places dans le classement IDH par rapport au classement PIB/hab. A l'inverse, certains pays « pauvres » et/ou très inégalitaires d'Afrique affichent les plus gros écarts négatifs de

classement entre PIB/hab et IDH : c'est le cas par exemple de la Guinée équatoriale (-98 places), du Botswana (-70) ou encore de l'Afrique du Sud (-68).

En une quinzaine d'années seulement, les rapports annuels du PNUD ont ainsi permis de très largement populariser l'IDH¹⁰. Bien que n'étant lui-même pas exempt de défauts – comme nous aurons encore l'occasion de le rappeler – l'IDH a ainsi su tirer profit de sa légitimité internationale pour s'imposer comme une alternative crédible au PIB. Au-delà de cette reconnaissance politique indéniable, la reconnaissance académique de l'IDH a également largement progressé, en particulier depuis qu'Amartya Sen (l'une des chevilles ouvrières du PNUD) s'est vu décerner le prix Nobel d'économie.

Après avoir ainsi largement fait ses preuves sur la scène internationale, il était donc inévitable que cet outil finisse par intéresser les acteurs publics locaux...

B) L'IDH de l'Île-de-France depuis 1995 : un niveau globalement très élevé

La première région française à s'intéresser dans le détail aux indices du PNUD fut la région Nord-Pas de Calais, en partenariat avec la région belge de Wallonie. Le rapport en question¹¹, rédigé pour la partie française par Jean Gadrey, a permis de largement défricher le terrain en précisant notamment les données mobilisables à cette échelle régionale. Cette étude nous permet également de disposer d'un premier élément de comparaison régional en France.

Qu'en est-il, à présent, de l'IDH de la région Île-de-France ? Pour répondre à cette question, nous allons successivement nous pencher sur chacune des dimensions constitutives de cet indice.

B.1. Une espérance de vie très élevée en l'Île de France

L'espérance de vie¹² régionale en Île-de-France est parmi les plus élevées de France : en 2003, l'Île-de-France arrivait ainsi en troisième position des régions françaises, avec une espérance de vie moyenne estimée à 80,3 ans – assez notablement supérieure à la moyenne nationale métropolitaine, située autour de 79,4 ans. Ce qui, conformément à la méthodologie de calcul du PNUD, équivaut à un indice d'espérance de vie de 0,921.

	Hommes	Femmes	Moyenne H-F	Indice esp.vie
1 Midi-Pyrénées	77,3	83,5	80,4	0,923
2 Rhône-Alpes	77,1	83,6	80,4	0,923
3 Ile-de-France	77,3	83,2	80,3	0,921
4 Aquitaine	76,3	83,4	79,9	0,914
5 Poitou-Charentes	76,2	83,4	79,8	0,913
6 PACA	76,5	83,1	79,8	0,913
7 Languedoc-Rouss.	76,3	83,2	79,8	0,913
8 Pays de la Loire	76,0	83,4	79,7	0,912
9 Corse	76,3	82,9	79,6	0,910
10 Franche-Comté	75,9	83,0	79,5	0,908
11 Limousin	75,7	83,1	79,4	0,907

¹⁰ A moins que cela ne soit l'IDH qui ait permis de populariser les rapports du PNUD ?

¹¹ Gadrey J., Ruyters C., Laffut M. (2006) *Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas de calais et en Wallonie*, Région Nord-Pas de Calais, Etudes prospectives régionales, n. 10, juin 2006, 138 p.

¹² Il s'agit de « la durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait, tout au long de son existence, les conditions de mortalité par âge de l'année considérée ».

	France métrop.	75,9	82,9	79,4	0,907
12	Centre	75,9	82,7	79,3	0,905
13	Alsace	76,0	82,6	79,3	0,905
14	Basse-Normandie	75,1	83,4	79,3	0,904
15	Auvergne	75,5	83,0	79,3	0,904
16	Bourgogne	75,1	82,8	79,0	0,899
17	Bretagne	74,7	82,8	78,8	0,896
18	Haute-Normandie	74,9	82,2	78,6	0,893
19	Champ.-Ardenne	74,5	82,5	78,5	0,892
20	Lorraine	74,9	81,8	78,4	0,889
21	Picardie	74,2	81,4	77,8	0,880
22	Nord-Pas-de-Calais	72,8	81,0	76,9	0,865

Espérance de vie (et indices d'espérance de vie) des régions françaises, 2003

Source : INSEE -Fichier Etat-Civil et Estimations localisées de population + nos calculs

Il est à noter qu'en France, les écarts d'espérance de vie entre régions ne sont pas négligeables, allant en 2003 de 80,4 ans (indice 0,923) en Midi-Pyrénées, à 76,9 ans (indice 0,865) en Nord-Pas de Calais, soit un écart de 3,5 ans. Ces écarts d'espérance de vie entre régions semblent s'expliquer pour partie par la structure socioprofessionnelle de la population (par exemple l'espérance de vie à 35 ans était dans les années 1990 en France de 46 ans pour les cadres supérieurs, mais seulement de 39 ans pour les ouvriers, descendant même jusqu'à 28 ans et demi pour les inactifs¹³).

On remarquera également que ce niveau très élevé d'espérance de vie permettrait à la région Île-de-France de se hisser dans le peloton de tête des nations, au cinquième rang mondial, à égalité avec l'Australie, juste devant la Suède... et cinq places devant l'ensemble de la France.

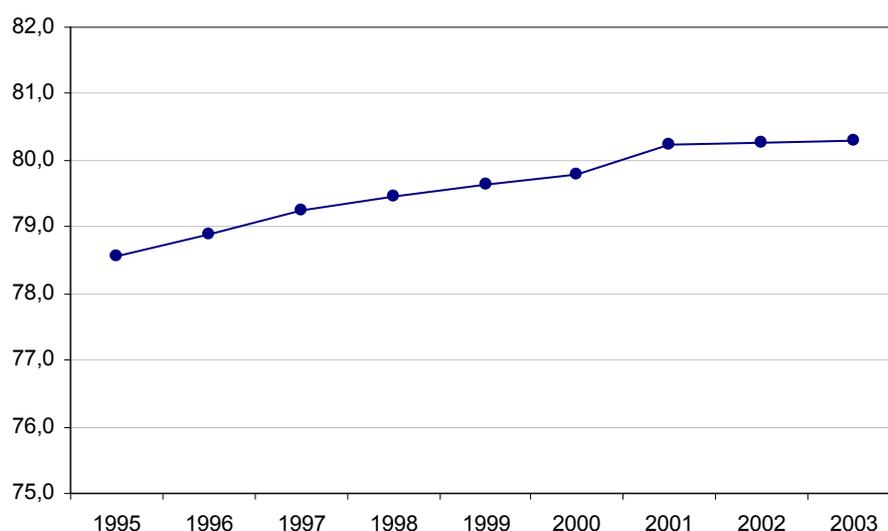
		Espérance de vie 2003	Indice esp.vie 2003			Espérance de vie 2003	Indice esp.vie 2003
1	Japon	82,0	0,950	18	Chypre	78,6	0,893
2	Hong-Kong - Chine	81,6	0,943	19	Luxembourg	78,5	0,892
3	Islande	80,7	0,928	20	Finlande	78,5	0,892
4	Suisse	80,5	0,925	21	Pays-Bas	78,4	0,890
5	Australie	80,3	0,922	22	Royaume-Uni	78,4	0,890
	Île-de-France	80,3	0,922	23	Malte	78,4	0,890
6	Suède	80,2	0,920	24	Grèce	78,3	0,888
7	Italie	80,1	0,918	25	Costa Rica	78,2	0,887
8	Canada	80,0	0,917	26	Emirats arabes unis	78,0	0,883
9	Israël	79,7	0,912	27	Chili	77,9	0,882
10	France	79,5	0,908	28	Irlande	77,7	0,878
11	Espagne	79,5	0,908	29	Etats-Unis	77,4	0,873
12	Norvège	79,4	0,907	30	Cuba	77,3	0,872
13	Nouvelle-Zélande	79,1	0,902	31	Danemark	77,2	0,870
14	Autriche	79,0	0,900	32	Portugal	77,2	0,870
15	Belgique	78,9	0,898	33	Corée du Sud	77,0	0,867
16	Allemagne	78,7	0,895	34	Koweït	76,9	0,865
17	Singapour	78,7	0,895		Nord Pas-de-C.	76,7	0,862

Espérance de vie (et indices d'espérance de vie) de l'Île-de-France et des nations du Monde, 2003

Source : PNUD 2005, C. R. Nord Pas de Calais 2005, d'après les données INSEE

¹³ ce qui signifie que, à 35 ans, un homme inactif né entre 1991 et 1999 pouvait donc compter vivre encore 28 ans, soit 63 ans au total. Voir en particulier *Insee Première*, n°1025, juin 2005

Enfin, on notera que la progression de l'espérance de vie s'est ralentie entre 2001 et 2003.



Evolution de l'espérance de vie de la région Île-de-France depuis 1995

Source : INSEE - Fichier Etat-Civil et Estimations localisées de population

B.2. L'instruction en Île de France : des données à manipuler avec prudence

L'indice d'instruction est plus délicat à construire et à interpréter. D'abord parce qu'il s'agit d'un indice composite à deux dimensions (alphabétisation et scolarisation). Mais aussi parce que, pour ces deux dimensions, les données utilisées et les modes de calcul retenus s'avèrent relativement peu pertinents dans le cas d'une région comme l'Île-de-France.

B.2.1. L'indice d'alphabétisation : des données « par défaut »

L'alphabétisation des adultes pose un premier problème de taille puisque, parmi les vingt pays les plus développés au Monde, seuls deux nations disposent de données comparables (sur le plan méthodologique) aux données fournies par l'UNESCO pour le calcul de l'IDH. Pour des raisons pragmatiques, les organismes des Nations Unies chargés des enquêtes internationales sur l'illettrisme (et en particulier l'UNESCO) ont en effet préféré concentrer leurs moyens dans les pays les moins développés. Du coup, aucun chiffre véritablement fiable et comparable à ceux de l'UNESCO ne peut aujourd'hui être fourni pour la France. Par défaut, les Nations Unies ont donc décidé de fixer pour ces pays « non enquêtés » un taux de 99%... chiffre certes arbitraire, mais qui semble assez proche de ceux obtenus en Italie (98,5%) et en Espagne (97,7%), où des enquêtes ont été menées. Par ailleurs, on notera au passage que l'enquête « Information et Vie Quotidienne 2004¹⁴ », menée auprès de 10.000 personnes de 18 à 65 ans en France métropolitaine aboutit à des résultats qui semblent assez concordants : 1 % des personnes soumises au test de compréhension d'un texte simple ont réellement été incapables de réaliser l'exercice demandé – or c'est ce protocole de « compréhension d'un texte simple » qui semble s'approcher le plus de celui utilisé par l'UNESCO pour mesurer le taux d'alphabétisation des adultes. Par contre, la même enquête nationale aboutit à la conclusion selon laquelle « 9 % des personnes ayant été scolarisées en France sont dans une situation proche de l'illettrisme ».

¹⁴ Voir Murat F. (2005) *Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale*, In INSEE Première, n. 1044, 4 p.

Pour des raisons évidentes de comparabilité, nous utiliserons pour notre part le taux d’alphabétisation « par défaut » de 99% (soit un indice d’alphabétisation de 0,990). Evidemment, cette approximation est d’autant plus ennuyeuse que l’alphabétisation compte pour deux tiers dans le résultat final de l’indice d’instruction...

B.2.2. L’indice de scolarisation : des données quelque peu déformées

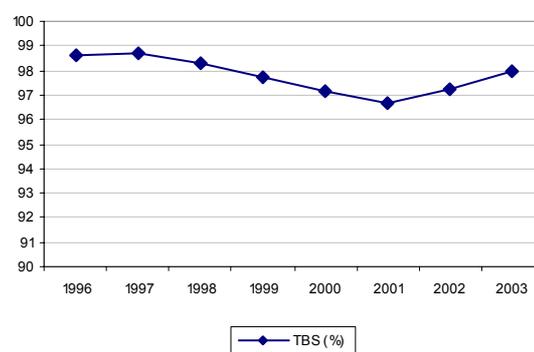
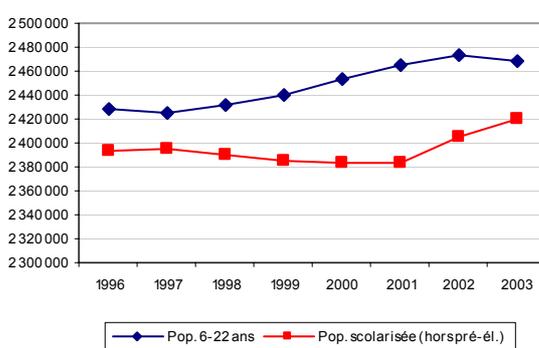
Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est quant à lui plus atypique. Comme nous l’avons noté, son mode de construction fait entrer en jeu deux variables : le nombre total de personnes (quel que soit leur âge) scolarisées dans les trois cycles de l’enseignement hors pré-élémentaire, et le nombre de jeunes de 6 à 22 ans inclus¹⁵.

Ce calcul quelque peu étrange a comme principal avantage de pouvoir être opéré dans tous les pays du globe – les données étant assez aisément extractibles des outils statistiques nationaux. Par contre, son mode de construction est tel que certains pays peuvent dépasser les 100 % – c’est ce qui se passe, par exemple, si de nombreux adultes de plus de 22 ans, ou si de nombreux étrangers sont scolarisés sur le territoire étudié. On observe par exemple ce phénomène au Danemark, en Grande-Bretagne ou encore en Belgique. Pour ces pays dont le TBS est supérieur à 100%, l’indice de scolarisation est logiquement plafonné à 1. La France, de son côté, avait en 2003 un TBS de 92%, soit un indice de scolarisation de 0,920.

Au niveau infranational, ce mode de calcul pose un autre problème : les régions ayant une forte attractivité sur le plan universitaire vont avoir tendance à voir leur TBS gonfler du fait du nombre proportionnellement plus important d’étudiants qui y sont inscrits (étudiants qui, pour autant, ne sont pas tous officiellement identifiés comme résidents de ces régions). Si l’on se concentre pour l’instant sur l’ensemble de la région Île-de-France, on constate en effet que les résultats sont globalement très élevés, même s’ils ne dépassent pas les 100% : ainsi, en 2003, la population âgée de 6 à 22 ans était estimée pour l’ensemble de l’Île-de-France à 2.469.084 habitants, pour un effectif de personnes scolarisées (hors pré-élémentaire) de 2.418.273, soit un Taux Brut de Scolarisation de 97,98%. Ce qui nous donne donc un indice de scolarisation de 0,980.

¹⁵ 6 ans correspondant à l’âge auquel, en France, on sort théoriquement de l’enseignement pré-élémentaire, et 22 ans correspondant à l’âge (tout aussi théorique) de fin d’études pour un Bac+5 n’ayant pas redoublé

	Pop. 6-22 ans	Pop. scolarisée (hors pré-él.)	TBS (%)	Indice de scolarisation
1996	2 427 586	2 393 710	98,60	0,986
1997	2 425 713	2 394 228	98,70	0,987
1998	2 431 386	2 390 219	98,31	0,983
1999	2 440 285	2 385 072	97,74	0,977
2000	2 453 273	2 382 668	97,12	0,971
2001	2 465 534	2 383 506	96,67	0,967
2002	2 474 026	2 405 236	97,22	0,972
2003	2 469 084	2 419 273	97,98	0,980



Les Taux Brut de Scolarisation de la région Île-de-France depuis 1995

Source : calculés d'après les données du Ministère de l'éducation

Comme on le constate, le Taux Brut de scolarisation a été relativement stable au cours des dernières années. Sa baisse relative à la fin des années 1990 est liée à un faible recul de la population scolarisée concomitante à une hausse sensible de la population des 6-22 ans. Ecart qui tend à se réduire à partir de 2002.

B.2.3. L'indice d'instruction

De par sa construction, l'indice d'instruction de l'Île-de-France est donc « forcément » très élevé et très stable puisque l'indice d'alphabétisation, fixé par défaut pour chaque année à 0,990, compte pour deux tiers dans le résultat final. Ainsi, l'indice varie seulement du fait du TBS.

	Indice d'alphabétisation	Indice de scolarisation	Indice d'éducation
1996	0,990	0,986	0,989
1997	0,990	0,987	0,989
1998	0,990	0,983	0,988
1999	0,990	0,977	0,986
2000	0,990	0,971	0,984
2001	0,990	0,967	0,982
2002	0,990	0,972	0,984
2003	0,990	0,980	0,987

Indices (et sous-indices) d'instruction de la région Île-de-France depuis 1995

Source : calculé d'après les données du Ministère de l'éducation

Notons que ce niveau d'instruction très élevé se rapproche là encore des plus hauts niveaux obtenus sur le plan international : l'Île-de-France se trouverait en la matière autour de la dixième place mondiale, c'est-à-dire juste au niveau des Pays-Bas (tous les pays étant classés avant les Pays-Bas se caractérisant par des TBS supérieurs à 100).

		Indice d'instruction 2003			Indice d'instruction 2003
1	Royaume-Uni	0,993	18	Argentine	0,965
2	Australie	0,993	19	Espagne	0,965
3	Suède	0,993	20	Pologne	0,965
4	Belgique	0,993	21	Lettonie	0,965
5	Finlande	0,993	22	Corée Sud	0,963
6	Nouvelle-Zélande	0,993	23	Russie	0,963
7	Danemark	0,993	24	Barbade	0,961
8	Norvège	0,993	25	Grenade	0,960
9	Pays-Bas	0,990	26	Suisse	0,960
	Île-de-France	0,987	27	Hongrie	0,959
10	Slovénie	0,981	28	Autriche	0,957
11	Islande	0,980	29	Allemagne	0,957
12	Lituanie	0,977		NPDC	0,950
13	Canada	0,973	30	Israël	0,949
14	Estonie	0,972	31	Saint Kitts-et-Nevis	0,949
15	Irlande	0,970	32	Portugal	0,930
16	Etats-Unis	0,970	33	Grèce	0,913
17	France	0,967	34	Brésil	0,893

Indices d'instruction des pays développés et de la région Île-de-France, 2003

Source : PNUD 2005, Nord Pas de Calais et Régions Ile-de-France d'après les données INSEE

Comme on le constate, l'IDH nous pose ici quelques soucis dans sa composante « instruction » : problème de disponibilité des données (taux d'alphabétisation) mais également de « pertinence » (le TBS ne reflétant finalement pas très bien ce que l'on cherche à mesurer du fait de l'attractivité qu'exerce la région dans le troisième cycle).

B.3. Le niveau de vie en Île de France : au-delà du « plafond »

Le niveau de vie est mesuré par la richesse produite, le PIB/hab, exprimé dans les données de l'INSEE en euros courants. Il convient ensuite de convertir ce montant en dollars étasuniens en prenant en compte la parité de pouvoir d'achat estimée par l'OCDE. C'est à partir de ce chiffre qu'il est ensuite possible de calculer l'indice de niveau de vie (ou indice PIB) en appliquant le mode calculatoire précisé plus haut (incluant une formule logarithmique).

Là encore, le fait d'utiliser le PIB permet de disposer de données internationales relativement fiables. La conversion en parité de pouvoir d'achat permet également de prendre en compte le coût de la vie dans les différents pays, ce qui au final autorise une estimation assez fidèle du niveau de vie monétaire.

Au niveau local, ce choix pose néanmoins là encore certains problèmes. Il faut en effet rappeler que le PIB comptabilise la richesse produite par les entreprises sur le territoire où se situe leur siège social. L'égalité supposée « PIB = Production = Consommation » n'est donc plus réellement valable au niveau local puisqu'on a alors beaucoup plus de mal à estimer les « imports » et les « exports » entre les différentes localités d'un même pays ou d'une même région. La région Île-de-France concentre évidemment un pourcentage particulièrement élevé de sièges sociaux, ce qui crée inévitablement quelques distorsions – et ce problème est encore

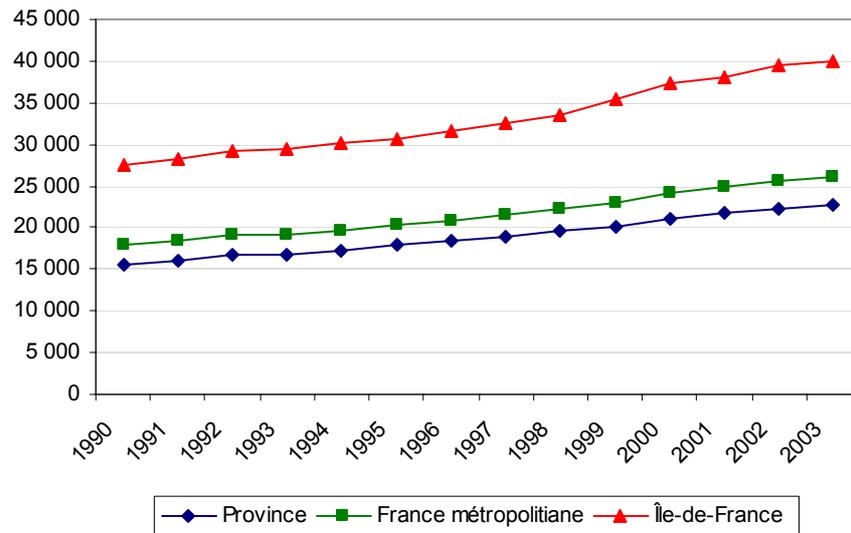
plus évident au niveau des départements. De ce fait, le PIB/hab de la région Île-de-France atteint des sommets puisqu'il frôle les 40.000 euros en 2003, soit 1,5 fois celui de la région Rhône-Alpes, qui arrive pourtant en seconde position. En appliquant la parité de pouvoir d'achat, le PIB/hab de la région Île-de-France dépasse même allègrement le seuil des 40.000 dollars US, qui correspond comme nous l'avons vu au seuil plafond fixé par les experts du PNUD.

		PIB en million d'euros	PIB par habitant en euros	PIB par habitant en \$ PPA	Indice PIB de l'IDH
1	Île-de-France	448 933	39 960	44 204	1,000
	France métropolitaine	1 560 192	25 991	28 751	0,945
2	Rhône-Alpes	149 563	25 504	28 212	0,942
3	Alsace	44 187	24 713	27 337	0,936
4	PACA	112 095	24 096	26 655	0,932
5	Pays de la Loire	78 522	23 556	26 058	0,928
6	Aquitaine	70 931	23 373	25 855	0,927
7	Champagne-Ardenne	30 989	23 280	25 752	0,927
8	Haute-Normandie	41 893	23 248	25 717	0,926
9	Centre	57 067	23 045	25 492	0,925
10	Midi-Pyrénées	61 464	23 003	25 446	0,925
11	Franche-Comté	25 584	22 633	25 037	0,922
12	Bourgogne	36 045	22 313	24 683	0,919
13	Bretagne	66 817	22 281	24 647	0,919
14	Poitou-Charentes	36 394	21 645	23 944	0,914
15	Limousin	15 408	21 638	23 936	0,914
16	Auvergne	28 419	21 455	23 733	0,913
17	Basse-Normandie	30 796	21 371	23 640	0,912
18	Lorraine	49 343	21 209	23 461	0,911
19	Picardie	39 245	20 939	23 163	0,909
20	Languedoc-Roussillon	49 510	20 279	22 433	0,903
21	Nord-Pas-de-Calais	81 532	20 269	22 421	0,903
22	Corse	5 455	20 149	22 289	0,902

PIB des régions françaises, 2003

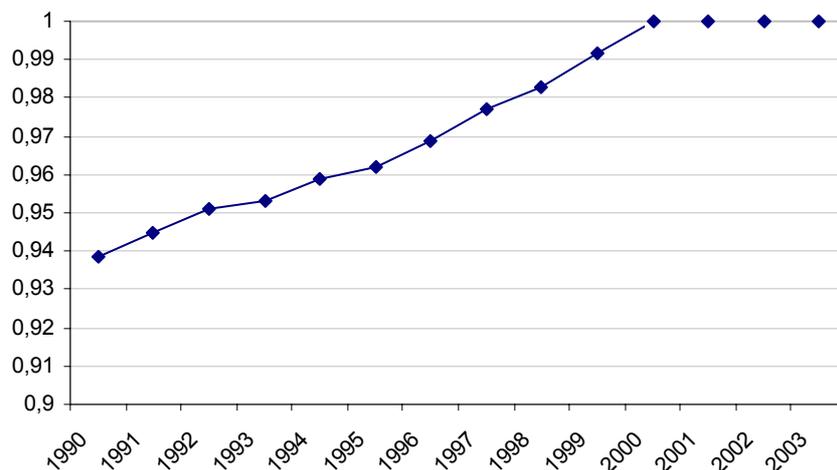
Source : calculé d'après les données de l'INSEE - Comptes régionaux - en base 2 000

On notera au passage que les différences de PIB/hab sont loin d'être négligeables entre les régions métropolitaines, allant quasiment du simple au double entre la Corse et l'Île-de-France. Néanmoins, la formule logarithmique appliquée dans le calcul de l'indice de PIB permet de lisser ces écarts : toutes les régions françaises de métropole ont donc un indice PIB compris entre 0,900 et 1. Si on excepte le cas très particulier de l'Île-de-France, on constate même que les autres régions ont des performances assez proches, avec des indices compris entre 0,902 et 0,945.



Evolution comparée du PIB/hab de l'Île-de-France, de la province et de la France métropolitaine, 1990-2003

Source : calculé d'après les données de l'INSEE - Comptes régionaux - en base 2 000



Evolution de l'indice de niveau de vie de l'Île-de-France, 1990-2003

Source : Calculé d'après les données de l'INSEE - Comptes régionaux

Pour l'Île-de-France, on notera enfin que le seuil plafond de 40.000 dollars US a été dépassé pour la première fois à partir de l'an 2000, ce qui signifie tout simplement qu'à l'avenir l'indice de PIB de la région n'évoluera vraisemblablement plus... à moins d'un relèvement du seuil plafond, ou d'une baisse du PIB régional. Au niveau international, la seule nation à avoir aujourd'hui un niveau de PIB/hab supérieur à celui de la région Île-de-France est le Luxembourg.

		Indice de PIB			Indice de PIB
1	Luxembourg	1,000	17	Hong-Kong - Chine	0,936
	Île-de-France	1,000	18	Royaume-Uni	0,935
2	Irlande	0,990	19	Italie	0,935
3	Norvège	0,990	20	Suède	0,933
4	Etats-Unis	0,990	21	Singapour	0,918
5	Danemark	0,960	22	Nouvelle-Zélande	0,905
6	Islande	0,959	23	Emirats arabes unis	0,903
7	Canada	0,956	24	Espagne	0,903
8	Suisse	0,955		Nord-Pas-de-Calais	0,900
9	Autriche	0,953	25	Israël	0,885
10	Australie	0,950	26	Grèce	0,884
11	Pays-Bas	0,948	27	Qatar	0,883
12	Belgique	0,942	28	Brunei Darussalam	0,878
13	Japon	0,940	29	Slovénie	0,877
14	Allemagne	0,939	30	Chypre	0,874
15	France	0,939	31	Portugal	0,868
16	Finlande	0,938	32	Corée Sud	0,866

Indice de PIB de l'Île-de-France et des nations les plus riches, 2003

Source : PNUD 2005 et calculs d'après les données INSEE

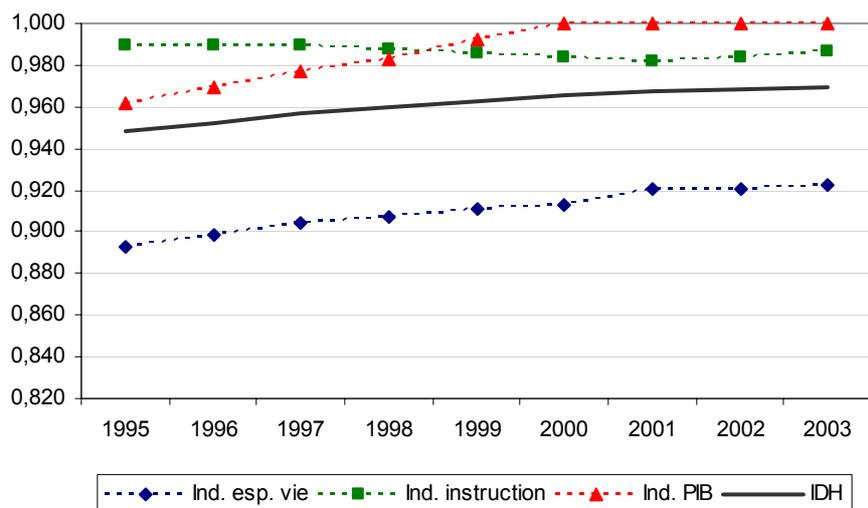
B.4. Le développement humain en Île de France : synthèse

L'IDH fait la synthèse des trois dimensions évoquées précédemment. Le tableau ci-après rappelle les performances obtenues pour chaque indice dimensionnel, ainsi que l'IDH final, pour les trois années de référence qui nous intéressent plus particulièrement : 1995, 2000 et 2003 (dernière année disponible).

	Indice santé	Indice instruction	Indice niveau de vie	IDH
1995	0,893	0,989	0,962	0,948
2000	0,913	0,984	1,000	0,966
2003	0,922	0,987	1,000	0,969

Evolution de l'indice de développement humain (IDH) de l'Île-de-France, 1995-2000-2003

Le graphique ci-après reproduit l'évolution de l'IDH et des ses indices dimensionnels pour la région Île-de-France sur cette même période (1995-2003), mais cette fois-ci année par année.



Evolution des indices dimensionnels et de l'indice de développement humain (IDH) de l'Île-de-France, 1995-2003

Il apparaît clairement que la marge de progrès potentiel réside aujourd'hui essentiellement dans le niveau d'espérance de vie (80,3 ans aujourd'hui, soit un indice de 0,922) au regard des références prises au niveau international. L'indice de PIB a quant à lui dépassé le seuil plafond en 2000, et reste donc bloqué à 1. Enfin, l'indice d'instruction est relativement stable, assez proche du seuil théorique maximum. Comme nous l'avons déjà évoqué, cette stabilité de l'indice d'instruction s'explique bien entendu en grande partie par le fait que le taux d'alphabétisation est, d'une part, défini par défaut à 99% (il ne peut pas évoluer dans le temps) et que, d'autre part, ce dernier compte pour deux tiers dans l'indice d'instruction.

		IDH			IDH
	Île-de-France	0,969	18	Italie	0,934
1	Norvège	0,963	19	Nouvelle-Zélande	0,933
2	Islande	0,956	20	Allemagne	0,930
3	Australie	0,955	21	Espagne	0,928
4	Luxembourg	0,949	22	Hong-Kong - Chine	0,916
5	Canada	0,949	23	Israël	0,915
6	Suède	0,949	24	Grèce	0,912
7	Suisse	0,947	25	Singapour	0,907
8	Irlande	0,946		Nord Pas-de-Calais	0,905
9	Belgique	0,945	26	Slovénie	0,904
10	Etats-Unis	0,944	27	Portugal	0,904
11	Japon	0,943	28	Corée Sud	0,901
12	Pays-Bas	0,943	29	Chypre	0,891
13	Finlande	0,941	30	Barbade	0,878
14	Danemark	0,941	31	République Tchèque	0,874
15	Royaume-Uni	0,939	32	Malte	0,867
16	France	0,938	33	Brunei Darussalam	0,866
17	Autriche	0,936	34	Argentine	0,863

L'Indice de Développement Humain (IDH) de l'Île-de-France et des pays développés en 2003

Source : PNUD 2005, données R. Nord Pas de Calais, calculés d'après les données INSEE

Au final, les marges de progrès semblent donc très limitées. Un bref coup d'œil aux comparaisons internationales permet de mieux saisir la situation : en effet, avec un IDH de 0,969 en 2003, la région Île-de-France se trouverait largement en tête des nations du Monde

(devant même la Norvège)... et ce malgré le fait que l'Île-de-France ne soit jamais arrivée en tête des différents indices dimensionnels. C'est bien dans sa capacité à cumuler des scores élevés dans les trois dimensions du développement humain que la région Île-de-France se distingue des meilleures nations - et ce même si l'application de l'IDH semble trouver ses limites sur un territoire aussi particulier que la région Île-de-France.

Notons également que la comparaison avec le Nord-Pas-de-Calais (qui avec un niveau d'IDH de 0,905 se retrouverait autour de la 25^{ème} place mondiale) s'avère au final assez intéressante : elle montre que les différences de répartition de développement humain parmi les régions françaises sont fortes (l'Île-de-France ayant sans doute le niveau d'IDH le plus élevé de métropole, et Nord-Pas-de-Calais le niveau le plus faible).

C) Synthèse – avantages et limites de l'IDH : un principe intéressant mais un outil assez peu adapté au contexte local

Malgré les écueils rencontrés, l'intérêt de cet indicateur est indéniable.

D'un côté, force est en effet de constater que l'outil est attrayant : en s'attaquant frontalement aux limites des indices monétaires classiques, et en n'hésitant pas à additionner les unes aux autres des données statistiques très hétérogènes, il a permis de décomplexer les statisticiens et d'engager un débat politique extrêmement riche sur le contenu du développement. Qui plus est, les conclusions que l'on peut tirer de son utilisation sur le plan international sont loin d'être inintéressantes et à bien des points de vue on peut considérer, à l'image d'Amartya Sen, que l'IDH a remporté son pari – c'est-à-dire qu'il « réussit [finalement] assez bien à suppléer le PNB pour mesurer le développement ¹⁶ ».

Mais malgré ces avantages indéniables, il semble que les données choisies et les modes de calcul retenus ne favorisent pas une application locale de l'IDH, en particulier dans les pays riches. Il faut rappeler que la vocation première de l'IDH était évidemment de favoriser une comparaison entre nations dont les niveaux de développement (ainsi que la fiabilité des outils statistiques) étaient extrêmement hétérogènes. Faute de mieux, et dans un contexte marqué par ces inégalités, les experts du PNUD ont donc choisi des données et des modes de calcul aussi fiables et pertinents que possible. Mais ces choix s'avèrent plus difficiles à légitimer dans un contexte tout autre, qui consiste à évaluer le niveau de développement humain dans une région – et encore plus dans des départements – d'un pays riche. A cette échelle, plusieurs problèmes se posent, à la fois concernant la disponibilité des données et l'interprétation des résultats :

- sur le premier point, il faut d'abord convenir que les données ne sont pas toujours disponibles. C'est notamment le cas de l'alphabétisation, dont le choix d'une valeur par défaut est évidemment insatisfaisante.
- mais c'est indéniablement sur le second point que les limites de l'IDH sont les plus criantes, en particulier en Île-de-France. Dans cette région très urbanisée et centralisatrice, se concentrent un nombre considérable (pour ne pas dire disproportionné) de sièges sociaux d'entreprises et d'établissements d'enseignement supérieur, ce qui a pour double effet de « gonfler » à la fois le PIB, mais également les Taux Brut de Scolarisation. Ces effets de perméabilité des frontières rendent mal compte de la situation des habitants eux-mêmes en termes de richesse ou de scolarisation.

¹⁶ Sen A. (1999) *Special contribution*, p. 23, in UNDP (1999) *Human Development Report 1999, Globalization with a Human Face*, UNDP, 262 p.

Lien Internet : http://hdr.undp.org/reports/global/1999/en/pdf/hdr_1999_front.pdf

En conclusion, on retiendra de l'IDH qu'il s'avère être un outil particulièrement stimulant sur le plan des comparaisons internationales, en particulier dans un contexte marqué par de très fortes inégalités. Revers logique de la médaille, sa conception actuelle l'empêche d'être véritablement pertinent dans les pays les plus riches : son manque de « finesse » ne permet pas de dissocier très notablement la qualité du développement au sein de ces nations développées. Sa territorialisation pose, par ailleurs, alors certains problèmes de méthode et d'interprétation.

Dans un tel contexte, il semble intéressant d'envisager un indice synthétique de développement humain plus adapté aux pays développés et aux problématiques locales.

Chapitre 2 : Un Indice de Développement Humain amélioré ? L'IDH-2 de l'Île-de-France

L'idée d'un Indice de Développement Humain adapté au cas spécifique des pays et des régions les plus développés est née au début de l'année 2006 dans le cadre d'une étude menée pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon¹⁷. Les difficultés rencontrées dans le calcul de l'IDH à l'échelle de l'agglomération ainsi que les problèmes d'interprétation que l'on pouvait en faire avaient alors amené à proposer des pistes d'amélioration de l'IDH.

L'IDH alternatif ainsi construit part d'un constat simple, à savoir que la notion de développement humain revêt une réalité différente selon les pays. C'est d'ailleurs plus ou moins le constat qui avait été fait par les experts du PNUD dans le domaine de la pauvreté humaine : s'accordant sur le fait que la notion de pauvreté ne pouvait pas se définir de la même façon dans un pays riche et un pays pauvre, les experts avaient alors proposé deux indicateurs distincts : l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) pour les pays les moins développés, et l'IPH-2, version revisitée et adaptée de l'IPH pour les pays les plus riches. Nous aurons largement l'occasion de revenir dans le détail sur ces deux notions par la suite (Cf. Chapitre 3), mais ce petit point historique permet de bien comprendre la démarche de la Communauté urbaine de Lyon : partant du constat selon lequel le développement n'avait pas la même signification dans les pays développés et « en développement », il a été proposé d'élaborer un indice adapté à la réalité des premiers : l'IDH-2. C'est son application à l'Île-de-France qui est proposée ici.

Après avoir expliqué dans le détail le contenu et le mode calculatoire de l'IDH-2 – et en ne perdant pas de vue qu'il s'agit là d'une version tout à fait perfectible de l'indice – nous regarderons dans le détail quels résultats peuvent être obtenus en région Île-de-France pour l'année 1999 (année du « dernier » recensement).

A) L'IDH-2 : définition et principes calculatoires

Pour l'IDH-2, nous partons donc de l'hypothèse selon laquelle les trois dimensions qui définissent le développement humain au niveau international peuvent être caractérisées dans les pays riches de manière plus pertinente et déclinées au niveau local :

- d'abord pour mieux tenir compte de la dimension particulière que recouvre la notion de développement humain dans ces pays ;
- ensuite pour mieux correspondre aux attentes d'un acteur public local, notamment en matière d'analyse des déséquilibres qui peuvent être observés sur son territoire (entre départements ou communes, par exemple).

A.1. L'IDH-2 : les trois mêmes dimensions que l'IDH

Partant globalement de la même définition, nous avons donc retenu les trois mêmes dimensions du développement humain, à savoir :

1. la **capacité à bénéficier d'une vie longue et saine**,
2. la **capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances**,
3. et enfin la **capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent**.

¹⁷ Boutaud A. (2006) Op. cit.

C'est bien entendu dans le choix des indicateurs permettant de refléter ces dimensions, mais aussi dans le choix des modes calculatoires des sous-indices (taux plancher et plafond) que les différences avec l'IDH apparaissent.

A.2. Choix des données constitutives de l'IDH-2

Il y a forcément une part de subjectivité qui entre en jeu dans le choix des données qui vont être retenues pour qualifier les différents aspects du développement humain. Pour limiter cette part de subjectivité, nous avons élaboré pour le Grand Lyon une grille d'analyse permettant de juger de la qualité des indicateurs susceptibles d'être utilisés.

Encart 4 : les critères de sélection des données constitutives de l'IDH-2

Pour chaque indicateur constitutif de l'IDH alternatif, il s'agissait en particulier de vérifier plusieurs points :

- **la pertinence de l'indicateur** : c'est-à-dire la capacité de l'indicateur à refléter convenablement la dimension du développement humain à laquelle il est rattaché. Par exemple, dans l'IDH traditionnel, on peut se demander à quel degré le PIB reflète le niveau de vie d'une population ?
- **la faisabilité locale (ou disponibilité des données)** : les indicateurs alternatifs proposés devaient non seulement être pertinents, mais ils devaient être calculables à l'échelle locale.
- **la capacité de comparaison territoriale** : un indice local n'a d'intérêt que s'il est comparable dans le temps et/ou dans l'espace. La comparaison territoriale peut se faire vers le haut (région, nation) ou vers le bas (communes, quartiers), tout dépend de l'utilisation que l'on veut en faire. Ici il s'agissait de trouver des données disponibles au niveau communal afin de cartographier le développement humain.
- **La capacité de comparaison temporelle** : il s'agit d'identifier les périodes de temps sur lesquelles l'indicateur peut-être calculé et renouvelé afin de montrer les évolutions au sein d'un même territoire.

Cette grille d'analyse nous a permis de retenir dans un premier temps trois indicateurs (un pour chaque dimension du développement humain) :

A.2.1. La capacité à bénéficier d'une vie longue et saine : espérance de vie H-F

Comme nous l'avons vu, l'IDH prend en compte cette dimension à travers **l'espérance de vie moyenne à la naissance**. Après avoir exploré plusieurs pistes, il nous a semblé que cet indicateur était sans doute celui qui était le plus pertinent parmi ceux retenus dans la construction de l'IDH. Nous avons par conséquent décidé de le garder pour calculer l'IDH-2, en changeant toutefois le mode de calcul de l'indice dimensionnel (voir ci-après)¹⁸.

A.2.2. La capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances : pourcentage de la population adulte diplômée

Dans l'IDH, cette dimension relative à l'accès aux connaissances pose problème sur le plan de l'interprétation des résultats au niveau local (effets de frontières). Mais dans un pays développé, le niveau de scolarisation semble également insatisfaisant pour définir le niveau réel d'éducation et d'instruction de la population.

Plusieurs pistes étaient là encore envisageables pour qualifier de manière plus pertinente le niveau d'instruction de la population, comme par exemple la proportion d'une tranche d'âge atteignant un certain niveau d'éducation. Malheureusement ces données ne sont pas toujours faciles à territorialiser et peuvent même poser problème en cas d'internationalisation du calcul (équivalence des diplômes). Parmi les données disponibles aux échelles géographiques les plus fines, une a retenu particulièrement notre attention : il s'agit du **pourcentage de la population de plus de 15 ans (non scolarisée) diplômée**. Ce pourcentage présente un double avantage :

¹⁸ Il faut noter néanmoins que l'espérance de vie est calculée traditionnellement en France à l'échelle des régions et des départements, mais pas à des échelles géographiques ou administratives plus fines, ce qui pose problème pour les évaluations communales. On dispose pour l'Île-de-France de données d'espérance de vie pour l'année 1999 à l'échelle communale ou cantonale (en grande couronne).

- d'une part, au-delà de la simple scolarisation obligatoire, il traduit par certains aspects la réussite du système d'éducation (on imagine en effet que les personnes de plus de 15 ans ayant un diplôme maîtrisent au minimum l'écriture et le calcul, et qu'ils sont par ailleurs relativement armés pour évoluer dans la société et en particulier dans le monde professionnel) ;
- et d'autre part les données peuvent être extraites directement à partir du recensement de la population, ce jusqu'au niveau communal.

A.2.3. La capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent : revenu fiscal médian

Là encore le PIB paraît très insatisfaisant, pour des raisons que nous avons déjà largement évoquées dans le chapitre précédent. Parmi les pistes d'indicateurs alternatifs possibles, celui qui semble le mieux répondre à nos attentes est finalement la **médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation**, exprimé en euros, et que nous avons décidé de traduire en dollars US et en parité de pouvoir d'achat (par soucis de mimétisme avec l'IDH).

Les revenus ont comme avantage d'être directement attribuables aux habitants (ménages) d'un territoire, contrairement au PIB qui est attribuable aux entreprises. Précisons également que nous avons retenu la médiane plutôt que la moyenne car elle permet notamment de mieux refléter les situations d'inégalité.

L'unité de consommation (uc) est une convention qui permet de son côté de ramener les données généralement exprimées « par ménage » en données individuelles (« par habitant »)¹⁹.

A.3. Choix du mode calculatoire des indices dimensionnels : la difficile question des taux plancher et plafond

Le choix du mode de calcul des indices dimensionnels (normalisation) n'est pas non plus facile ; là encore cette décision recouvre inévitablement une certaine forme de subjectivité, en particulier lorsqu'il s'agit de déterminer des taux plancher et plafond : il s'agit à chaque fois de choisir à partir de quel niveau un territoire peut être considéré comme développé (taux plancher), et quelle limite supérieure (taux plafond) peut être considérée comme « idéale ». Pour limiter cette subjectivité, il est alors possible de fixer des taux plafond et plancher qui correspondent respectivement aux performances maximum et minimum constatées sur le territoire étudié. Cette méthode à « taux variables », que nous avons testé et présenté en fin de chapitre (Cf. IDH-2 à taux variable, ou IDH-3), présente certains inconvénients (notamment l'impossibilité de comparaison avec des territoires extra-régionaux, ou encore la nécessité de réactualiser les modes de calcul lorsque les taux plancher et/ou plafond sont dépassés). Nous lui avons préféré pour l'instant la méthode utilisée à la Communauté urbaine de Lyon, qui consiste à opter pour des taux « fixes » (Encart 5).

Encart 5 : Les indices dimensionnels de l'IDH-2 dans le détail

Les méthodes de calcul utilisées pour chaque sous-indice sont les suivantes :

- Pour l'espérance de vie, le taux plafond équivaut à celui de l'IDH (85 ans). Par contre, le seuil plancher a été très largement revu à la hausse ; nous l'avons fixé à 65 ans, ce qui équivaut en France à l'âge au-dessous duquel l'INSERM considère généralement qu'une personne est décédée prématurément. La formule calculatoire de cet « indice de santé » devient alors, pour l'IDH-2 :

$$\text{Indice de santé} = (\text{Valeur mesurée} - 65) / (85 - 65)$$

¹⁹ les uc sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans (de ce fait, la taille moyenne des ménages n'est donc plus un facteur discriminant pour les comparaisons entre territoires)

- Concernant l'instruction, la question pouvait se poser de la nécessité de fixer ou non un taux plancher. Il nous a semblé qu'un système éducatif qui ne donnerait pas de diplôme à moins de 50% de la population ne serait pas digne d'un pays développé²⁰. Avec un tel taux plancher de 50%, et en gardant un taux plafond de 100%, on obtient la formule calculatoire suivante :

$$\text{Indice d'instruction-diplôme} = (\text{Valeur mesurée} - 50) / (100 - 50)$$

- Enfin, il fallait définir pour les revenus des ménages un taux plancher et un taux plafond. Là encore, le choix est délicat. Il a finalement été proposé un taux plancher de 5.000 dollars US (en PPA) : valeur qui est très inférieure à la médiane régionale la plus basse, même hors métropole. Le taux plafond proposé est de 25.000 dollars US (là encore, valeur supérieure à la médiane des revenus des régions françaises les plus riches). On mesure néanmoins ici toute la difficulté et l'importance « politique » de choix apparemment très « techniques » comme le niveau des taux plafond et plancher : choix qui peuvent selon les cas lisser ou au contraire révéler les écarts de revenus, mais aussi donner trop ou au contraire pas assez d'importance aux revenus dans l'indice final... le choix est parfois difficile à faire et mériterait bien entendu, à terme, d'être plus largement discuté²¹.

Nous avons bien entendu gardé l'idée d'inclure dans l'indice dimensionnel une formule logarithmique, ce qui nous donne au final la formule calculatoire suivante :

$$\text{Indice de niveau de vie} = [(\log \text{ valeur mesurée}) - (\log 5000)] / [(\log 25000) - (\log 5000)]$$

A.4. Choix du mode d'agrégation finale : l'IDH-2

Une fois les calculs d'indices dimensionnels réalisés, ne reste alors plus qu'à les agréger en opérant, comme dans l'IDH, une simple moyenne non pondérée des résultats obtenus :

Dimensions du développement humain	Indicateurs choisis	Valeur mini	Valeur maxi	Mode calculatoire des indices (entre 0 et 1)
1. Santé	Espérance de vie à la naissance	65 ans	85 ans	Indice de santé = (espérance de vie - 65) / (85 - 65)
2. Savoir	% pop.>15 ans sortie du système scolaire et diplômée	50%	100%	Indice d'instruction-diplôme = (% pop.>15 ans diplômée - 50) / (100-50)
3. Niveau de vie	Revenu imposable médian des ménages par uc (US \$, PPA)	5000 US\$	25 000 US\$	Indice de niveau de vie = [log (revenu médian/uc) - log (5.000)] / [log (25.000) - log (5.000)]



$$\text{IDH-2} = (\text{Indice d'espérance de vie} + \text{Indice d'instruction} + \text{Indice de PIB}) / 3$$

B) L'IDH-2 de la région Île-de-France et de ses départements en 1999 : une image plus précise du développement humain ?

Explorons à présent les résultats obtenus sur l'Île-de-France pour l'année de recensement qui nous servira de référence pour l'IDH-2 : 1999.

²⁰ Il faut néanmoins noter que, en France, certains territoires d'outre-mer sont très proches (voire même légèrement en-dessous) de ce seuil de 50%.

²¹ A ce propos, on notera que le logiciel de calcul proposé dans le cadre de cette étude permet à l'utilisateur de modifier par lui-même ces taux et de constater immédiatement l'évolution du classement des communes.

B.1. L'indice de santé

		Espérance de vie H-F	Indice santé esp.vie (IDH2)	Indice santé esp.vie (IDH1)	
1	Paris	80,3	0,763	0,921	1
2	Hauts-de-Seine	80,2	0,758	0,919	2
3	Val-de-Marne	79,8	0,740	0,913	3
	Île-de-France	79,7	0,733	0,911	
4	Essonne	79,7	0,733	0,911	4
5	Val-d'Oise	79,4	0,720	0,907	5
6	Yvelines	79,1	0,703	0,901	6
	France métropolitaine	78,7	0,685	0,895	
7	Seine Saint-Denis	78,6	0,680	0,893	7
8	Seine et Marne	78,6	0,678	0,893	8

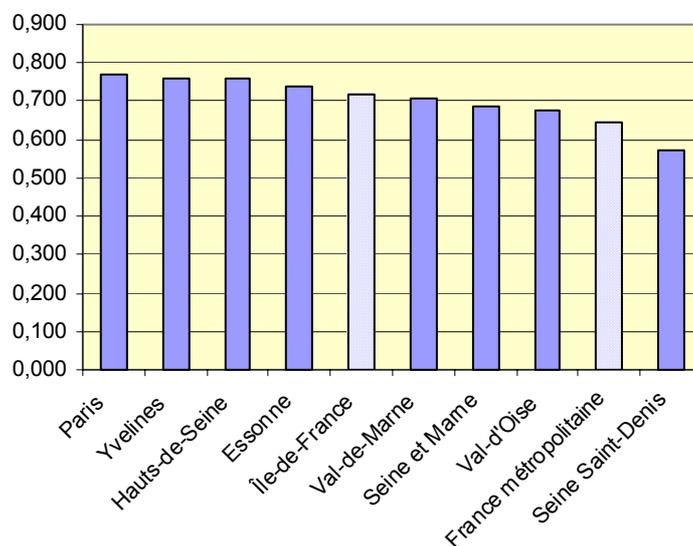
Les Indices de santé de l'IDH2 et de l'IDH dans les départements d'Île-de-France, en 1999

Paris obtient un score supérieur aux trois quarts de l'indice maximal (0,76), contre à peine plus de deux tiers pour la Seine-et-Marne (0,68). Le choix d'un taux plancher plus élevé que celui retenu dans les calculs du PNUD pour l'ensemble des pays (indice santé IDH1 dans le tableau) a pour effet d'accroître les différences entre départements, ce qui rend l'indice un peu plus discriminant – c'est bien entendu l'effet recherché.

B.2. L'indice d'instruction-diplôme

Paris arrive en tête, avec un total de 88,6 % de la population de plus de 15 ans diplômée. La Seine-Saint-Denis clôt la marche avec 78,5% de diplômés.

		% pop. >15 ans non scol. diplômée	Indice educ. Diplôme (IDH2)
1	Paris	88,6	0,772
2	Yvelines	88,1	0,762
3	Hauts-de-Seine	87,9	0,758
4	Essonne	86,9	0,738
	Île-de-France	85,8	0,716
5	Val-de-Marne	85,4	0,708
6	Seine et Marne	84,4	0,688
7	Val-d'Oise	83,9	0,678
	France métropolitaine	82,3	0,646
8	Seine-Saint-Denis	78,5	0,570



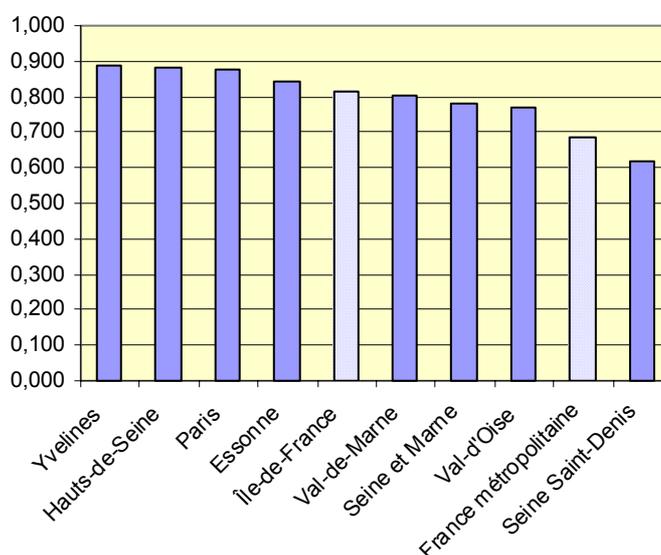
L'Indice d'instruction de l'IDH2 en Île-de-France, en 1999

B.3. L'indice de niveau de vie

Le PIB, nous l'avons vu, s'avère moyennement pertinent pour mesurer le niveau de vie des habitants d'une région. Or, pour des raisons de « perméabilité des frontières » explicitées dans le Chapitre 1, il s'avère que le PIB pose encore plus de problèmes d'interprétation au niveau des départements. La médiane des revenus des ménages par unité de consommation permet de contourner ces défauts.

La médiane des revenus révèle ainsi de gros écarts de niveau de vie entre départements : de 19.309 euros par ménage dans les Yvelines, les revenus médians tombent à 12.600 euros en Seine-Saint-Denis... ce qui revient à dire que, exprimé en euros, le niveau de vie des Yvelines est supérieur de 53% à celui de la Seine-Saint-Denis !

		Médiane (euros)	Médiane (\$ PPA)	Indice revenu médiane
1	Yvelines	19 309	20 807	0,886
2	Hauts-de-Seine	19 130	20 614	0,880
3	Paris	19 055	20 533	0,878
4	Essonne	17 982	19 377	0,842
	Île-de-France	17 140	18 470	0,812
5	Val-de-Marne	16 888	18 198	0,803
6	Seine et Marne	16 322	17 588	0,782
7	Val-d'Oise	16 067	17 314	0,772
	France métropolitaine	13 949	15 031	0,684
8	Seine Saint-Denis	12 600	13 578	0,621

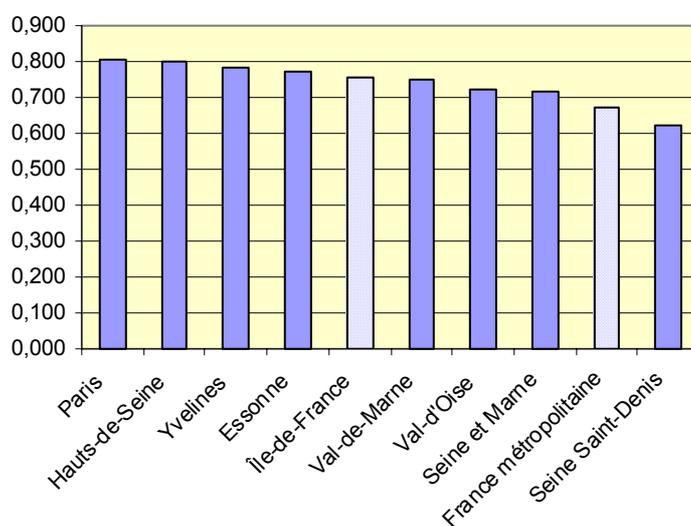


L'indice de niveau de vie de l'IDH2 dans les départements de l'Île-de-France, en 1999

B.4. L'IDH-2 : reflet du développement humain en Île-de-France ?

Au final, on obtient donc trois indices dimensionnels qui semblent refléter plus fidèlement la qualité du développement humain sur le territoire de l'Île-de-France. L'IDH-2 est la simple moyenne de ces trois indices dimensionnels.

		Indice santé	Indice éduc. diplôme	Indice revenu	IDH-2 (1999)
1	Paris	0,763	0,772	0,878	0,804
2	Hauts-de-Seine	0,758	0,758	0,880	0,799
3	Yvelines	0,703	0,762	0,886	0,783
4	Essonne	0,733	0,738	0,842	0,771
	Île-de-France	0,733	0,716	0,812	0,753
5	Val-de-Marne	0,740	0,708	0,803	0,750
6	Val-d'Oise	0,720	0,678	0,772	0,723
7	Seine et Marne	0,678	0,688	0,782	0,716
	France métropolitaine	0,685	0,646	0,684	0,672
8	Seine Saint-Denis	0,680	0,570	0,621	0,624



Comparaison des résultats de l'IDH2 et de ses composantes dans les départements d'Île-de-France (1999)

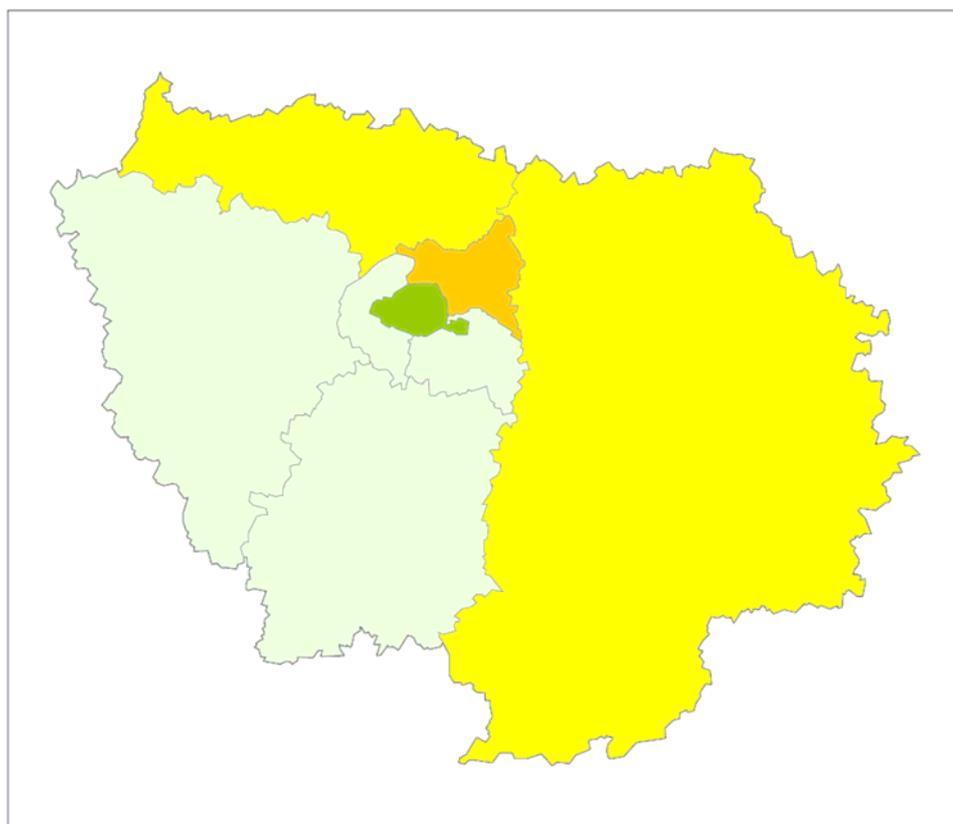
L'Indicateur de
Développement Humain
IDH 2
ILE-DE-FRANCE

Indicateur de Développement
Humain (IDH 2)



Formule calculatoire de l'indice :
(indice santé + indice éducation +
indice niveau de vie) / 3

source : RGP 1999 - IAURIF 2006



L'IDH-2 en 1999 : cartographie des départements

Cartographie réalisée par l'IAURIF (I. Nascimento calculée à partir des données INSEE)

Au regard de l'IDH2, Paris et les Hauts-de-Seine se situent en tête, la Seine-Saint-Denis se positionne en dernière place.

C) L'IDH-2 des communes de la petite couronne : vers une analyse plus fine de la répartition du développement humain en Île-de-France ?

Malgré sa dimension indiscutablement plus qualitative et discriminante, l'IDH-2 ne fait encore apparaître que des différences assez faibles entre départements. L'analyse a été poussée au niveau communal. La notion de développement humain doit être relativisée à cette échelle. On aborde là davantage les inégalités dans la répartition spatiale de la population qui ne s'appuient pas seulement sur le revenu mais aussi sur l'éducation et la santé.

En première approche, nous proposons à présent de faire un point sur l'IDH-2 des communes de la petite couronne.

C.1. L'espérance de vie à la naissance dans les communes : des inégalités non négligeables

Il convient de souligner avant tout que, en Île-de-France, la situation est très particulière puisque le calcul d'espérance de vie a déjà été réalisé pour l'année 1999 à l'échelle des communes (pour la petite couronne) et/ou des cantons (pour ce qui concerne la grande couronne). Il s'agit là d'une chance indéniable qui permet, pour la première fois à cette échelle communale et/ou cantonale, de réaliser intégralement le calcul de l'IDH-2.

En matière d'espérance de vie, on notera avant tout que les écarts sont loin d'être négligeables. Ainsi, au sein de la petite couronne, on note déjà de très fortes inégalités :

L'espérance de vie dans le sixième arrondissement de Paris dépasse les 83 ans, alors qu'elle passe tout juste le cap des 76 ans à Villetaneuse.

	Espérance de vie H-F	Indice santé esp.vie (IDH2)		Espérance de vie H-F	Indice santé esp.vie (IDH2)
PARIS 6EME ARR.	83,12	0,906
PARIS 7EME ARR.	82,87	0,893	LES PAVILLONS SOUS BOIS	77,88	0,644
PARIS 8EME ARR.	82,67	0,883	SUCY EN BRIE	77,74	0,637
PARIS 16EME ARR.	82,47	0,873	NOGENT SUR MARNE	77,66	0,633
VILLE D AVRAY	82,38	0,869	BONDY	77,63	0,632
NEUILLY SUR SEINE	82,38	0,869	TREMBLAY EN FRANCE	77,56	0,628
BAGNEUX	82,33	0,866	MONTRouGE	77,47	0,623
VINCENNES	81,92	0,846	VAUCRESSON	77,43	0,622
CHAMPIGNY SUR MARNE	81,86	0,843	AUBERVILLIERS	77,32	0,616
PARIS 5EME ARR.	81,80	0,840	ST OUEN	77,27	0,613
BOULOGNE BILLANCOURT	81,80	0,840	SANTENY	77,22	0,611
BOURG LA REINE	81,80	0,840	NEUILLY SUR MARNE	77,18	0,609
CHATENAY MALABRY	81,80	0,840	VILLEPINTE	76,98	0,599
CHATILLON	81,80	0,840	ARCUEIL	76,81	0,590
PARIS 15EME ARR.	81,78	0,839	VILLETANEUSE	76,44	0,572

L'espérance de vie à la naissance des communes de la petite couronne en 1999

Communes ayant la plus forte (colonne de gauche) et la plus faible (droite) espérance de vie moyenne à la naissance

En élargissant l'étude sur l'ensemble de la région (y compris grande couronne) on obtient alors des écarts encore plus importants puisque l'espérance de vie descend à 75,2 ans dans le canton de Brie-Comte-Robert, en Seine-et-Marne. L'espérance de vie maximale reste attribuable au sixième arrondissement de Paris. Soit un écart de 7,9 ans entre ces deux valeurs extrêmes !

C.2. L'éducation et l'accès aux diplômes : des inégalités importantes entre communes.

Les écarts en matière d'éducation et d'accès aux diplômes sont très élevés parmi les communes de la petite couronne. A Aubervilliers ou à la Courneuve, près de 30% de la population non scolarisée n'a pas le moindre diplôme. Inversement, à Sceaux ou à Marolles-en-Brie, ce chiffre tombe à moins de 5%.

	% pop. >15 ans non scol. non dipl.	% pop. >15 ans non scol. diplômée	Indice educ. Diplôme
AUBERVILLIERS	29,7	70,30	0,406
LA COURNEUVE	29,6	70,40	0,408
STAINS	29,3	70,70	0,414
GENNEVILLIERS	28,5	71,50	0,430
CLICHY-SOUS-BOIS	27,7	72,30	0,446
SAINT-DENIS	27,1	72,90	0,458
...
BOURG-LA-REINE	6,9	93,10	0,862
PARIS 6 ^{EME} ARR.	6,7	93,30	0,866
PERIGNY	6,7	93,30	0,866
PARIS 5 ^{EME} ARR.	6,2	93,80	0,876
SCEAUX	4,9	95,10	0,902
MAROLLES-EN-BRIE	4,6	95,40	0,908

L'accès aux diplômes en 1999 : de fortes inégalités entre communes

Source : calculé d'après les données de l'INSEE, Recensement de la population 1999

En dehors de la petite couronne, ces records sont tous battus : ainsi, certaines petites communes rurales de la grande couronne comptent près de 35% de non diplômés, tandis que d'autres n'ont pas le moindre non diplômé dans leur population. Il s'agit là néanmoins de cas extrêmes concernant des communes qui ne comptent le plus souvent que quelques dizaines d'habitants, soit un échantillon de population trop faible pour pouvoir en tirer de réelles conclusions.

C.3. Le niveau de vie : une répartition là encore très hétérogène.

Pour cette donnée, on se réfère aux chiffres fournis par la Direction Générale des Impôts (DGI) et l'INSEE pour l'année 2000. Sans surprise, c'est là que les écarts entre communes sont les plus importants en valeur absolue. En l'an 2000, au sein de la petite couronne, la médiane communale des revenus des ménages (par unité de consommation) allait de 8.155 euros sur la commune de Clichy-sous-Bois à 34.143 euros à Neuilly-sur-Seine... soit un rapport de 1 à 4,2 !

		Médiane des revenus (euros)	Médiane (\$ PPA)	Indice revenu médiane
CLICHY-SOUS-BOIS	93014	8 154,96	8 787,67	0,304
LA COURNEUVE	93027	8 609,86	9 277,87	0,338
VILLETANEUSE	93079	9 401,68	10 131,12	0,392
AUBERVILLIERS	93001	9 596,36	10 340,91	0,405
BOBIGNY	93008	9 685,85	10 437,34	0,411
GENNEVILLIERS	92036	9 690,57	10 442,42	0,411
...
PARIS 16 ^{EME} ARR.	75116	29 431,27	31 714,73	1,000
PARIS 6 ^{EME} ARR.	75106	29 558,49	31 851,82	1,000
VAUCRESSON	92076	29 916,44	32 237,54	1,000
VILLE D'AVRAY	92077	30 047,70	32 378,99	1,000
PARIS 7 ^{EME} ARR.	75107	30 293,83	32 644,21	1,000
MARNE LA COQUETTE	92047	31 700,10	34 159,59	1,000
NEUILLY-SUR-SEINE	92051	34 142,94	36 791,96	1,000

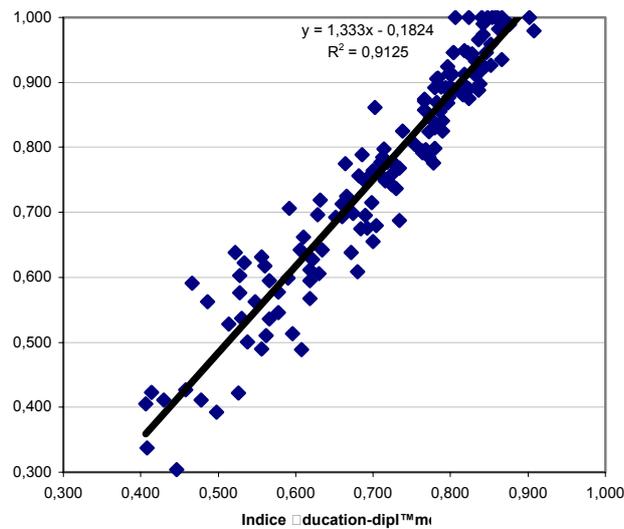
La médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation dans la petite couronne en 2000

Source : calculé d'après les données de l'INSEE, DGI

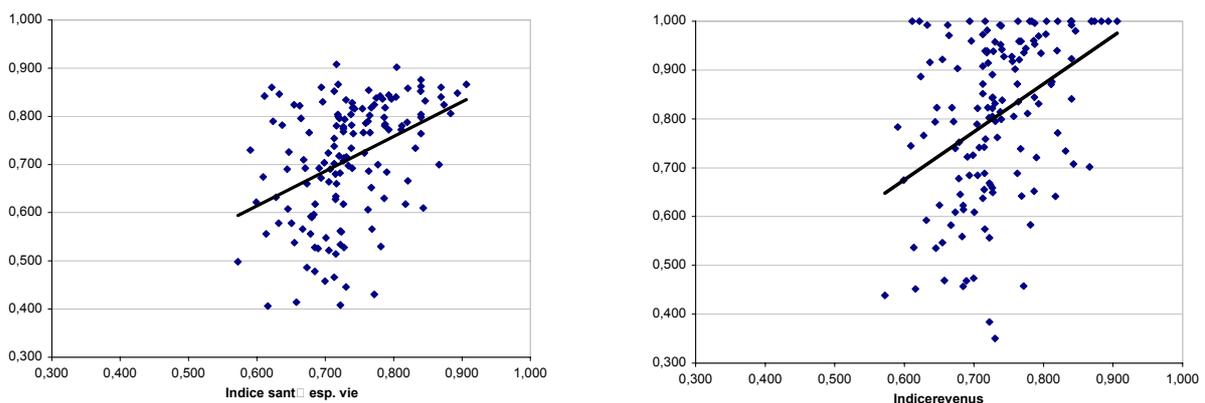
La formule calculatoire de l'indice de revenus relativise quelque peu ces écarts, mais les différences restent néanmoins gigantesques, et finalement très proches des écarts que l'on peut observer, avec l'IDH, entre les PIB des pays riches et pauvres. Par exemple, Clichy-sous-Bois atteint un indice de revenus de 0,304 alors que, dans le même temps, une dizaine de communes ont dépassé le revenu plafond et voient donc leurs indices « bloqués » à 1.

C.4. L'IDH-2 : vers une nouvelle géographie des inégalités sociales en Ile-de-France?

Avant de passer au résultat final de l'IDH-2 des communes, on notera au passage (graphique suivant) qu'il existe une très forte corrélation entre l'indice d'éducation et l'indice de revenus. Les corrélations avec l'indice d'espérance de vie sont un peu moins fortes.



Corrélation entre l'indice d'éducation et l'indice de revenus pour les communes de Paris et de la petite couronne (1999, 2000)



**Corrélation entre l'indice d'éducation et l'indice d'espérance de vie (gauche)
& entre l'indice de revenus et l'indice d'espérance de vie (droite)
Pour les communes de Paris et de la petite couronne (1999, 2000)**

Au final, l'IDH-2, qui opère la moyenne des trois indices (espérance de vie, revenus, éducation-formation) fait apparaître de fortes disparités entre communes. Au sein de la petite couronne, ce sont les sixième et septième arrondissements de Paris qui obtiennent la meilleure moyenne avec des IDH supérieurs à 0,900 tandis qu'en queue de peloton apparaissent certaines communes de Seine-Saint-Denis avec des scores proches de 0,500. Aubervilliers est la dernière dans ce classement des communes de la petite couronne.

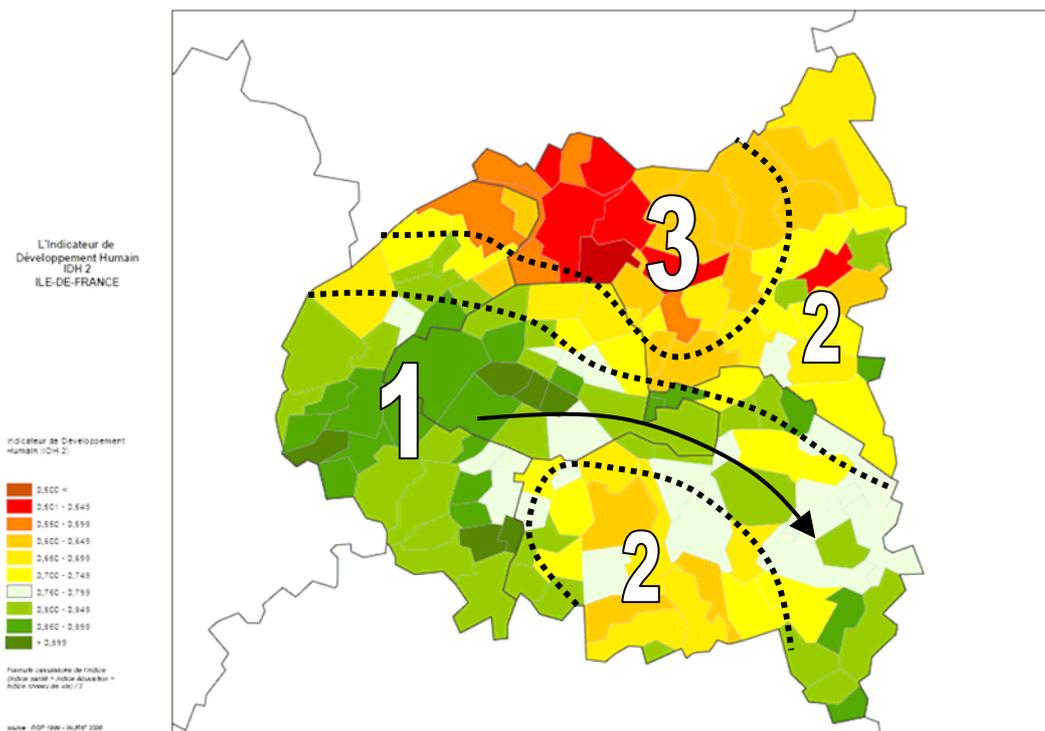
	IDH-2		IDH-2
PARIS 6EME ARRONDISSEMENT	0,924	BONDY	0,601
PARIS 7EME ARRONDISSEMENT	0,914	EPINAY SUR SEINE	0,596
VILLE D AVRAY	0,910	ROMAINVILLE	0,589
PARIS 5EME ARRONDISSEMENT	0,905	L ILE ST DENIS	0,580
SCEAUX	0,902	ST OUEN	0,569
BOURG LA REINE	0,901	PIERREFITTE SUR SEINE	0,561
PARIS 16EME ARRONDISSEMENT	0,899	GENNEVILLIERS	0,553
PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	0,897	ST DENIS	0,544
PARIS 8EME ARRONDISSEMENT	0,896	BOBIGNY	0,540
GARCHES	0,893	STAINS	0,514
VINCENNES	0,886	CLICHY SOUS BOIS	0,509
BOULOGNE BILLANCOURT	0,879	LA COURNEUVE	0,505
MAROLLES EN BRIE	0,875	VILLETANEUSE	0,503
...	...	AUBERVILLIERS	0,491

L'IDH-2 des communes de la petite couronne : meilleurs et moins bons scores pour l'année 1999

Ces écarts ont d'ailleurs tendance à s'accroître encore davantage lorsqu'on prend en compte les communes de la grande couronne : certaines petites communes des Yvelines atteignent un IDH supérieur à 0,930 tandis que d'autres, en Seine-et-Marne, descendent en-dessous de 0,450. Là encore, il s'agit, pour la plupart, de communes de petite taille sans doute peu représentatives.

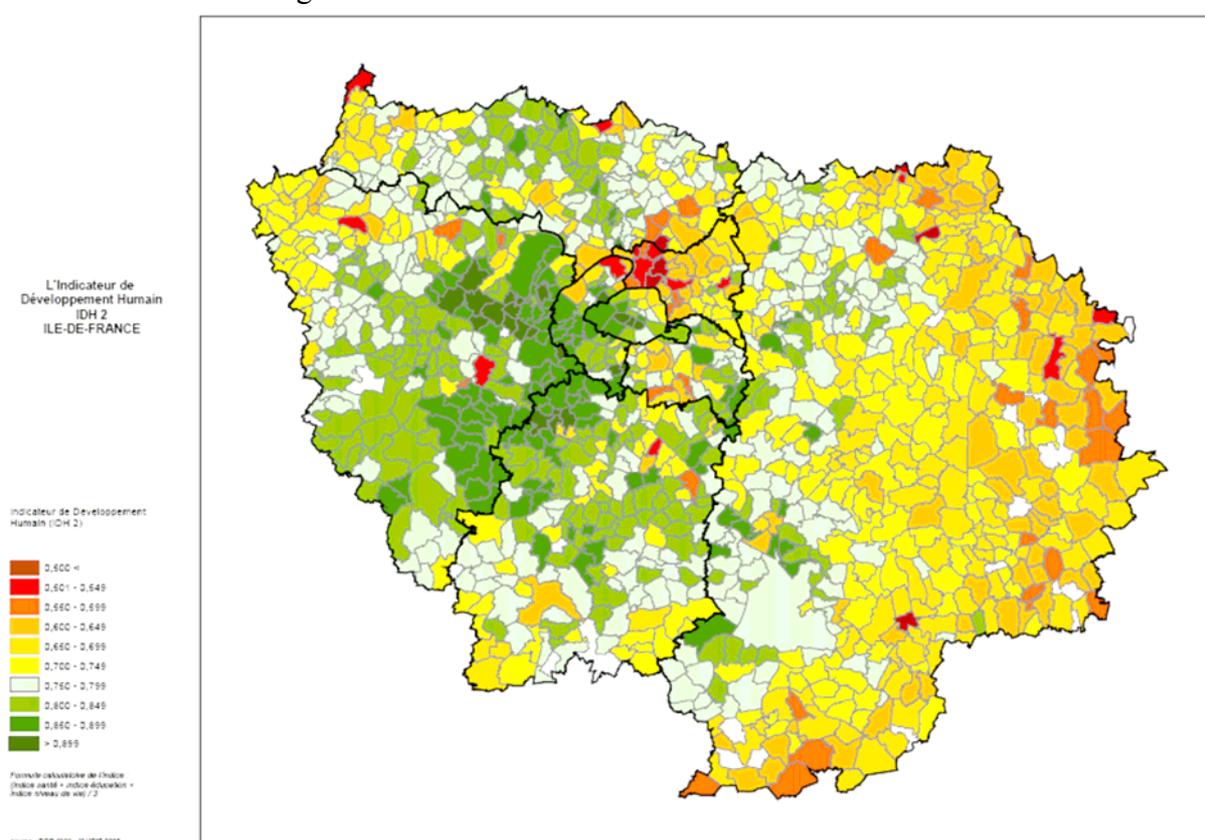
Au-delà des écarts, il est alors intéressant d'observer de quelle manière ce développement se répartit sur le territoire de l'Île-de-France. La carte communale de la petite couronne, présentée ci-après, s'avère beaucoup plus parlante et précise que la carte départementale, en particulier pour les départements dans lesquels il existe de fortes disparités entre communes – comme par exemple les Hauts-de-Seine. On voit alors assez clairement se dessiner une « géographie sociale » à l'échelle de l'agglomération parisienne. Débordant largement les départements administratifs traditionnels, apparaissent alors trois grandes zones :

1. une zone de niveau de vie élevé, concentrée essentiellement sur l'ouest du bassin parisien, et s'étirant vers le sud-est en suivant sensiblement le tracé de la Seine ;
2. une zone de niveau de vie intermédiaire, s'étendant sur les extérieurs de la zone précédente, tant au nord qu'au sud. Cette zone apparaît comme une sorte de « zone tampon » ;
3. une zone de niveau de vie faible, essentiellement concentrée dans le Nord de l'agglomération, particulièrement sur le département de la Seine-Saint-Denis.



L'IDH-2 en 1999 : cartographie des communes de la petite couronne
 Cartographie réalisée par l'IAURIF (I. Nascimento) à partir des calculs de l'IDH-2

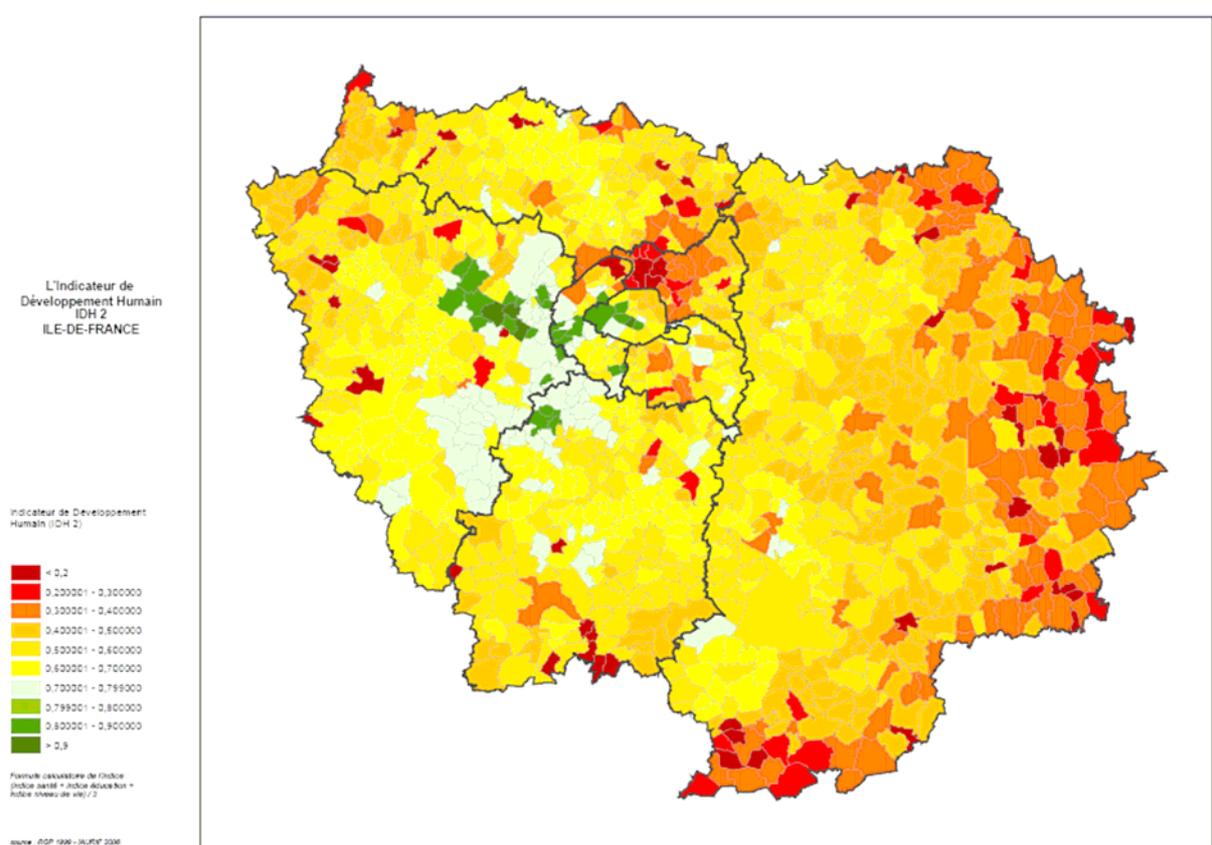
Evidemment, le même exercice peut être mené sur l'ensemble de la région, incluant cette fois-ci les communes de la grande couronne :



L'IDH-2 en 1999 : cartographie des communes de la région Île-de-France
 Cartographie réalisée par l'IAURIF (I. Nascimento) à partir des calculs de l'IDH-2

La zone de niveau de vie très élevé qui apparaissait sur la carte de la petite couronne (zone 1) s'étend très largement à l'ouest de la région sur l'essentiel du département des Yvelines et une partie du département de l'Essonne. A l'est, et plus particulièrement dans le département de la Seine-et-Marne, on observe très nettement un affaiblissement progressif du niveau de vie au fur et à mesure de l'éloignement de la capitale.

Enfin, pour clore cet exercice, nous proposons ci-dessous une dernière cartographie régionale : celle de « l'IDH-2 à taux variable » (ou IDH 3). Ce dernier, que nous avons rapidement évoqué dans la partie méthodologique, est calculé à partir des mêmes indicateurs. Mais c'est la manière de fixer les taux planchers et plafonds qui le différencie, puisque, cette fois-ci, on attribue pour chaque indice la note de 1 (plafond) à la commune qui obtient le meilleur score, et 0 (plancher) à celle qui obtient le plus mauvais score. Cet exercice de « normalisation comparative intercommunale » a comme principal avantage de résoudre pour partie le dilemme qui consiste à choisir des taux fixes – exercice qui fait inévitablement entrer en jeu une certaine forme de subjectivité. Son principal inconvénient est qu'elle ne permet pas de comparaisons avec des territoires extra-régionaux, sauf à ajuster les taux plancher et plafond à cet ensemble d'observation plus vaste. Par ailleurs, chaque réactualisation du calcul entraîne une modification de la formule calculatoire (les taux plancher et plafond étant amenés à évoluer).



L'IDH-2 « à taux variables » en 1999 : cartographie des communes de la région Île-de-France
Cartographie réalisée par l'IAURIF (I. Nascimento) à partir des calculs de l'IDH 2

D) Synthèse, perspectives – l'IDH-2 : un outil vraisemblablement plus adapté, mais qui nécessiterait d'être approfondi

L'analyse critique de l'IDH (chapitre 1) nous a permis de constater que ce dernier présentait un certain nombre d'avantages indéniables : visions alternative et qualitative du développement, perspective internationale, légitimité onusienne... Mais l'application locale de cet indice pose néanmoins un certain nombre de problèmes sur lesquels nous avons eu l'occasion d'insister à plusieurs reprises : difficultés d'interprétation de certaines données (PIB, TBS), manque de finesse de l'indice (qui ne semble pas assez discriminant dans les pays développés), manque de pertinence de certaines données et, parfois, indisponibilité de celles-ci à l'échelle régionale.

En gardant le principe général de l'IDH et en essayant de contourner ses principaux désavantages, l'IDH-2 propose une vision indéniablement plus qualitative et discriminante du développement humain, correspondant davantage aux exigences des territoires les plus « développés ». Son mode de calcul permet un travail à des échelles géographiques relativement fines qui s'avèrent plus intéressantes dans la perspective d'une analyse locale des situations sociales. Par exemple, s'il apparaît que le niveau de développement humain est globalement très élevé en Île-de-France (ce que l'IDH permettait déjà de remarquer), l'IDH-2 permet quant à lui de souligner à quel point ce développement est inégalement réparti sur l'ensemble du territoire.

En contrepartie de ces avantages, évidemment, l'IDH-2 perd en légitimité, tant sur le plan académique que politique – il s'agit pour l'instant d'une expérience assez isolée²². De fait, les comparaisons ne peuvent pour l'instant être réalisées qu'entre territoires français²³. Par ailleurs, dans son état actuel le calcul de l'IDH-2 ne peut être réactualisé qu'à partir des données de recensement, ce qui signifie un laps de temps important entre deux mesures. Enfin, les choix des indicateurs et les choix de normalisation (choix relatifs aux taux plancher et plafond notamment) font entrer en jeu une part de subjectivité qui mérite d'être discutée (par exemple un changement de ces seuils plafond et plancher peut entraîner de légères modifications de classement des communes).

Selon l'intérêt que pourra susciter cet outil, différentes suites peuvent donc être envisagées, à plus ou moins court terme :

1) Perspectives à court terme :

- Réactualiser le calcul de 1999 dès que les données de recensement plus récentes seront disponibles ;

2) Perspectives à moyen terme :

- Créer un groupe de travail afin d'ouvrir le débat, tant sur le contenu (données statistiques), sur la méthode de calcul à retenir, que sur les niveaux géographiques pertinents de l'analyse ;
- Proposer un élargissement de la réflexion à l'international, afin de tester la faisabilité du calcul à l'étranger à l'échelle des régions et identifier les éventuels aménagements à opérer pour conserver un caractère de comparabilité internationale.

²² On notera au passage que, au-delà de la Communauté urbaine de Lyon, qui a elle-même initié ce travail, d'autres collectivités sont en train de calculer à leur tour cet IDH-2 sur leur territoire : c'est le cas du Conseil régional Centre ou encore de la Ville de Marseille par exemple.

²³ Rappelons tout de même que, sur ce point, les données de l'OCDE nous laissent supposer qu'il est possible, à relativement peu de frais, d'envisager des calculs internationaux pour les pays susceptibles d'être concernés.

Chapitre 3 : L'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) en Île-de-France

L'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) est moins connu que l'IDH, mais il trouve aujourd'hui logiquement sa place aux côtés de ce dernier dans les rapports annuels des Nations Unies sur le développement humain. L'IPH permet de répondre à certains défauts de l'IDH, notamment concernant la question des inégalités de répartition du développement : il tente d'attirer l'attention sur ceux qui ne profitent pas des fruits du développement et « restent sur le bord de la route ». De ce point de vue, l'IPH peut apparaître comme un complément indispensable de l'IDH, une sorte d'image renversée.

L'indice a été élaboré au milieu des années 1990. Comme pour le développement humain, les experts du PNUD sont partis du postulat selon lequel la pauvreté humaine n'était pas monodimensionnelle et ne pouvait donc pas se réduire à une simple donnée (monétaire ou autre). Nous verrons que l'accès à la santé, à l'emploi ou à l'éducation ont également été pris en compte pour mesurer la pauvreté. Mais contrairement à l'IDH, on mesure ici des aspects négatifs, des carences, des « *manques observables dans les trois dimensions fondamentales déjà envisagées par l'indicateur du développement humain* ²⁴ » : raison pour laquelle l'IPH fonctionne en sens inverse de l'IDH (plus l'IPH est faible, moins la pauvreté est importante...et mieux c'est²⁵). Notons enfin dans cette brève introduction que, contrairement à l'IDH, les experts du PNUD ont pensé dès l'origine à mettre en place deux systèmes de calcul de la pauvreté humaine : l'un adapté aux pays riches et l'autre aux pays plus pauvres – partant de l'idée selon laquelle la pauvreté ne se caractérise pas de la même manière selon le niveau de développement moyen des pays étudiés. La version de l'IPH adaptée aux pays industrialisés est généralement intitulée IPH-2 : c'est bien entendu cette seconde version qui nous intéressera dans ce chapitre.

A) L'IPH-2 : définition, mode calculatoire et résultats internationaux

Dans chacun de ses rapports annuels, le PNUD choisit de traiter une thématique spécifique. En 1997, le rapport sur le développement humain attirait l'attention sur la question de la pauvreté humaine. C'est à l'occasion de la publication de ce document que l'IPH a été élaboré.

A.1. Définition et dimensions de la pauvreté humaine

Conscients des limites de l'IDH, mais également encouragés par son succès, les experts du PNUD ont proposé de considérer la pauvreté selon les trois mêmes dimensions. Rappelons que ces derniers avaient défini le développement humain comme l'élargissement de la capacité de choix des individus – capacité déterminée notamment par l'accès à un certain niveau de vie, une bonne éducation et une bonne santé. Les experts du PNUD ont donc logiquement proposé de définir la pauvreté humaine comme une sorte de « négatif » du

²⁴ PNUD (2005) *Rapport mondial sur le développement humain 2005, La coopération internationale à la croisée des chemins*, Ed. Economica, 385 p.

²⁵ Les experts du PNUD qualifient par exemple le calcul du développement de « *conglomerative perspective* », qu'ils opposent à la méthode de calcul de la pauvreté : « *deprivational perspective* », in UNDP (1997) *Human development to eradicate poverty*, Oxford University Press, 134 p.

développement humain, son reflet inverse : c'est-à-dire la capacité limitée de choix d'un individu, et ce du fait de niveaux de vie, de santé ou encore d'éducation trop faibles.

A ces trois dimensions « classiques » du développement humain est venu se greffer un autre aspect relatif à l'exclusion sociale, et plus précisément l'exclusion du marché du travail. Ce qui donne au final quatre dimensions (ou quatre types de difficultés) permettant de caractériser la pauvreté :

- 1) la difficulté à bénéficier d'une vie longue et saine (**longévité, santé**),
- 2) la difficulté d'accès aux connaissances (**savoir, éducation**),
- 3) la difficulté d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent (**niveau de vie**),
- 4) la difficulté à s'insérer dans la société, particulièrement par le biais du marché du travail (**exclusion sociale**).

A.2. Données constitutives de l'IPH-2

Pour refléter la pauvreté humaine, le PNUD propose de retenir un indicateur phare pour chacune de ces quatre dimensions :

- La *difficulté à bénéficier d'une vie longue et saine* est ainsi mesurée dans l'IPH par **la probabilité à la naissance de ne pas atteindre 60 ans**. Plus couramment, on utilise la notion de « probabilité de survie à 60 ans », dont la probabilité de ne pas atteindre 60 ans est l'exact inverse. Là encore, ce choix s'explique par le fait qu'on mesure ici des aspects négatifs (« *deprivational perspective* », pour reprendre le vocabulaire utilisé par le PNUD).
- La difficulté d'accès aux connaissances s'entend ici comme « *l'exclusion du monde de la lecture et des communications* », elle-même exprimée par le **taux d'illettrisme des adultes** (âgés de 16 à 65 ans). Précisons qu'il ne s'agit plus ici d' (an)alphabétisation mais bien d'illettrisme, s'entendant comme « *la difficulté à comprendre un texte*²⁶ ». Il s'agit, plus précisément encore, de la « *proportion de la population adulte âgée de 16 à 65 ans se classant au niveau 1 de compréhension concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA)* ».
- La difficulté d'accéder à un niveau de vie décent est assez classiquement mesurée ici par le **pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté**, qui se définit lui-même comme la « *demi médiane du revenu disponible corrigé des ménages*²⁷ ». Autrement dit, il s'agit du pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire, équivalent à 50 % du revenu médian disponible des ménages corrigé selon la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage. En France, nous verrons que c'est essentiellement l'enquête sur les revenus fiscaux des ménages qui sert de référence.
- Enfin, l'exclusion sociale est reflétée par le **taux de chômage de longue durée** (plus de douze mois) **dans la population active**. C'est la définition du Bureau International du Travail qui prévaut ici, ce qui suggère de se référer en France à l'enquête emploi, et non aux données administratives (type DEFM).

On notera au passage que les données en question sont généralement « les dernières disponibles », ce qui signifie par exemple que pour l'année 2003, on peut être amené à utiliser des données plus anciennes, notamment concernant l'illettrisme. Par ailleurs, la probabilité à la naissance de ne pas atteindre 60 ans est parfois calculée sur une cohorte de 5 ans (2000-2005 par exemple).

²⁶ PNUD (2005) Op. cit. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces différences un peu plus loin dans ce chapitre.

²⁷ PNUD (2005) Op. cit.

A.3. Agrégation des indicateurs en un indice final : l'IPH-2, une moyenne... cubique !

Le PNUD précise à juste titre que « le calcul de l'IPH est plus direct que celui de l'IDH. En effet, les critères utilisés pour mesurer ces carences sont déjà normalisés entre 0 et 100 (puisque'ils se présentent sous la forme de pourcentages). Il n'est donc pas nécessaire de passer par des indices dimensionnels, comme dans le cas de l'IDH. » Néanmoins, tout se complique lorsqu'on s'intéresse au mode d'agrégation de ces quatre indicateurs...

Les experts du PNUD ont proposé de construire l'indice final en opérant une moyenne cubique des quatre données statistiques susmentionnées. Cette manipulation étrange s'explique par une volonté politique de la part des experts du PNUD : il s'agissait de rendre plus discriminantes les dimensions dans lesquelles un pays aurait une mauvaise performance – afin de l'inciter à ne pas négliger l'une des quatre dimensions par rapport aux trois autres : ce qui reviendrait alors à augmenter le poids de la dimension faible dans le résultat final²⁸. Nous verrons néanmoins que, dans les pays riches, ce mode calculatoire n'a généralement que peu d'influence sur les résultats.

Dimensions de la pauvreté humaine	Indicateurs choisis	Définition de l'indicateur	Exemple : valeur France 2003
Longévité et santé	Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans (P1)	Il s'agit du complément à 100 de la probabilité de survie à 60 ans, plus communément utilisée (ou pourcentage de survivants à 60 ans pour une année donnée)	9,8 %
Savoir, éducation	Taux d'illettrisme des adultes de 16 à 65 ans (P2)	Proportion de la population adulte âgée de 16 à 65 ans se classant au niveau 1 de compréhension concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA)	16,4 % (par défaut)
Niveau de vie	Taux de pauvreté monétaire (P3)	Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (équivalent à 50 % du revenu médian disponible des ménages corrigé selon la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage)	8,0 %
Exclusion sociale, travail	Taux de chômage de longue durée (P4)	Pourcentage de la population active âgée de 15 ans et plus étant sans emploi depuis plus de douze mois (le chômage étant compris au sens du BIT c'est à dire en retenant trois critères : 1) le fait d'être totalement sans emploi, 2) d'être disponible pour travailler et 3) de rechercher activement un travail.	4,2 %



Indice de Pauvreté Humaine (IPH2) = $[1/4 (P1^3+P2^3+P3^3+P4^3)]^{1/3}$

A.4. Résultats internationaux

La comparaison internationale des niveaux de pauvreté humaine s'avère au final assez intéressante, en particulier lorsqu'on confronte ces résultats avec ceux de l'IDH.

Les pays du Nord de l'Europe arrivent cette fois-ci massivement en tête du classement avec les plus faibles taux de pauvreté humaine (moins de 10 points). Si on excepte la Norvège, qui rétrograde de la première à la seconde place, les pays du nord de l'Europe font pour la plupart un bond en avant spectaculaire par rapport au classement de l'IDH : ainsi, la Suède, cette fois-

²⁸ Voir notamment Anand S., Sen A., *Concepts of Human Development and Poverty : A multidimensional Perspective*, in UNDP (1997) Op. cit.

ci bonne première, gagne cinq places par rapport à son classement IDH, et... dix-neuf places par rapport au classement de PIB/hab ! Les Pays-Bas, la Finlande et le Danemark gagnent, quant à eux, neuf places avec l'IPH comparativement à l'IDH. Avec un IPH de 10,3 l'Allemagne fait, elle aussi, un bond en avant remarquable, passant d'une modeste vingtième place en matière de développement humain à la sixième place. En se hissant au dixième rang mondial, la France grappille quant à elle six places, mais elle se retrouve cette fois-ci derrière l'Allemagne.

On peut interpréter ces chiffres de différentes manières, mais il semble que les systèmes de répartition des richesses et/ou de protection sociale propres à chaque pays jouent un rôle non négligeable dans ces changements de classement. De ce point de vue, on n'est guère surpris de constater que les nations du nord de l'Europe, traditionnellement dotées d'un système de protection sociale fort, s'en sortent au final plutôt bien. Cette impression se confirme d'ailleurs largement si on observe, à l'autre opposé, les résultats obtenus par les pays anglo-saxons, traditionnellement plus libéraux : l'Australie, l'Irlande et les Etats-Unis ont en effet tendance à nettement rétrograder dans le classement international en matière de pauvreté humaine – comparativement, là encore, au classement de l'IDH. Et, pour ces pays, l'écart se creuse davantage encore entre IPH et PIB/hab : les Etats-Unis passent par exemple de la quatrième place pour leur PIB/hab à la dix-septième place pour leur niveau de pauvreté humaine : soit treize places perdues. L'Irlande, second PIB/hab au monde, perd quant à elle quatorze places !

		IPH-2	Probabilité de décéder avant 60 ans (% cohorte 2000-05)	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte (% pop. 16-25 ans, 1994-2003)	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)	Pop. en deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale, 1999-2000)	Class. IDH	Diff. IDH & IPH2
1	Suède	6,5	7,2	7,5	0,9	6,5	6	5
2	Norvège	7,0	8,4	7,8	0,3	6,4	1	-1
3	Pays-Bas	8,2	8,7	10,5	1,2	7,3	12	9
4	Finlande	8,2	9,7	10,4	2,2	5,4	13	9
5	Danemark	8,9	10,4	9,6	1,1	9,2	14	9
6	Allemagne	10,3	8,8	14,4	4,6	8,3	20	14
7	Suisse	11,0	7,8	15,9	1,1	9,3	7	0
8	Luxembourg	11,1	9,7	...	1,0	6,0	4	-4
9	Canada	11,3	8,1	14,6	0,8	12,8	5	-4
10	France	11,4	9,8	...	4,2	8,0	16	6
11	Espagne	11,6	8,7	...	4,5	10,1	21	10
12	Japon	11,7	7,1	...	1,8	11,8	11	-1
13	Belgique	12,4	9,4	18,4	3,7	8,0	9	-4
14	Australie	12,8	7,7	17,0	1,4	14,3	3	-11
15	Royaume-Uni	14,8	8,7	21,8	1,2	12,5	15	0
16	Irlande	15,2	8,7	22,6	1,6	12,3	8	-8
17	Etats-Unis	15,4	11,8	20,0	0,7	17,0	10	-7
18	Italie	29,9	7,8	47,0	5,1	12,7	18	0

Classement des nations en fonction de leur niveau de pauvreté humaine sur la période 2000-2005, selon l'IPH-2

Source : PNUD, 2005

Reste à savoir à présent ce qu'il en est exactement de la situation de l'Île-de-France...

B) L'IPH-2 de l'Île-de-France en 2003

Nous avons choisi dans un premier de temps de nous concentrer sur le calcul de l'IPH-2 de l'Île-de-France en 2003, à partir des dernières données disponibles à cette époque. Faute de données suffisamment fiables pour les années et/ou décennies précédentes, nous ne fournissons pas ici de données antérieures. Pour ce qui concerne les départements, enfin, nous verrons que, malgré le manque de données disponibles, il est possible de faire une estimation de l'indice – en nous inspirant par exemple des éléments de méthode expérimentés en région Nord-Pas de Calais²⁹.

B.1. La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans en Île-de-France : un bon score, mais des inégalités non négligeables entre départements

La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans est en fait le complément à 100 de la probabilité de survie à 60 ans – notion plus couramment utilisée par les démographes. Ce chiffre s'obtient à partir des tables de mortalité et des estimations localisées de population (ELP) de l'INSEE. En Île-de-France et dans ses départements, pour la présente étude, les calculs ont été réalisés par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) pour l'année 2003. Notons que le choix de cette année pose un léger problème de représentativité puisque la canicule de l'été 2003 a provoqué un pic de mortalité. Même si l'idéal aurait probablement consisté à calculer cette probabilité sur une cohorte de 5 ans, on se contentera ici du chiffre de 2003, en se souvenant au passage que le pic de décès lié à la canicule a relativement peu concerné les moins de 60 ans, ce qui relativise les déformations éventuelles.

Globalement, l'Île-de-France obtient là encore des résultats sensiblement meilleurs que ceux du reste de la France métropolitaine (9,5% pour l'Île-de-France en 2003 contre 9,8% pour la France sur la période 2000-2005 selon le PNUD, et 10,3% pour 2003 selon les chiffres de l'ORS). Néanmoins on constate que les inégalités sont une fois de plus assez marquées entre départements : les habitants de la Seine-Saint-Denis ont une probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans de 11,3% pour l'année 2003, contre seulement 8,6% pour les habitants des Yvelines... ce qui laisse imaginer, là encore, des écarts sans doute plus importants entre communes.

		Hommes	Femmes	Ensemble			Hommes	Femmes	Ensemble
1	Yvelines	11,7	5,5	8,6	6	Île-de-France	12,6	6,3	9,5
2	Hauts-de-Seine	12,1	5,9	9,0	7	Val-de-Marne	12,5	6,6	9,6
3	Essonne	11,9	6,3	9,1	8	Val-d'Oise	12,7	6,4	9,6
4	Seine-et-Marne	12,0	6,4	9,3		France	14,0	6,5	10,3
5	Paris	12,8	6,4	9,5		Seine-St-Denis	15,1	7,2	11,3

La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans en Île-de-France et dans ses départements (2003)

Source : INSEE (décès 2003, ELP 2003 et ELP 2004). Exploitation : Observatoire Régional de la Santé (ORS)

Comme d'habitude, les comparaisons internationales amènent à des rapprochements assez surprenants : par exemple, la Seine-Saint-Denis, dernière parmi les départements d'Île-de-France, sauve tout de même la mise avec une probabilité de décéder avant 60 ans qui s'avère légèrement inférieure à celle... des Etats-Unis ! Les Yvelines se hissent au niveau de la Norvège et des Pays-Bas, assez loin cependant de l'Islande.

²⁹ Gadrey J., Ruyters C., Laffut M. (2006) *Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas de Calais et en Wallonie*, Région Nord-Pas de Calais, Etudes prospectives régionales, n. 10, juin 2006

		Probabilité de décéder avant 60 ans (%)		Probabilité de décéder avant 60 ans (%)
1	Islande	6,8		<i>Hauts-de-Seine</i>
2	Japon	7,1	15	Autriche
3	Suède	7,2		<i>Essonne</i>
4	Australie	7,7		<i>Seine-et-Marne</i>
5	Suisse	7,8	16	Belgique
6	Italie	7,8		<i>Paris</i>
7	Canada	8,1		Île-de-France
8	Norvège	8,4		<i>Val-de-Marne</i>
	<i>Yvelines</i>	8,6*		<i>Val-d'Oise</i>
9	Pays-Bas	8,7	17	Finlande
10	Espagne	8,7	18	Luxembourg
11	Royaume-Uni	8,7	19	France
12	Irlande	8,7	20	Danemark
13	Allemagne	8,8		<i>Seine-Saint-Denis</i>
14	Nouvelle-Zélande	8,9	21	Etats-Unis
				11,8

La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans parmi les pays développés (période 2000-05), en Île-de-France et dans ses départements (2003)

Source : PNUD (2005) ; *Observatoire Régional de la Santé (ORS) pour 2003

B.2. Le problème de l'illettrisme en Île-de-France : des données très insatisfaisantes... pour l'instant

La mesure de l'illettrisme pose des problèmes. Dans les textes du PNUD, ce dernier est défini comme la proportion des adultes de 16 à 65 ans ayant des difficultés à comprendre un texte suivi, c'est-à-dire se situant au niveau 1 de compréhension défini dans l'Enquête Internationale sur l'Alphabétisation des Adultes (EIAA). Rappelons que l'analphabetisme utilisé dans l'IDH suppose une incapacité totale de réaliser un exercice de lecture ou d'écriture d'un texte simple. L'illettrisme, dans cette acception internationale (niveau 1 de compréhension de l'enquête EIAA), se définit quant à lui par rapport à la capacité à comprendre un texte – au-delà donc du seul déchiffrement des mots. De ce fait, les chiffres d'illettrisme sont toujours plus élevés que les chiffres d'analphabetisme.

En France, l'INSEE a mené deux enquêtes dans le courant des années 1980 et 1990, basées sur un principe de déclaration (la personne juge par elle-même son niveau lors d'un questionnaire). Ce protocole, largement critiqué, a fait place à de nouvelles méthodes basées sur des enquêtes directes. Si on en croit l'Agence Nationale de Lutte Contre L'Illettrisme (ANLCI), « *trois enquêtes récentes peuvent fournir des informations utiles à la mesure du phénomène : l'enquête Information et Vie Quotidienne conduite par l'INSEE avec la participation de l'ANLCI, les tests des Journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) traités par le Ministère de la défense et la Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'éducation nationale, l'enquête internationale Projet International pour Suivi des Acquis des élèves (PISA) commanditée par l'OCDE et menée en France par la DEP*³⁰ ». Mais seule la première enquête *Information et Vie Quotidienne (IVQ)* s'intéresse à un échantillon de population comparable aux enquêtes internationales qui nous intéressent ici (18 à 65 ans dans le cas de l'enquête IVQ). L'illettrisme y est défini comme suit : « *situation face à l'écrit des personnes qui, bien qu'ayant suivi une scolarité en français pendant au moins cinq années, ne parviennent pas, seules et avec le seul recours de l'écrit, à*

³⁰ ANLCI (2005) *Les chiffres de l'illettrisme*, document téléchargeable sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/html/index.htm?actualites.htm~centre>

comprendre efficacement un texte écrit portant sur des situations de la vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à transmettre efficacement un message par écrit ». Cette dernière étude nous apprend qu'en France 12% de la population de 18 à 65 ans éprouve de fortes difficultés face à l'écrit³¹ ... soit deux fois plus que ce que révélaient les enquêtes par déclaration.

Au final, pour l'année 2003, les protocoles d'enquête et de mesure ne fournissent pas en France des données suffisamment comparables à celles des autres pays (avec la méthode EIAA). Le chiffre retenu pour la France (16,4%) est donc une moyenne correspondant aux pays proches dans lesquels l'enquête internationale (ou un équivalent) a été menée. Par souci de comparabilité, on se contentera pour l'instant de ce chiffre de 16,4% dans la région Île-de-France. Malheureusement cela revient à dire que ce facteur ne sera pas discriminant dans les comparaisons entre la région et l'ensemble de la France.

Autant dire que ces chiffres sont très insatisfaisants. On attendra donc avec d'autant plus d'impatience les résultats l'enquête IVQ qui a récemment été réactualisée et qui devrait permettre de fournir dans le courant de l'année 2007 des chiffres en France et dans certaines régions (dont la région Île-de-France). Malheureusement, la question de la comparabilité internationale restera posée...

B.3. Le chômage de longue durée dans la population active en Île-de-France : proche de la moyenne française

Le chômage est défini par le PNUD selon les normes du Bureau International du Travail (BIT), c'est-à-dire en retenant trois critères : 1) le fait d'être totalement sans emploi, 2) d'être disponible pour travailler et 3) de rechercher activement un travail. La longue durée correspond à une période de chômage supérieure à 12 mois. Il est important de rappeler ici que les données administratives fournies par exemple par l'ANPE en France ne permettent pas d'établir des comparaisons internationales car elles ne correspondent pas aux critères du BIT susmentionnés. Pour permettre des comparaisons internationales il convient donc idéalement de se référer à une même méthode de recensement, sur la base de données d'enquêtes portant sur la population active de plus de quinze ans. En France, c'est l'enquête emploi³² qui sert de référence puisque les méthodes utilisées sont uniformisées afin de correspondre aux exigences du BIT. Les résultats de cette enquête sont exploitables au niveau de la région Île-de-France. Par contre, ces données ne sont pour l'instant pas disponibles pour les autres régions françaises, et encore moins pour les départements.

L'enquête emploi publiée par l'INSEE en 2004 annonçait ainsi, pour l'Île-de-France, un taux de chômage représentant 9% de la population active sur l'ensemble de l'année 2002. Les chômeurs de longue durée représentaient au total, en région, 41,7% du total des chômeurs, soit 3,8 % de la population active. On obtient exactement la même proportion (3,8%) pour l'ensemble de la France, avec un taux de chômage légèrement inférieur à celui d'Île-de-France (8,8% de la population active) mais un taux de chômage longue durée un peu supérieur (43,3% des chômeurs).

Pour l'année 2003, qui nous intéresse ici plus particulièrement, la tendance était nettement à la hausse, avec en Île-de-France 10,1% de chômeurs dans la population active, dont 44,1% de longue durée, soit au total 4,5 % de chômeurs de longue durée dans la population active (contre 4,2% pour l'ensemble de la France cette même année).

³¹ Murat F. (2004) *Les difficultés des adultes face à l'écrit*, INSEE Première n° 959

³² INSEE (2004) *Enquête emploi 2002 en continu*, Collection INSEE Résultats, Société, n°35

	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)		Chômage de longue durée (% pop. active 2003)		
1	Norvège	0,3	15	Japon	1,8
2	Islande	0,4	16	Portugal	2,0
3	Nouvelle-Zélande	0,6	17	Finlande	2,2
4	Etats-Unis	0,7	18	Hongrie	2,5
5	Canada	0,8	19	Belgique	3,7
6	Suède	0,9		République Tchèque	3,9
7	Luxembourg	1,0	20	France	4,2
8	Danemark	1,1	21	Île-de-France	4,5
9	Suisse	1,1	22	Espagne	4,5
10	Pays-Bas	1,2	23	Allemagne	4,6
11	Royaume-Uni	1,2	24	Italie	5,1
12	Australie	1,4	25	Grèce	5,4
13	Autriche	1,4	26	Pologne	9,8
14	Irlande	1,6	27	Slovaquie	10,7

Le taux de chômage de longue durée (au sens BIT) dans la population active de plus de 15 ans en Île-de-France et dans les pays développés en 2003

Source : PNUD (2005) ; INSEE (2005)

Encart 6 : Quelques mots sur la méthode (par défaut) utilisée par la Région Nord-Pas de Calais

Faute d'enquête emploi régionalisée, Jean Gadrey et ses collègues ont dû se contenter en région Nord-Pas de Calais d'utiliser les chiffres de chômage fournis par les administrations (chômeurs enregistrés). Les auteurs ont retenu l'hypothèse selon laquelle la part des chômeurs de longue durée dans les DEFM1 est à peu près semblable à leur part dans le chômage au sens du BIT. En Île-de-France, on s'aperçoit que l'enquête emploi annonce en 2003 environ 44% de chômeurs de longue durée parmi les chômeurs au sens du BIT, alors que cette proportion est assez sensiblement plus faible parmi les DEFM1 (de l'ordre de 33% à la fin 2003). En prenant les DEFM 1 + 6, on obtient un pourcentage de chômeurs de longue durée de l'ordre de 39 à 40%, déjà plus proche des 44% de l'enquête emploi.

Pour les estimations départementales en Île-de-France, on peut donc partir de l'hypothèse selon laquelle la déformation observée au niveau régional entre les données de l'enquête emploi et les données enregistrées (DEFM) sont les mêmes qu'au niveau départemental : on répercute alors le même coefficient d'amplification pour estimer le pourcentage de chômeurs de longue durée au sens BIT dans la population active des départements, à partir des données enregistrées. Ce coefficient d'amplification, pour l'année 2003, était en Île-de-France de 1,37 (autrement dit, le taux de chômage de longue durée au sens BIT était supérieur de 37% au taux de chômage de longue durée au sens DEFM).

Pour obtenir des données départementalisées, on peut se baser par exemple sur la méthode utilisée par la Région Nord-Pas de Calais, ou partir des données départementales enregistrées auxquelles on applique ensuite un coefficient d'amplification qu'on aura estimé à partir des données régionales (Cf encart 6). Ces estimations doivent là encore être interprétées avec beaucoup de prudence, mais elles nous permettent au moins d'avancer une vague estimation des chiffres départementaux.

	Taux de chômage DEFM1 (% pop. active 2003, en moyenne annuelle)	Part des chômeurs de longue durée parmi les DEFM1 (% 2003)	Taux de chômage de longue durée DEFM1 (% pop. active 2003)	Taux de chômage de longue durée dans la population, estimé* au sens BIT (2003)
Essonne	7,9	27,5	2,2	3,0
Seine et Marne	8,1	28,0	2,3	3,1
Yvelines	7,8	31,2	2,4	3,3
Val de Marne	9,6	31,2	3,0	4,1
Hauts-de-Seine	9,4	32,8	3,1	4,2
Val-d'Oise	10,1	31,8	3,2	4,4
Île-de-France	10,0	32,5	3,3	4,5
Paris	11,5	36,8	4,2	5,8
Seine-Saint-Denis	14,0	33,3	4,7	6,4
Coefficient d'amplification Île-de-France :			1,37	

Le taux de chômage de longue durée (au sens BIT) dans la population active en Île-de-France, et ce même taux de chômage* estimé dans les départements d'Île-de-France en 2003

**en appliquant aux départements le coefficient d'amplification constaté en région Île-de-France*

B.4. Le taux de pauvreté monétaire en Île-de-France : quel seuil de pauvreté retenir ?

Au niveau international, le seuil de pauvreté monétaire est calculé de manière « relative » pour chaque territoire – ce seuil étant fixé à 50% du revenu médian disponible des ménages. En France, le seuil de 60% est parfois utilisé. Les données utilisées au niveau international par le PNUD peuvent être assez hétérogènes, mais en France c'est essentiellement l'enquête sur les revenus fiscaux des ménages qui est utilisée.

Là encore, l'Île-de-France se trouve relativement privilégiée en matière de disponibilité des données statistiques en comparaison des autres régions, puisque l'enquête nationale est exploitable à l'échelle régionale. Les calculs sont donc directement réalisés par l'INSEE et la Direction Générale des Impôts à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux.

En utilisant ces données, le problème qui se pose alors à nous est de savoir par rapport à quelle population de référence il convient de définir le seuil de pauvreté monétaire en Île-de-France : population nationale ou régionale ? Les différences de niveaux de revenus entre l'Île-de-France et le reste de la France métropolitaine sont suffisamment importantes pour que ce détail n'en soit pas tout à fait un : comme le montre le tableau suivant, le taux de pauvreté en Île-de-France passe de 3,7% dans la première hypothèse à 8,6% dans la seconde !

	Adultes de 18 ans ou plus	Enfants de moins de 18 ans	Ensemble de la population
<i>Seuil à 60 % du niveau de vie médian en Ile-de-France</i>	13,6	22	15,6
Seuil à 50 % du niveau de vie médian en Ile-de-France	7,3	12,5	8,6
<i>Seuil à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine</i>	6,9	11,9	8,1
Seuil à 50 % du niveau de vie médian en France métropolitaine	3,2	5,2	3,7

Champ : Franciliens vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Taux de pauvreté monétaire en Île-de-France en 2001

Source: INSEE-DGI, ERF 2001

A priori, la seconde hypothèse semble la plus pertinente puisqu'il s'agit bien de définir un indice de pauvreté propre à l'Île-de-France – c'est-à-dire adapté à sa réalité (très) particulière. Néanmoins, l'équipe de travail n'avait pas fait ce choix en Nord-Pas de Calais, partant du principe selon lequel les normes de pauvreté et les normes salariales sont a priori les mêmes dans toute la France. Ce choix est néanmoins discutable dans le cas de l'Île-de-France, où le coût de la vie n'est vraisemblablement pas le même qu'ailleurs en France. Nous retiendrons donc malgré tout le second chiffre, qui semble de toute façon plus réaliste et conforme aux taux observés par ailleurs en Europe, mais sans perdre de vue que ce choix a comme conséquence directe de reléguer l'Île-de-France, dans les comparaisons internationales, de la première à la douzième place... derrière même l'ensemble de la France³³.

		Pop. en deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale, 1999-2000)			Pop. en deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale, 1999-2000)
1	République Tchèque	4,9	13	Danemark	9,2
2	Finlande	5,4	14	Suisse	9,3
3	Luxembourg	6,0	15	Espagne	10,1
4	Norvège	6,4	16	Japon	11,8
5	Suède	6,5	17	Irlande	12,3
6	Slovaquie	7,0	18	Estonie	12,4
7	Pays-Bas	7,3	19	Royaume-Uni	12,5
8	France	8,0 (6,1*)	20	Italie	12,7
9	Belgique	8,0	21	Canada	12,8
10	Autriche	8,0	22	Israël	13,5
11	Slovénie	8,2	23	Australie	14,3
12	Allemagne	8,3	24	Etats-Unis	17,0
	Île-de-France	8,6* (3,7**)	

Taux de pauvreté monétaire en Île-de-France (2001) et dans les pays développés (1999-2000)

Source: PNUD (2005) + *INSEE-DGI (ERF 2001)

** avec taux de pauvreté France au lieu d'Île-de-France

³³ A ce propos on notera également que le taux de pauvreté retenu par le PNUD (8%) pour la France est nettement supérieur à celui avancé par l'INSEE en 2000 (6,5%). Il semble que pour les années 1994-2001 le PNUD ne se soit pas (ou pas seulement) basé sur l'enquête des revenus fiscaux des ménages pour établir ses chiffres de taux de pauvreté.

L'Île-de-France se retrouve alors sensiblement au niveau de l'Allemagne et du Danemark. On remarquera que c'est la République Tchèque qui s'en sort le mieux dans ce classement, devançant même certains pays très riches comme la Finlande ou le Luxembourg.

Encart 7 : Quelques mots à propos de la méthode utilisée (par défaut) en Nord-Pas de Calais

Faute d'enquête régionalisée en Nord-Pas de Calais, Jean Gadrey a proposé une méthode d'estimation des taux de pauvreté monétaire qui peut être intéressante dans la perspective de calculs départementaux en Île-de-France. Son hypothèse consiste à considérer que les chiffres des minima sociaux peuvent fournir une indication assez fiable du taux de pauvreté monétaire – en supposant que ces deux chiffres, taux de pauvreté monétaire et minima sociaux sont relativement corrélés et proportionnés. En comparant les pourcentages de bénéficiaires du RMI au niveau local et national, on admet alors que l'amplification régionale du taux de pauvreté monétaire est la même que celle de la proportion de bénéficiaires du RMI.

Enfin, même s'il n'est pas très prudent d'estimer le taux de pauvreté monétaire au sein des départements, on peut s'aventurer à appliquer dans ses grandes lignes la méthode utilisée en Nord-Pas de Calais (Cf. encart 7) au cas de l'Île-de-France, en partant cette fois-ci du principe que l'amplification entre RMI et taux de pauvreté est la même pour les départements que pour la région. Les données concernant le pourcentage de la population bénéficiant du RMI par département sont fournies sur base des renseignements de la CAF et des estimations localisées de population de l'INSEE, publiées par la MIPES³⁴.

	% RMIstes dans la population	Taux de pauvreté estimé (seuil Île-de-France)	Taux de pauvreté estimé (seuil France)
Yvelines	1,5	3,9	1,7
Seine et Marne	2,0	5,2	2,2
Essonne	2,5	6,5	2,8
Hauts-de-Seine	2,5	6,5	2,8
Val-d'Oise	3,1	8,1	3,5
Île-de-France	3,3	8,6	3,7
Val de Marne	3,5	9,1	3,9
Paris	4,1	10,7	4,6
Seine-Saint-Denis	6,7	17,4	7,5
Coeff. d'amplif. Île-de-France :		2,6	1,1

Taux de pauvreté monétaire estimé* en Île-de-France (2003) et dans ses départements

Source : CAF, INSEE, MIPES

*en appliquant aux départements le taux d'amplification « RMI-taux de pauvreté » constaté en région Île-de-France

Il va sans dire que ces estimations départementales sont à manipuler, là encore, avec la plus grande prudence. On notera simplement au passage que c'est ce taux qui présente la plus forte variabilité de résultats entre départements d'Île-de-France. Pour l'anecdote, on ne manquera pas non plus de remarquer que Paris arrive en queue de peloton, ne devançant que la Seine-Saint-Denis... qui elle-même se trouve une fois de plus à jouer les coudes à coudes avec les Etats-Unis.

B.5. Résultats de l'IPH-2 en région Île-de-France : un niveau de pauvreté humaine équivalent à la moyenne française

Hormis le problème de disponibilité des informations relatives à l'illettrisme, le mode de calcul de l'IPH-2 s'avère, sur le principe, assez bien adapté au territoire francilien (en termes de méthode de calcul et de disponibilité des données)³⁵. Et les résultats obtenus ne sont d'ailleurs pas inintéressants. L'Île-de-France, qui était très largement première en matière

³⁴ MIPES (2005) *Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Île-de-France*, Ed. Conseil régional Île-de-France & Préfecture de la région Île-de-France, 81 p.

³⁵ Cette conclusion est plus mitigée, nous le verrons, en ce qui concerne les départements d'Île-de-France

d'IDH et qui « explosait » pour ainsi dire tous les records de PIB par habitant, se situe par contre en bien moins flatteuse position en ce qui concerne la pauvreté humaine. Avec un IPH-2 de 11,4 en 2003, la région passe même de justesse derrière l'ensemble de la France métropolitaine, perdant au passage neuf places en comparaison du classement IDH. Elle se positionne loin derrière les pays nordiques (Suède, Norvège, Finlande, Danemark) et parvient tout juste à devancer l'Espagne.

		IPH-2	Probabilité de décéder avant 60 ans (% cohorte 2000-05-)	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte (% pop. 16-25 ans, 1994-2003)	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)	Pop. En deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale, 1999-2000)	IDH	Diff. IDH & IPH2
1	Suède	6,5	7,2	7,5	0,9	6,5	6	5
2	Norvège	7,0	8,4	7,8	0,3	6,4	1	-1
3	Pays-Bas	8,2	8,7	10,5	1,2	7,3	12	9
4	Finlande	8,2	9,7	10,4	2,2	5,4	13	9
5	Danemark	8,9	10,4	9,6	1,1	9,2	14	9
6	Allemagne	10,3	8,8	14,4	4,6	8,3	20	14
7	Suisse	11,0	7,8	15,9	1,1	9,3	7	0
8	Luxembourg	11,1	9,7	16,4	1,0	6,0	4	-4
9	Canada	11,3	8,1	14,6	0,8	12,8	5	-4
10	France	11,4 (11,3*)	9,8	16,4	4,2	8,0 (6,5*)	16	6
	Île-de-France	11,4 (11,1**)	9,5	16,4	4,5	8,3 (3,7**)	1	-9
11	Espagne	11,6	8,7	16,4	4,5	10,1	21	9
12	Japon	11,7	7,1	16,4	1,8	11,8	11	-2
13	Belgique	12,4	9,4	18,4	3,7	8,0	9	-5
	Nord-PDC	12,5	13,1	15,1	4,1	11,9		
14	Australie	12,8	7,7	17,0	1,4	14,3	3	-12
15	Royaume-Uni	14,8	8,7	21,8	1,2	12,5	15	-1
16	Irlande	15,2	8,7	22,6	1,6	12,3	8	-9
17	États-Unis	15,4	11,8	20,0	0,7	17,0	10	-8
18	Italie	29,9	7,8	47,0	5,1	12,7	18	0

L'IPH-2 de quelques nations (période 2000-05) et de l'Île-de-France (2003)

Source : PNUD (2005), Gadrey et al. (2006) pour Nord-PDC + nos calculs

*résultats obtenus avec les chiffres INSEE de taux de pauvreté monétaire

**avec seuil de pauvreté monétaire de la France au lieu d'Île-de-France

Il est intéressant de rappeler que dans leur étude portant sur la région Nord-Pas de Calais, Jean Gadrey et ses collègues avaient émis des réserves quant à la formule du calcul final de l'IPH-2³⁶ – une moyenne cubique que les auteurs avaient jugé trop complexe et difficile à comprendre pour le grand public. Leur proposition alternative (IPH-3) consiste en une simple moyenne des quatre indicateurs, en lieu et place d'une moyenne cubique. Avec ce mode de calcul simplifié, il est vrai que les changements ne sont pas très importants.

³⁶ Gadrey J., Ruyters C., Laffut M. (2006) Op. cit.

	IPH-2 (moyenne cubique)	Classement IPH2	IPH3 (moyenne simple)	Classement IPH3
Suède	6,5	1	5,5	1
Norvège	7,0	2	5,7	2
Pays-Bas	8,2	3	6,9	3
Finlande	8,2	4	6,9	4
Danemark	8,9	5	7,6	5
Allemagne	10,3	6	9,0	8
Suisse	11,0	7	8,5	7
Luxembourg	11,1	8	8,3	6
Canada	11,3	9	9,1	9
France	11,4	10	9,6	11
Île-de-France	11,4		9,7	
Espagne	11,6	11	9,9	12
Japon	11,7	12	9,3	10
Belgique	12,4	13	9,9	13
Nord-PDC	12,5		11,1	
Australie	12,8	14	10,1	14
Royaume-Uni	14,8	15	11,1	15
Irlande	15,2	16	11,3	16
Etats-Unis	15,4	17	12,4	17
Italie	29,9	18	18,2	18

IPH-2 et IPH-3 de quelques nations (période 2000-05) et de l'Île-de-France (2003)

Source : PNUD (2005), Régions Nord Pas de Calais et Ile de France

Avant de jeter enfin un coup d'œil aux résultats départementaux, on ne manquera pas de rappeler les précautions qu'il convient de prendre pour interpréter ces estimations –obtenues au prix d'approximations évidemment discutables. Ces résultats ne sont néanmoins pas inintéressants. En particulier, on observe une spectaculaire reculade de Paris, qui en matière de pauvreté humaine se retrouve cette fois-ci avant-dernier des départements d'Île-de-France. Par ailleurs, les niveaux de pauvreté humaine semblent globalement assez resserrés entre les départements (IPH entre 10,9 et 11,9) sauf en ce qui concerne une fois de plus la Seine-Saint-Denis, qui arrive assez loin derrière les autres départements. Les comparaisons internationales offrent là encore des rapprochements assez cocasses : on constate par exemple que, en matière de pauvreté humaine, la Seine-Saint-Denis parvient tout de même à garder une légère avance sur la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis ! Mais on restera prudent dans ces rapprochements, les définitions retenues pour le chômage, l'illettrisme et surtout le seuil de pauvreté n'étant pas strictement les mêmes.

		Probabilité de décéder avant 60 ans (% cohorte 2000-05-)	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte (% pop. 16-25 ans, 1994-2003)	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)	Pop. En deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale, 1999-2000)	IPH-2	<i>IPH-3</i>
1	Yvelines	8,6	16,4	3,3	3,9	10,9	<i>8,1</i>
2	Seine et Marne	9,3	16,4	3,1	5,2	11,0	<i>8,5</i>
3	Essonne	9,1	16,4	3,0	6,5	11,1	<i>8,8</i>
4	Hauts-de-Seine	9,0	16,4	4,2	6,5	11,1	<i>9,0</i>
5	Val-d'Oise	9,6	16,4	4,4	8,1	11,4	<i>9,6</i>
	Île-de-France	9,5	16,4	4,5	8,3	11,4	<i>9,7</i>
	France	9,8	16,4	4,2	8,0	11,4	<i>9,6</i>
6	Val de Marne	9,6	16,4	4,1	9,1	11,5	<i>9,8</i>
7	Paris	9,5	16,4	5,8	10,7	11,9	<i>10,6</i>
8	Seine-Saint-Denis	11,3	16,4	6,4	17,4	14,2	<i>12,9</i>

IPH-2 et IPH-3 de l'Île-de-France et de ses départements (2003)

C) Conclusion : l'IPH-2, un indicateur un peu mieux adapté à un exercice de régionalisation ?

Au final, l'IPH-2 nous a semblé mieux adapté que l'IDH dans la perspective d'une application régionale. C'est en tout cas ce que l'on peut conclure à propos du cas, il est vrai un peu exceptionnel, de la région Île-de-France, dans laquelle on dispose de données statistiques assez comparables à celles utilisées pour les nations (alors que les autres régions françaises, au contraire, se trouvent pénalisées par l'absence de régionalisation des enquêtes emploi et revenus³⁷). La seule véritable carence concerne donc les données d'illettrisme, dont on devrait néanmoins avoir une idée un peu plus précise d'ici peu avec la publication de la nouvelle enquête nationale *Information et Vie Quotidienne* (IVQ, publication prévue au premier semestre 2007).

Au-delà des enjeux liés à la disponibilité des données, le fait que l'IPH-2 ait été adapté à la réalité des pays développés joue sans doute beaucoup dans sa relative pertinence en région Île-de-France. L'outil, plus fin que l'IDH, permet ainsi de mesurer des différences non négligeables entre pays riches : l'indice varie par exemple d'un facteur de 1 à 5 entre la Suède et l'Italie, là où l'IDH ne variait que de quelques pourcents. Cet aspect renforce la conviction qui nous a amené, dans le chapitre précédent, à proposer des pistes d'amélioration de l'IDH pour mieux correspondre au contexte particulier des pays (et collectivités) les plus industrialisé(s).

On retiendra donc, sur la forme, deux points essentiels à propos de l'IPH-2 :

- cet indice s'appuie sur des données qui sont peu soumises aux déformations liées à l'attractivité de la région Île-de-France (contrairement au PIB/hab ou au TBS dans l'IDH). L'image obtenue au final est donc plus pertinente ;
- l'indice, adapté à la réalité des pays développés, s'avère plus sensible que l'IDH.

³⁷ par contre, le calcul de l'IDH est sans doute plus pertinent dans les autres régions que dans la région « capitale », étant donné les déformations que l'on a pu noter dans le premier chapitre

Sur le fond, les conclusions que l'on peut tirer de cet exercice ne sont pas non plus dénuées d'intérêt.

Conformément à l'intuition qui avait guidé les experts du PNUD, nous avons pu constater que la notion de pauvreté humaine était relativement indépendante de la notion de développement. En effet, certains pays parviennent mieux que d'autres à répondre à l'enjeu de la pauvreté, et ce indépendamment de leur niveau de développement « moyen ». Les pays du nord de l'Europe restent indéniablement des modèles en matière de lutte contre la pauvreté. A l'opposé, les pays anglo-saxons, de tradition plus libérale, répondent semble-t-il moins bien à cet enjeu – les Etats-Unis, l'Australie ou l'Irlande fournissant des exemples assez frappants de ce phénomène puisque la pauvreté y est forte malgré des niveaux de richesse monétaire et de développement humain parmi les plus élevés au monde. La France se trouve dans une situation intermédiaire, avec un niveau global de pauvreté humaine relativement faible en comparaison des pays anglo-saxons susmentionnés, et ce malgré un niveau de développement humain (ou de richesse monétaire) légèrement plus bas. L'Île-de-France, à l'inverse, offre un niveau de pauvreté humaine relativement fort comparativement à son niveau de développement humain. Ainsi, bien que le niveau d'IDH de l'Île-de-France soit supérieur à celui du reste de la France, le degré de pauvreté humaine (mesuré par l'IPH-2) est sensiblement le même.

Chapitre 4 : L'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF) en Île-de-France

En 1995, soit cinq ans après la publication du premier rapport du PNUD, les Nations Unies décidèrent de porter leur attention sur la question des inégalités entre Hommes et Femmes. La publication du rapport annuel sur le développement humain fut donc cette année-là l'occasion pour les experts du PNUD de proposer une méthode alternative de calcul des inégalités entre sexes. Deux indices distincts furent alors proposés : l'Indicateur Sexospécifique de Développement Humain (ISDH) et l'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF).

L'ISDH consiste à corriger la valeur moyenne du développement humain de façon à refléter les inégalités de répartition de ce développement entre hommes et femmes – et ce dans les trois dimensions du développement humain.

L'IPF, quant à lui, s'intéresse non pas à la part des femmes dans le bénéfice du développement, mais plutôt à la place qu'elles occupent dans les processus de décision et de création de richesses. C'est sur ce dernier indice que nous avons choisi de nous attarder dans ce chapitre.

A) L'IPF : définition, mode calculatoire et résultats internationaux

La participation des femmes à la vie politique et économique est entendue par les experts du PNUD comme le poids des femmes, relativement aux hommes, dans les processus de développement et de décision.

A.1. Dimensions de la parité hommes-femmes

Cette définition amène là encore à aborder la question des inégalités sous un angle pluriel. L'IPF s'attache en particulier aux inégalités entre hommes et femmes dans trois domaines essentiels :

- **la participation et le pouvoir décisionnaire dans la sphère politique ;**
- **la participation et le pouvoir décisionnaire dans le domaine économique ;**
- **la maîtrise des ressources économiques.**

A.2. Données constitutives de l'IPF

Afin de refléter chacune de ces dimensions, les experts du PNUD ont finalement retenu quatre indicateurs :

- la participation et le pouvoir décisionnaire dans la sphère politique sont exprimés par **la répartition des sièges de parlementaires entre hommes et femmes ;**
- la participation et le pouvoir décisionnaire dans le domaine économique sont reflétés par le biais de deux éléments :
 - **le pourcentage d'hommes et de femmes occupant des fonctions de direction et d'encadrement supérieur**, correspondant aux catégories socioprofessionnelles du groupe 1 de la nomenclature internationale dite CITP-88 (*postes de décision dans la politique, l'administration et l'entreprise*) ;

- le **pourcentage d'hommes et de femmes occupant des postes d'encadrement et fonctions techniques**, correspondant cette fois-ci aux groupes 2 et 3 de la nomenclature CITP-88 susmentionnée (*emplois d'encadrement intermédiaire et de techniciens, d'enseignants et de cadres de la fonction publique, de métiers qualifiés de la santé et du social, d'ingénieurs, de professions libérales et spécialisées*) ;
- la maîtrise des ressources économiques, enfin, est mesurée par la **part masculine et féminine du revenu estimé du travail** (en PPA) ; une notion assez complexe sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir plus en détail.

A.3. Calcul des Pourcentages Equivalents d'Égalité de la Répartition (PEER) pour chaque dimension

L'IPF devient très complexe et, du coup, difficile à interpréter et à comprendre à partir de cette étape. Pour chaque indicateur retenu, on compare la valeur mesurée à une valeur idéale qui serait l'exacte proportion de femmes dans la population totale. L'indice pourrait se calculer alors de manière assez simple : on pourrait en effet se contenter d'estimer « *l'inégalité entre les femmes et les hommes à partir du rapport : (% élues f / % popul f) / (% élus h / % popul h)* »³⁸.

Mais les experts du PNUD ont considéré que l'indice devait être progressif. Autrement dit, les efforts d'un pays sont mieux récompensés lorsque ces derniers passent d'un pourcentage très faible à un pourcentage moyen, par rapport à un pays qui aurait un pourcentage assez bon et qui deviendrait très bon – la progression devient alors de type logarithmique. Pour ce faire les experts du PNUD ont donc introduit ce qu'ils appellent un « coefficient d'aversion pour l'inégalité » (cf. encart 8).

Enfin, pour obtenir un chiffre entre 0 et 1 (et non entre 0 et 50) la dernière étape consiste à diviser simplement la valeur obtenue par 50.

Au final la formule « générique » retenue pour ce *pourcentage équivalent d'égalité de la répartition* (PEER) est donc relativement complexe. Pour la participation politique, on obtient par exemple la formule suivante :

$$\text{PEER 1} = (1/50) * \{ 1 / [(pop.f/pol.f) + (pop.h/pol.h)] \}$$

(où pop.f = % femmes dans pop. totale, pol.f = % femmes élues, et idem pour les hommes)

La participation des femmes à la vie économique utilise le même principe, mais inclut deux sous-indices « PEER » (part des femmes, relativement aux hommes, dans les fonctions de direction & fonctions techniques) qui sont agrégés en une moyenne non pondérée.

Enfin, la part féminine du revenu estimé du travail utilise la même formule, mais elle nécessite de calculer un indice revenu qui prend en compte plusieurs éléments comme la part des salaires des femmes et leur part dans la population active. Nous verrons également que cette formule inclut un taux plafond et un taux plancher (équivalents aux taux utilisés pour l'IDH).

³⁸ Gadrey J., Ruyters C., Laffut M. (2006) Op. cit.

Encart 8 : Les indices dimensionnels PEER dans le détail :

Les méthodes de calcul utilisées pour chaque sous-indice sont les suivantes (d'après PNUD, 2005 et Gadrey et al. 2006) :

$$\text{PEER 1} = \frac{1}{50} \times \frac{1}{\frac{\text{Pop.f}}{\text{Pol.f}} + \frac{\text{Pop.h}}{\text{Pol.h}}}$$

$$\text{PEER 2} = \frac{\text{PEER 2a} + \text{PEER 2b}}{2} \quad \text{où} \quad \text{PEER 2a} = \frac{1}{50} \times \frac{1}{\frac{\text{Pop.f}}{\text{Dir.f}} + \frac{\text{Pop.h}}{\text{Dir.h}}}$$

$$\text{PEER 2b} = \frac{1}{50} \times \frac{1}{\frac{\text{Pop.f}}{\text{Tech.f}} + \frac{\text{Pop.h}}{\text{Tech.h}}}$$

$$\text{PEER 3} = \frac{1}{\frac{\text{Pop.f}}{\text{Irev.f}} + \frac{\text{Pop.h}}{\text{Irev.h}}} \quad \text{où} \quad \text{Irev.f} = \frac{\text{rev.f} - 100}{40000 - 100}$$

$$\text{Irev.h} = \frac{\text{rev.h} - 100}{40000 - 100}$$

Pop.f, Pop.h = proportion des femmes (resp. des hommes) dans la population totale

Pol.f, Pol. h = pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans la représentation parlementaire

Dir.f, Dir.h = pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans les fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur

Tech.f, Tech.h = Pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans les postes d'encadrement et fonctions techniques

Rev.f, Rev.h = revenu estimé du travail des femmes (resp. des hommes) en dollars PPA

Iref.f, Irev.h = indice du revenu estimé du travail des femmes (resp. des hommes)

PEER = pourcentage équivalent d'égalité de la répartition

De plus amples informations sur le mode de calcul seront données plus loin dans le texte, ainsi qu'en annexe.

A.4. Agrégation des PEER en un indice final : l'IPF

La dernière étape est, fort heureusement, beaucoup plus simple à réaliser puisque l'IPF consiste en la simple moyenne non pondérée des trois PEER ainsi obtenus :

Dimensions de parité Hommes-Femmes	Indicateurs retenus	Exemple : valeur Norvège	
Participation et pouvoir décisionnaire dans la sphère politique	Pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans les chambres parlementaires nationales (Sénat et Assemblée nationale en France)	38,2%	PEER1
Participation et pouvoir décisionnaire dans le domaine économique	Pourcentage des femmes (resp. des hommes) occupant des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur (catégorie 1 de la CITP-88)	30,0%	PEER2
	Pourcentage de femmes (resp. des hommes) occupant des postes d'encadrement et fonctions techniques (catégories 2 et 3 de la CITP-88)	50,0%	
Maîtrise des ressources économiques	Pourcentage du revenu estimé (par tête) du travail des femmes (resp. de celui des hommes)	0,75	PEER3



$$\text{Indice de Participation des Femmes (IPF)} = (\text{PEER 1} + \text{PEER 2} + \text{PEER 3})/3$$

A.5. Résultats internationaux de l'IPF

Malgré un mode de calcul difficilement compréhensible qui nuit certainement à sa lisibilité, l'IPF fournit des résultats internationaux qui s'avèrent là encore assez intéressants à analyser. La hiérarchie qui apparaît est encore une fois bien différente des précédentes, malgré une constante évidente : les pays du nord de l'Europe s'en sortent mieux que les autres et arrivent en tête de classement. La Norvège retrouve sa première place, devant cette fois-ci le Danemark, la Suède, l'Islande et la Finlande. Le gradient « Nord-Sud » est très marqué ici, puisque arrivent ensuite un groupe de pays européens d'influence « germanique » (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Autriche) mêlés à des pays anglo-saxons (Australie, Canada, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande). Enfin, les pays d'influence latine se retrouvent derniers des pays européens.

		IPF	Parlementaires femmes (% du total)	Femmes occupant des fonctions parlementaires, de représentation de direction et d'encadrement supérieur (en % du total)	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total)	Part estimée du travail des femmes sur celles des hommes	Class. IDH	Diff. IDH & IPF
1	Norvège	0,928	38,2	30	50	0,75	1	0
2	Danemark	0,860	36,9	26	51	0,73	14	12
3	Suède	0,852	45,3	30	51	0,69	6	3
4	Islande	0,834	30,2	29	55	0,69	2	-2
5	Finlande	0,833	37,5	28	53	0,72	13	8
6	Belgique	0,828	35,7	31	48	0,54	9	3
7	Australie	0,826	28,3	36	55	0,72	3	-4
8	Pays-Bas	0,814	34,2	26	48	0,53	12	4
9	Allemagne	0,813	31,3	36	50	0,54	20	11
10	Canada	0,807	24,7	35	54	0,64	5	-5
11	Suisse	0,795	24,8	28	45	0,90	7	-4
12	Etats-Unis	0,793	14,8	46	55	0,62	10	-2
13	Autriche	0,779	32,2	27	49	0,35	17	4
14	N ^{elle} -Zélande	0,769	28,3	36	52	0,68	19	5
15	Espagne	0,745	30,5	30	47	0,44	21	6
16	Irlande	0,724	14,2	29	50	0,41	8	-8
17	Bahamas	0,719	26,8	40	51	0,64	50	33
18	Royaume-Uni	0,716	17,9	33	45	0,62	15	-3
19	France*	0,686	13,9	0,59	16	-3
20	Argentine	0,665	33,6	25	55	0,37	34	14
21	Portugal	0,656	20,0	32	52	0,54	27	6
24	Israël	0,622	15,0	29	54	0,55	23	-1
36	Grèce	0,594	14,0	26	48	0,45	24	-12
37	Italie	0,589	10,4	21	45	0,46	18	-19
43	Japon	0,534	9,3	10	46	0,46	11	-32

*estimation Nord Pas de Calais. (2005)

Classement des nations selon l'IPF (2000-05)

Source : PNUD, 2005

Notons au passage que, pour des raisons qui restent à éclaircir (faute peut-être de données statistiques comparables aux autres dans certains domaines, comme les CSP de la CIP-88, par exemple), la France a longtemps été absente des classements internationaux – ou alors le

classement qui lui était attribué ne se faisait que par la moyenne réalisée à partir des indicateurs disponibles, faute de données exhaustives. Avec la méthode d'estimation des CSP, notre pays se situerait autour de la 19^{ème} place mondiale, juste devant... l'Argentine. Reste alors à savoir si, en la matière, l'Île-de-France est meilleure élève que la France...

B) L'IPF de l'Île-de-France en 2003

Pour ce qui concerne l'estimation de l'IPF, nous nous sommes limités au territoire régional dans un premier temps. Comme pour le calcul de l'IPF international, l'année de référence proposée est, là encore, 2003, même si pour certaines informations il peut être utile, voire nécessaire, de se reporter à des études antérieures ou postérieures, faute de données annualisées.

B.1. La participation des femmes à la vie politique en Île-de-France : plutôt mieux que la moyenne nationale

Comme nous l'avons évoqué, la participation des femmes à la vie politique est mesurée dans l'IPF par le biais du pourcentage de femmes au sein des parlements nationaux. En France, c'est donc l'Assemblée nationale et le Sénat qui sont concernés : on s'intéresse au nombre de députées et sénatrices de l'Île-de-France parmi l'ensemble des représentants de ces deux chambres. Dans une perspective de régionalisation de l'indice, il serait également envisageable d'intégrer à terme les élu(e)s du Conseil Régional. Comme on le constatera aisément dans le tableau suivant, les résultats varient très fortement selon l'option que l'on retiendra puisque la parité s'avère beaucoup plus importante au sein du Conseil Régional, en particulier si l'on retient les chiffres des dernières élections de 2004 : les femmes sont même aujourd'hui légèrement majoritaires au sein du Conseil Régional.

<i>élus Île-de-France</i>	Total	Hommes	Femmes	% femmes
Assemblée nationale	99	82	17	17,2%
Sénat	53	36	17	32,1%
Ensemble parlements (2003)	152	118	34	22,4%
Conseil régional (2004)	209	104	105	50,2%
Ensemble élus (nationaux et régionaux, en 2004)	361	222	139	38,5%

Répartition des sièges des élus d'Île-de-France entre hommes et femmes, au Sénat, à l'Assemblée nationale (2003) et au Conseil régional (2004)

Dans un souci de comparabilité, on se contentera pour l'instant du pourcentage de femmes parmi les députés et sénateurs issus de la région, ce qui nous amène à un chiffre de 22,4%. Un chiffre dont on notera au passage qu'il reste malgré tout très largement supérieur à celui obtenu pour l'ensemble de la France (13,9%). Il n'est pas inintéressant de remarquer également que la part des sénatrices dans le total est notablement plus importante que celle des députées...

Au niveau international, si on se contente d'un échantillon constitué des pays les plus développés, on constate que l'Île-de-France occupe une place modeste : elle se trouverait au niveau du Canada et du Portugal en matière de participation des femmes à la vie politique au sein des assemblées nationales : devant le Nord-Pas de Calais ou la France, certes ; devant

même le Royaume-Uni ou les Etats-Unis... mais loin derrière les Pays du nord de l'Europe, dans lesquels plus d'un tiers des élus nationaux sont des femmes. L'Île-de-France se trouverait même en moins bonne position que le Costa-Rica ou les Bahamas.

	Parlementaires femmes (% du total)		Parlementaires femmes (% du total)		
1	Suède	45,3	15	Bahamas	26,8
2	Norvège	38,2	16	Suisse	24,8
3	Finlande	37,5	17	Canada	24,7
4	Danemark	36,9		Île-de-France	22,4
5	Belgique	35,7	18	Portugal	20,0
6	Costa-Rica	35,1	19	Royaume-Uni	17,9
7	Pays-Bas	34,2	20	Israël	15,0
8	Argentine	33,6	21	Etats-Unis	14,8
9	Autriche	32,2		Nord-PDC	14,3*
10	Allemagne	31,3	22	Irlande	14,2
11	Espagne	30,5	23	Grèce	14,0
12	Islande	30,2	24	France	13,9
13	Australie	28,3	25	Italie	10,4
14	Nouvelle-Zélande	28,3	26	Japon	9,3

Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux dans quelques pays développés, et en Île-de-France (2003)

Sources : PNUD 2003, *Nord Pas de Calais. 2006 et des calculs d'après les données du Ministère de l'Intérieur

Au final, la formule calculatoire proposée par le PNUD pour ce sous-indice de participation à la vie politique nous donne un résultat de 0,683.

B.2. La participation et le pouvoir décisionnaire des femmes à la vie économique en Île-de-France : une performance honorable

Il s'agit ici d'observer deux variables : la part des femmes occupant des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur, et le pourcentage de femmes occupant des postes d'encadrement et fonctions techniques, correspondant cette fois-ci aux groupes 2 et 3 de la nomenclature CITP-88 susmentionnée.

B.2.1. La part des femmes occupant des fonctions de direction et d'encadrement supérieur : des chiffres à traiter avec précaution

Pour cette première donnée, il nous faut obligatoirement passer par le découpage des CSP françaises en 32 ou 42 postes qui, malheureusement pour nous, ne correspondent pas dans leur découpage actuel aux catégories définies au niveau international dans la nomenclature CITP-88. Il est possible de surmonter ce problème en utilisant par défaut une méthode assez simple qui consiste à « reconstruire » les catégories de la nomenclature CITP-88 à partir de la nomenclature des CSP françaises. On inclut alors dans la catégorie 1 trois classes des CSP : les chefs d'entreprises de 10 salariés et plus, les commerçants et les cadres administratifs et commerciaux.

Partant de l'enquête emploi, on obtient alors un chiffre de 35% de femmes parmi les trois CSP retenues équivalent à la catégorie 1 de la CITP-88 – soit sensiblement le niveau de la France. On notera au passage cette fois-ci que les pays anglo-saxons s'en sortent plutôt bien, tandis que les pays du Nord de l'Europe reculent au classement international.

		Femmes occupant des fonctions de direction et d'encadrement supérieur (en % du total)			Femmes occupant des fonctions de direction et d'encadrement supérieur (en % du total)
1	Etats-Unis	46	13	Espagne	30
2	Bahamas	40	14	Islande	29
3	Australie	36	15	Irlande	29
4	Allemagne	36	16	Israël	29
5	Nouvelle-Zélande	36	17	Costa Rica	29
6	France*	36	18	Finlande	28
7	Canada	35	19	Suisse	28
	Île-de-France	35	20	Autriche	27
8	Royaume-Uni	33	21	Danemark	26
9	Portugal	32	22	Pays-Bas	26
10	Belgique	31	23	Grèce	26
	Nord-PDC*	31	24	Argentine	25
11	Norvège	30	25	Italie	21
12	Suède	30	26	Japon	10

Pourcentage de femmes dans la catégorie 1 de la CIP-88 dans quelques pays développés et en Île-de-France (2003)

Sources : PNUD 2005, estimation Nord Pas de Calais 2006, + estimation pour Île-de-France d'après l'INSEE, enquête emploi 2003

L'indice PEER (PEER2a) obtenu à partir de la formule calculatoire du PNUD est alors de 0,902 pour l'Île-de-France.

B.2.2. La part des femmes occupant des postes d'encadrement et fonction techniques

Il s'agit cette fois-ci des catégories 2 et 3 de la CIP-88 (*Professionals et technicians and associate professionals*), dont on peut obtenir une bonne estimation des effectifs en regroupant cette fois-ci les CSP françaises suivantes : professeurs et professions scientifiques, cadres de la fonction publique, professions libérales, professions de l'information des arts et spectacles, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises (catégorie 2) ; instituteurs, professions intermédiaires et techniciens (hors agents de maîtrise) (catégorie 3).

En procédant de la même manière que pour la catégorie 1, on obtient alors pour l'Île-de-France une estimation de l'ordre de 36% de femmes parmi les catégories 2 et 56% parmi les catégories 3. Soit au total 47% de femmes parmi le regroupement de catégories 2 & 3. Cette estimation nous amène donc à un chiffre légèrement supérieur à celui de la France. L'indice PEER (PEER2b) obtenu pour cette dimension est alors de 0,995.

	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total)		Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total)		
1	Islande	55	15	Irlande	50
2	Australie	55	16	Autriche	49
3	Etats-Unis	55	17	Belgique	48
4	Argentine	55	18	Pays-Bas	48
5	Canada	54	19	Grèce	48
6	Israël	54	20	Espagne	47
7	Finlande	53		Île-de-France	47
8	Nouvelle-Zélande	52	21	France*	46
9	Portugal	52	22	Japon	46
10	Danemark	51		Nord-PDC*	46
11	Suède	51	23	Suisse	45
12	Bahamas	51	24	Royaume-Uni	45
13	Norvège	50	25	Italie	45
14	Allemagne	50	26	Costa Rica	40

Pourcentage de femmes dans les catégories 2 & 3 de la CITP-88 dans quelques pays développés et en Île-de-France (2003)

Sources : PNUD (2005), *estimation Nord Pas de Calais (2006) + estimation pour Île-de-France d'après les données de l'INSEE, enquête emploi 2003

Cette fois-ci, ce sont les pays anglo-saxons et les pays du nord de l'Europe qui arrivent globalement en tête du classement avec même, pour une dizaine de pays, une majorité de femmes représentées dans ces catégories 2 et 3.

B.2.3. L'indice final de participation des femmes à la vie économique en Île-de-France

L'indice final de participation des femmes à l'activité économique est la moyenne des deux sous-indices PEER2a et PEER2b sus-mentionnés.

Au total, on obtient pour l'instant (avec cette méthode) un indice PEER2 de 0,948 pour l'Île-de-France.

B.3. La maîtrise des ressources économiques tirées du travail par les femmes : une dimension qui pose problème

Le dernier indicateur choisi est la part féminine du revenu estimé du travail. C'est de loin la dimension la plus complexe à calculer, et celle également qui pose le plus de problèmes de construction et d'interprétation. Le cas de l'Île-de-France illustre malheureusement assez bien les problèmes posés par certains choix méthodologiques. Sans entrer dans le détail pour l'instant, on retiendra que c'est en particulier les deux dernières étapes de construction de l'indice de revenu qui posent problème, notamment parce qu'ils font intervenir dans leur calcul le volume du PIB.

Il n'est pas inutile, pour bien comprendre le calcul et les problèmes qu'il pose, de revenir sur les principales étapes de construction de cet indice.

B.3.1. Première phase : calcul de la part des femmes dans les revenus salariaux

La première étape consiste à évaluer la part des femmes dans les revenus salariaux. Pour obtenir ce chiffre, le plus simple en France et en région Île-de-France consiste à se baser sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS) – en se souvenant néanmoins que

certaines données, telles les revenus de la fonction publique, ne sont pas couvertes par les DADS. Le rapport entre revenus salariaux annuels moyens se fait en divisant simplement le salaire moyen des femmes par celui des hommes. Pour 2003, on obtient en Île-de-France un rapport salairesF/salairesH de 0,734 – ce qui revient à dire que le salaire annuel moyen des femmes équivaut à 73,4% de celui des hommes. Précisons que ce chiffre englobe l'ensemble des salaires tirés des emplois à temps complet et partiel³⁹. Ce chiffre est ensuite ramené à la proportion de femmes dans la population active, afin de déterminer cette notion de « part des femmes dans les revenus salariaux ».

En Île-de-France, l'enquête emploi de 2003 annonce une proportion de 47,2% de femmes dans l'ensemble de la population active (soit un peu plus que la proportion observée sur l'ensemble du territoire français). Au total, la part des femmes dans les revenus salariaux est donc estimée avec cette méthode à 39,6% en Île-de-France pour l'année 2003.

B.3.2. Seconde phase : estimation de la valeur monétaire (PPA) du travail des femmes et des hommes, par personne

La seconde phase consiste donc à estimer la part des femmes dans la production de richesse sur le territoire au cours d'une année donnée. Pour ce faire, et faute de mieux, on applique le taux obtenu dans la phase précédente au PIB (en parité de pouvoir d'achat) afin d'estimer la part de PIB national ou régional qui est attribuable au travail des femmes. Enfin, on divise cette somme par le nombre de femmes dans l'ensemble de la population, afin d'obtenir une estimation de la valeur monétaire (en PPA) du travail des femmes par habitant (ou plus précisément... par *habitante*). Idem pour les hommes.

En appliquant cette méthode de calcul, on obtient en 2003 pour l'Île-de-France les chiffres de 33.896 US\$ pour les femmes, et 54.935 US\$ pour les hommes. On le constate donc sans grande surprise, ces chiffres dépassent de loin les performances de (presque) tous les pays, du fait une fois de plus du PIB surdimensionné de la région Île-de-France. Le rapport entre les revenus masculins et féminins « par tête » est quant à lui, au final, de $[33.896/54.935=]$ 0,62. Ce qui positionne l'Île-de-France à peu près au niveau de la moyenne française telle que calculée par le PNUD.

³⁹ Ce qui revient à dire que deux inégalités interviennent potentiellement dans cette différence de salaire annuel moyen : le temps de travail et le salaire horaire.

		Rapport des revenus masculins et féminins "par tête"			Rapport des revenus masculins et féminins "par tête"
1	Suisse	0,90	14	Israël	0,55
2	Norvège	0,75	15	Belgique	0,54
3	Danemark	0,73	16	Allemagne	0,54
4	Finlande	0,72	17	Portugal	0,54
5	Australie	0,72	18	Pays-Bas	0,53
6	Suède	0,69		Nord-PDC (2001)*	0,53
7	Islande	0,69	19	Italie	0,46
8	Nouvelle-Zélande	0,68	20	Japon	0,46
9	Canada	0,64	21	Grèce	0,45
10	Bahamas	0,64	22	Espagne	0,44
11	Etats-Unis	0,62	23	Irlande	0,41
12	Royaume-Uni	0,62	24	Argentine	0,37
	Île-de-France	0,62	25	Costa Rica	0,37
13	France	0,59	26	Autriche	0,35

Part estimée du revenu du travail des femmes sur celles des hommes en 2003

Sources : PNUD 2005, *estimation Nord Pas de Calais 2006, + estimation pour Île-de-France d'après les données de l'INSEE

Ce chiffre aurait pu, à lui seul, largement suffire. Malheureusement, les experts du PNUD ont désiré faire intervenir le volume du PIB dans le calcul de l'indice revenu, ce qui ne va pas sans poser certains problèmes...

B.3.3. Troisième phase : calcul de l'indice de revenu des femmes (et des hommes)

Partant du montant estimé du revenu des femmes « par tête », en US\$ (PPA) on applique alors une formule calculatoire afin d'obtenir l'indice de revenu des femmes (et celui des hommes), compris entre 0 et 1. On fait notamment intervenir dans le calcul des indices des taux plafond et plancher similaires à ceux utilisés pour calculer l'indice PIB de l'IDH (pour le détail du calcul, voir l'encart 8). Or, en Île-de-France, la valeur monétaire (PPA) du travail des hommes dépasse largement le seuil plafond de 40.000 US\$, et celle des femmes s'en approche sensiblement. Tant et si bien que les deux valeurs indiciaires sont relativement proches l'une de l'autre (1,000 pour les hommes et 0,847 pour les femmes). Premier problème...

B.3.4. Quatrième phase : calcul de l'indice PEER3

Si on ajoute à cela le principe calculatoire de l'indice PEER (encart 8), on se retrouve donc au final avec un score incroyablement élevé pour l'Île-de-France : 0,915. Le fait d'obtenir un score si élevé ne devrait pas, en soi, poser de problème (au contraire !). Sauf que c'est quasiment exclusivement sous l'effet du volume du PIB que l'indice a pu atteindre de tels sommets. Par exemple, en divisant le PIB par deux et en gardant exactement la même proportion de répartition des salaires entre hommes et femmes, on obtiendrait un indice PEER de... 0,519 !

Autre exemple frappant, en région Nord-Pas de Calais la part des femmes dans les revenus salariaux était de l'ordre de 36,1% en 2001, ce qui n'est finalement pas beaucoup plus mal que l'Île-de-France (39,6% en 2003). Or l'indice PEER3 du Nord-Pas de Calais est de 0,492, contre 0,915 en Île-de-France⁴⁰ ! C'est donc quasi-exclusivement le volume du PIB qui explique ces différences phénoménales !

⁴⁰ On peut imaginer un scénario encore pire : ainsi, il pourrait y avoir en Île-de-France une moins bonne répartition des fruits du travail entre hommes et femmes qu'en région Nord-Pas de Calais, et néanmoins l'Île-de-France obtiendrait à coup sûr un indice final PEER3 (très) largement supérieur. Par exemple, en gardant son PIB

Cette déformation, une fois de plus liée au PIB, pose donc un gros problème d'interprétation du résultat final. Ce qui est d'autant plus regrettable que :

- 1) les autres données servant à la construction de l'indicateur sont loin d'être inintéressantes ;
- 2) le choix qui consiste à faire jouer au volume du PIB un rôle (qui plus est non négligeable) dans l'indice d'égalité H-F semble assez difficilement justifiable ; d'autant que :
- 3) les indices du PNUD se voulaient, rappelons-le, des alternatives au PIB !

B.4. L'IPF de l'Île-de-France : des résultats faussés par l'utilisation du PIB

Au final, l'IPF s'obtient très facilement en opérant une simple moyenne non pondérée des trois indices PEER dont nous venons de détailler les résultats. L'estimation de l'IPF pour l'Île-de-France est donc, pour l'année 2003, de 0,849. Ce qui propulse l'Île-de-France loin devant l'ensemble de la France métropolitaine, et tout près des meilleures nations. Sans aller pour l'instant plus loin dans le commentaire de ces résultats, rappelons simplement ici que ce résultat final s'avère fortement déformé du fait du PIB particulièrement élevé de la région, comme nous venons de le signaler.

	IPF		IPF		
1	Norvège	0,928	14	Nouvelle-Zélande	0,769
2	Danemark	0,860	15	Espagne	0,745
3	Suède	0,852	16	Irlande	0,724
	Île-de-France	0,849	17	Bahamas	0,719
4	Islande	0,834	18	Royaume-Uni	0,716
5	Finlande	0,833	19	France (2001)*	0,686
6	Belgique	0,828	20	Argentine	0,665
7	Australie	0,826	21	Portugal	0,656
8	Pays-Bas	0,814	22	Israël	0,622
9	Allemagne	0,813	23	Costa Rica	0,606
10	Canada	0,807	24	Grèce	0,594
11	Suisse	0,795	25	Italie	0,589
12	Etats-Unis	0,793	26	Japon	0,534
13	Autriche	0,779		Nord-PDC (2001)*	0,492

Indice de Participation des Femmes (IPF) dans quelques pays développés et en Île-de-France (2003)

Sources : PNUD (2005), *estimation Nord pas de Calais (2006), + estimation pour Île-de-France d'après les données de l'INSEE

Une solution alternative très intéressante proposée dans le cadre de l'étude de la région Nord-Pas de Calais consiste à utiliser un IPF alternatif (IPF-a) reprenant les mêmes données d'entrée que l'IPF du PNUD, avec des calculs d'indices simplifiés pour permettre une meilleure compréhension de l'indice par les non initiés, et éviter les déformations liées à la prise en compte du volume du PIB dans l'indice PEER du revenu du travail. L'IPF-a est simplement « la moyenne de trois indicateurs compris entre 0 et 1, à savoir :

- pour la parité politique, le pourcentage de femmes au Parlement divisé par 50 (...)
- pour la parité dans l'accès aux deux groupes de professions A et B définis par le PNUD, l'indicateur sera la somme du pourcentage de femmes dans le groupe A et de leur pourcentage dans le groupe B ;

actuel mais en imaginant une part estimée du revenu du travail des femmes sur celui des hommes de 0,40 (largement inférieure aux 0,53 du Nord-Pas de Calais, donc) l'Île-de-France resterait largement devant le Nord-Pas de Calais avec un indice PEER3 de 0,775 (contre 0,492) !

- pour la parité dans l'accès au revenu du travail, ce sera le rapport du revenu par femme au revenu par homme, selon les définitions du PNUD ⁴¹».

		IPF-a	Parlementaires femmes (% du total)	Femmes occupant des fonctions de direction et d'encadrement supérieur (en % du total)	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total)	Part estimée du travail des femmes sur celles des hommes	Class. IPF PNUD
1	Suède	0,802	45,3	30	51	0,69	3
2	Norvège	0,771	38,2	30	50	0,75	1
3	Finlande	0,760	37,5	28	53	0,72	5
4	Danemark	0,746	36,9	26	51	0,73	2
5	Australie	0,732	28,3	36	55	0,72	7
6	Islande	0,711	30,2	29	55	0,69	4
7	Nouvelle-Zélande	0,709	28,3	36	52	0,68	14
8	Suisse	0,709	24,8	28	45	0,90	11
9	Bahamas	0,695	26,8	40	51	0,64	17
10	Belgique	0,681	35,7	31	48	0,54	6
11	Allemagne	0,675	31,3	36	50	0,54	9
12	Canada	0,675	24,7	35	54	0,64	10
13	Pays-Bas	0,651	34,2	26	48	0,53	8
14	Etats-Unis	0,642	14,8	46	55	0,62	12
	Île-de-France	0,629	22,4	35	47	0,62	
15	Argentine	0,614	33,6	25	55	0,37	20
16	Espagne	0,607	30,5	30	47	0,44	15
17	Portugal	0,593	20,0	32	52	0,54	21
18	Costa Rica	0,587	35,1	29	40	0,37	19
19	Royaume-Uni	0,586	17,9	33	45	0,62	18
20	Autriche	0,585	32,2	27	49	0,35	13
	France*	0,562	14,0	36	46	0,59	19
19	Israël	0,560	15,0	29	54	0,55	24
	Nord-Pas de Calais*	0,528	14,3	31	46	0,53	
	Irlande	0,495	14,2	29	50	0,41	16
	Grèce	0,490	14,0	26	48	0,45	36
	Italie	0,443	10,4	21	45	0,46	37

L'Indice de Participation des Femmes alternatif (IPF-a) dans quelques pays développés, en Nord-Pas de Calais et en Île-de-France (2003)

Sources : PNUD (2005), *estimation Nord Pas de Calais. (2006) + estimation pour Île-de-France d'après les données de l'INSEE

Comme on le constate, les résultats obtenus avec cette méthode sont sensiblement différents des précédents. En supprimant ainsi la « prime au PIB », on constate évidemment une remontée au classement des pays plus pauvres comme les Bahamas. La Suède, qui n'a « que » le vingtième PIB/hab au monde, se retrouve en première place avec cette méthode. Inversement, l'Île-de-France chute dans la hiérarchie (moins onze places). A hauteur des Etats-Unis ou de l'Argentine, la région garde néanmoins une avance notable sur l'ensemble de la France.

⁴¹ Gadrey J., Ruyters C., Laffut M. (2006) Op. cit

C) Conclusion : un indicateur qui mériterait d'être affiné et/ou adapté

L'Indicateur de Participation des Femmes à la vie économique et politique présente donc un intérêt indéniable. Loin de s'intéresser seulement à des aspects « visibles » (parité politique, par exemple) il met le doigt sur un certain nombre d'inégalités homme-femme qui sont profondément ancrées dans nos sociétés. Les données statistiques mobilisées sur le plan international nous ont semblé dans l'ensemble assez intéressantes. Cela dit, à l'échelle régionale on bute là encore sur une grande difficulté de disponibilité des données nécessaires au calcul – même si, là encore, la région Île-de-France s'en tire plutôt bien du fait de la possibilité d'exploitation de certaines enquêtes nationales (enquête emploi notamment).

Comme ce fut le cas pour l'IDH et l'IPH-2, le calcul de l'IPF oblige sans cesse à opérer des arrangements pour obtenir des résultats régionaux qui soient (autant que possible) comparables avec les résultats obtenus par les nations – c'est le problème inévitable des indices basés sur une forme de normalisation comparative internationale.

Au-delà de ces limites liées à la qualité et la disponibilité des données, nous avons eu l'occasion d'insister sur une limite méthodologique évidente de l'IPF : l'introduction, somme toute assez peu légitime, du volume du PIB dans le calcul de l'indice final. En région Île-de-France, ce problème prend une dimension particulière du fait du très haut niveau de PIB/hab, ce qui propulse de manière assez artificielle l'Île-de-France au niveau des nations les plus « égalitaires ». L'IPF alternatif nous semble de ce point de vue présenter une avancée très intéressante puisque l'indice est ainsi rendu à la fois plus facile à calculer, à comprendre... et à légitimer.

Ces tentatives de régionalisations des indices du PNUD auront donc au moins eu cet avantage de souligner à la fois certains problèmes de disponibilité des données au niveau régional, mais aussi certaines limites méthodologiques. Sur ces deux points, les indices alternatifs proposés (IDH-2, IPFa) ouvrent de nouvelles pistes de travail qui semblent prometteuses.

Chapitre 5 : La question du suivi temporel : Vers un Indice de Santé Social en Île-de-France ?

Les précédents chapitres nous ont permis d'étudier la faisabilité et la pertinence d'une régionalisation des indices du PNUD. Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer, l'IDH, l'IPH et l'IPF relèvent de méthodes dites de « normalisation comparative internationale » : c'est-à-dire que leur principale finalité est la comparaison de performances entre pays. Le choix que nous avons fait a alors logiquement consisté à appliquer le plus strictement possible la méthode de calcul proposée par les Nations Unies afin d'obtenir des éléments de comparaison de l'Île-de-France avec d'autres territoires (qui se trouvent être, pour la plupart, d'autres nations... sauf en ce qui concerne la région Nord-Pas de Calais qui a mené une étude comparable). Nous avons pu constater à de nombreuses reprises que ces indices comparatifs présentaient certes un intérêt pédagogique, mais qu'ils comportaient également de nombreuses limites : manque de données disponibles au niveau local, manque de pertinence de certaines données dans un contexte régional (PIB ou TBS de l'IDH), problèmes de méthode (IPF), etc.

Le travail sur l'IDH-2 nous a permis d'apporter une première piste de réponse à ces problèmes. En se basant cette fois-ci sur une forme de normalisation comparative intercommunale, l'IDH-2 permet en effet une analyse plus fine du territoire étudié (mise en avant des disparités de niveaux de vie, éléments cartographiques, etc.).

Néanmoins, il existe une autre manière de procéder, à travers cette fois-ci une normalisation comparative non plus géographique mais temporelle. Le but est alors non pas de comparer les performances du territoire étudié avec celles d'autres territoires, mais d'observer l'évolution dans le temps d'un indicateur composite qui peut être propre à chaque territoire. L'intérêt pour un acteur public local est alors évident puisqu'il n'est plus nécessaire dans ce cas de faire appel à des méthodes de calcul normalisées au niveau international. C'est notamment sur ce principe qu'a été construit l'Indice de Santé Sociale (ISS) aux Etats-Unis, puis le Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté (BIP40) en France.

Après avoir présenté ces deux indices et leur mode général de calcul, nous essaierons dans le courant de ce chapitre de proposer des pistes de travail en vue, pourquoi pas, de l'élaboration d'un indice de santé sociale adapté à l'Île-de-France. Il va sans dire que cet exercice se veut, là encore, très exploratoire : un tel indice ne peut se concevoir et se légitimer à terme que dans le cadre d'une concertation préalable entre acteurs locaux. Nous ne ferons donc que défricher le terrain et émettre quelques propositions pour l'avenir.

A) L'Indice de Santé Sociale : définition, mode calculatoire et tendances temporelles

L'Indice de Santé Sociale est né dans le courant des années 1980 à partir d'une initiative isolée portée par un groupe de chercheurs du Fordham Institute for Innovation in Social Policy. Au sein de l'institut, ce sont en particulier les époux Miringoff (Marc et Marie-Luisa) qui ont initié l'indice, épaulés par la suite par Sandra Opdycke.

Les travaux des Miringoff sont partis d'un constat simple : les données économiques dominant largement les débats concernant l'état de santé des sociétés modernes. Lorsqu'il s'agit de répondre à la question cruciale de l'état de santé de nos sociétés, en effet, le premier

réflexe des décideurs et des journalistes consiste à se tourner vers le Produit Intérieur Brut. Eventuellement, d'autres indices économiques ou financiers peuvent être évoqués (le niveau de vie, le moral des ménages, les indices boursiers, etc.). Mais mis à part les chiffres relatifs à l'emploi, jamais la moindre donnée sociale n'est mise en avant. A la notion de « santé économique », les époux Miringoff ont alors proposé d'ajouter la notion complémentaire de « santé sociale ». Une fois de plus, c'est donc pour s'opposer à la domination du PIB dans les débats publics que les auteurs ont décidé de mettre au point non seulement une batterie d'indicateurs sociaux⁴², mais également un indice synthétique dont la tendance temporelle pourrait être comparée à celle du PIB.

A.1. Définition et dimensions de la santé sociale : une approche originale par génération

Les Miringoff n'ont semble-t-il pas souhaité donner à la notion de santé sociale une définition universaliste. Nous verrons d'ailleurs que la vision de la santé sociale qui ressort de cet exercice correspond à des préoccupations qui, pour certaines, sont peut-être plus prégnantes aux Etats-Unis qu'en Europe. Il ne s'agissait donc pas pour les auteurs d'établir un modèle de comparaison internationale.

En fait, dans sa version originale, l'ISS comporte seize variables qui ont pour caractéristique de correspondre à différentes tranches d'âge. C'est sans doute la première originalité de la démarche : au lieu de choisir des « dimensions » générales de la santé sociale (emploi, logement, etc.) les Miringoff ont essayé d'identifier quelles étaient les principales caractéristiques de la santé sociale à différents moments de la vie d'un être humain, en partant de l'idée centrale selon laquelle chaque étape de la vie (enfance, adolescence, etc.) se caractérise par des difficultés qui lui sont relativement spécifiques. L'index est donc organisé autour de quatre périodes de la vie : l'enfance, la jeunesse, la phase adulte et la vieillesse. Enfin, une dernière catégorie regroupe des difficultés que l'on peut considérer comme trans-générationnelles et qui sont donc susceptibles de toucher toutes les catégories d'âges.

Pour refléter la santé sociale de chacune de ces cinq catégories, les auteurs ont retenu de deux à quatre indicateurs.

Classes d'âge	Dimensions de la santé sociale	Classes d'âge	Dimensions de la santé sociale
Enfance :	- <i>Infant mortality</i> - Mortalité infantile - <i>Child abuse</i> - Maltraitance des enfants - <i>Infant mortality</i> - Pauvreté infantile		- <i>Health insurance coverage</i> – Couverture assurance maladie
Jeunesse & adolescence :	- <i>Teenage suicide</i> - Suicide des jeunes - <i>Teenage drug abuse</i> - Drogue parmi les jeunes - <i>High school dropouts</i> - Abandon d'études universitaires - <i>Teenage Births</i> - mères adolesc.	Personnes âgées :	- <i>Poverty among those aged 65 and over</i> - Pauvreté parmi les plus de 65 ans - <i>Life expectancy among those aged 65 and over</i> – Espérance vie des plus de 65 ans
Âge adulte :	- <i>Unemployment</i> - Chômage - <i>Average weekly wages</i> – salaires hebdomadaires moyens	Tous âges confondus :	- <i>Homicides</i> – homicides (ou crimes violents) - <i>Alcohol-related traffic fatalities</i> – Accidents mortels liés à l'alcool - <i>Affordable housing</i> – accès aux logements abordables - <i>Income inequality</i> – inégalité des revenus

Les différentes dimensions de la santé humaine, d'après Miringoff et al. (2003)

Notons au passage que l'indice, initialement réalisé afin de faire un état des lieux de la situation sociale aux Etats-Unis, a ensuite été adopté (et adapté !) dans l'Etat du Connecticut

⁴² Lire en particulier Miringoff M., Miringoff M-L (1999) *The social health of the nation. How America is really doing*, Oxford University Press, Oxford / New-York, 245 p.

ainsi qu'au Canada. Dans les deux cas, les dimensions ont dû être revues ou aménagées afin d'intégrer des données statistiques disponibles dans chacun de ces territoires. Les résultats des trois indices (celui des Etats-Unis, du Canada et du Connecticut) ne sont donc pas comparables entre eux ; ce qui n'est guère gênant puisque l'indice a essentiellement une vocation de comparabilité temporelle. Au dilemme de la comparabilité spatiale des données statistiques (qui était au cœur de nos préoccupations pour les calculs d'indices du PNUD) se substitue néanmoins un autre dilemme concernant cette fois-ci leur disponibilité « temporelle » (nécessité de disposer de données statistiques sur une période relativement longue).

A.2. Le mode de calcul de l'ISS : une normalisation comparative temporelle

Une fois les données choisies, il fallait bien entendu s'entendre une fois de plus sur une manière de normaliser puis d'agréger les différents résultats.

A.2.1. Mode de calcul des sous-indices : le principe de normalisation comparative temporelle

La normalisation des différentes données s'est faite dans l'optique de comparaisons temporelles sur une échelle normative allant de 0 à 100 : ainsi, pour chaque indicateur, la valeur de 0 équivaut au plus mauvais score obtenu sur toute la période étudiée, et 100 équivaut à la meilleure performance. La formule calculatoire de chaque sous-indice est alors la suivante :

$$\frac{[(\text{perf. mesurée} - \text{plus mauvaise perf. jamais mesurée}) / (\text{meilleure perf. mesurée} - \text{plus mauvaise perf. jamais mesurée})] \times 100}$$

Evidemment, si la valeur mesurée a une connotation *négative* (chômage, inégalités, etc.), il faut alors inverser la valeur afin d'obtenir son image de performance de « santé sociale » et non de « mauvaise santé sociale ». Par exemple, si le plus faible taux de chômage jamais mesuré est de 6%, le plus haut de 12%, et que durant l'année considérée la valeur était de 11 %, on obtient un indice annuel de chômage de $[(11-6) / (12-6)] * 100 = 83,3$. Mais « l'indice de santé de l'emploi » – si tant est que l'on puisse le baptiser ainsi – est bien entendu inverse : $100 - 83,3 = 16,7$.

Le choix de cette méthode oblige évidemment à disposer de données statistiques annuelles sur un nombre suffisamment important d'années si l'on veut que l'exercice prenne tout son sens. Sandra Opdycke estime par exemple que, pour pouvoir obtenir des résultats probants avec cette méthode, il faut disposer pour chaque indicateur retenu de données annuelles pour une période s'étalant au minimum sur une dizaine d'années⁴³.

A.2.2. Mode de calcul de l'ISS : une simple moyenne non pondérée des 16 sous-indices

L'ISS consiste en une simple moyenne non pondérée des seize sous-indices obtenus à partir de la méthode de normalisation susmentionnée. Le résultat de l'ISS pour chaque année est donc la moyenne des scores obtenus par tous les indicateurs sur cette échelle relative en fonction des meilleurs et des moins bons scores observés sur la période étudiée⁴⁴.

⁴³ “To work well, this methodology requires at least ten years of data on each of at least twelve variables”:

Propos recueillis lors d'un échange de courriels avec Sandra Opdycke, 2 décembre 2006

⁴⁴ “The total Index score for any given year is the sum of the indicator scores as a percent of what their scores would have been if every indicator were at its historic best this year.” Opdycke S., Op. cit

Cette méthode présente de nombreux avantages : elle est relativement simple à mettre en œuvre, s'avère assez pratique, et elle peut être appliquée aisément à partir de n'importe quel type d'indicateurs.

En contre partie, elle comporte évidemment un certain nombre de défauts qu'il convient dès à présent de souligner, en s'appuyant par exemple sur les remarques de Jean Gadrey : « *D'abord, si les performances restent détestables sur toute la période pour une variable (par exemple un taux de chômage qui oscille entre 10 et 15 %), on attribuera la note 100 à une mauvaise performance (10 % de taux de chômage). Cet inconvénient n'en est pas vraiment un tant que l'indice ne sert qu'à suivre des variations dans le temps.*

Ensuite, si l'on recalcule plus tard l'indice pour une période plus longue (par exemple en remplaçant une période 1970-1990 par une période 1970-2000), les "bases" d'attribution des notes 0 et 100 ont toutes chances de changer pour de nombreuses variables. À nouveau, ce n'est pas dramatique. Même les comptes nationaux sont obligés de "changer de base" périodiquement, et de tout recalculer avec les nouvelles.

Le seul inconvénient réel est le troisième : si une variable ne connaît que de faibles variations au cours de la période (exemple imaginaire : en trente ans, l'espérance de vie augmente régulièrement et passe de 65 ans à 65 ans et un mois), cette progression infime de la performance "espérance de vie" fera passer de 0 à 100 la note de cette variable, ce qui aura autant de poids sur l'indice final que si, par exemple, le chômage est réduit de 12 % à 5 %, ce que tout le monde considèrera comme une performance sociale autrement significative.⁴⁵ »

Ce dernier point est effectivement central, et il renvoie bien évidemment aux problèmes auxquels nous avons pu être confrontés précédemment avec les indices du PNUD ou avec notre proposition d'IDH-2 : le choix des taux plafond et taux planchers entraîne une amplitude plus ou moins grande au sein de chaque sous-indice, ce qui a tendance à rendre plus ou moins sensible tel indicateur par rapport à tel autre, agissant indirectement comme une forme de pondération. Comme le souligne là encore Jean Gadrey, « *on peut tenter de surmonter plus ou moins cette difficulté par diverses techniques assez arbitraires, mais il n'est pas déraisonnable, y compris pour ne pas brouiller les pistes, d'en rester là, avec un indicateur très imparfait, mais qui l'est bien moins que d'autres pour établir un premier jugement de progrès social*⁴⁶ ».

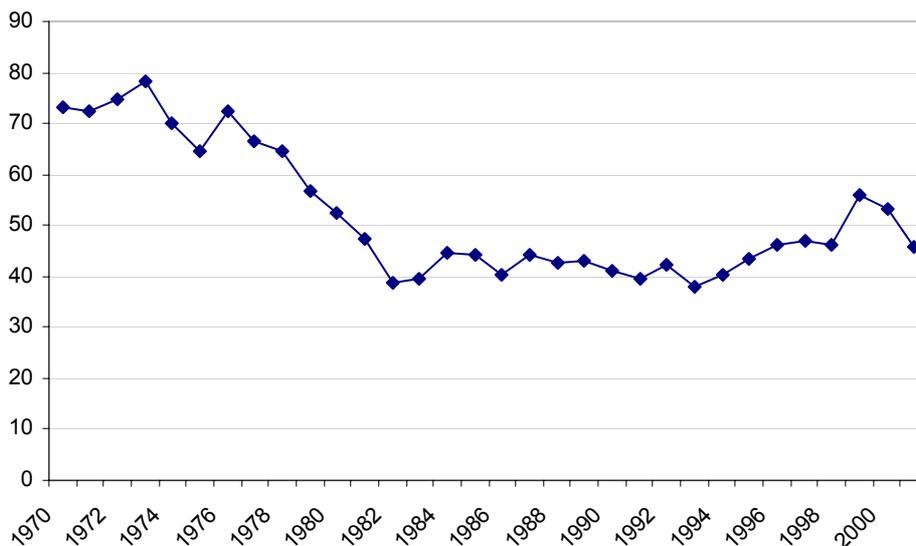
A.3. Les résultats de l'ISS des Etats-Unis : évolution temporelle, et (délicate) comparaison au PIB

Ces quelques précautions étant prises, nous pouvons à présent nous attarder sur les résultats de l'ISS des Etats-Unis depuis 1970. Dans sa formule actuelle la plus aboutie, comprenant 16 variables, l'ISS a pu être calculé depuis 1970 pour l'ensemble du territoire étasunien, ce qui nous donne une période d'observation supérieure à 30 ans. Le dernier chiffre disponible est de 45,7% pour l'année 2003⁴⁷.

⁴⁵ Gadrey J. (2002) *De la croissance au développement : à la recherche d'indicateurs alternatifs*, Séminaire DARES du 15 octobre 2002, Paris.

⁴⁶ Gadrey J. (2002) Op. cit.

⁴⁷ Fordham Institute for Innovation in Social Policy (2003) *2003 Index of Social Health, Monitoring the social well-being of the nation*, Fordham University, Tarrytown, 18 p.

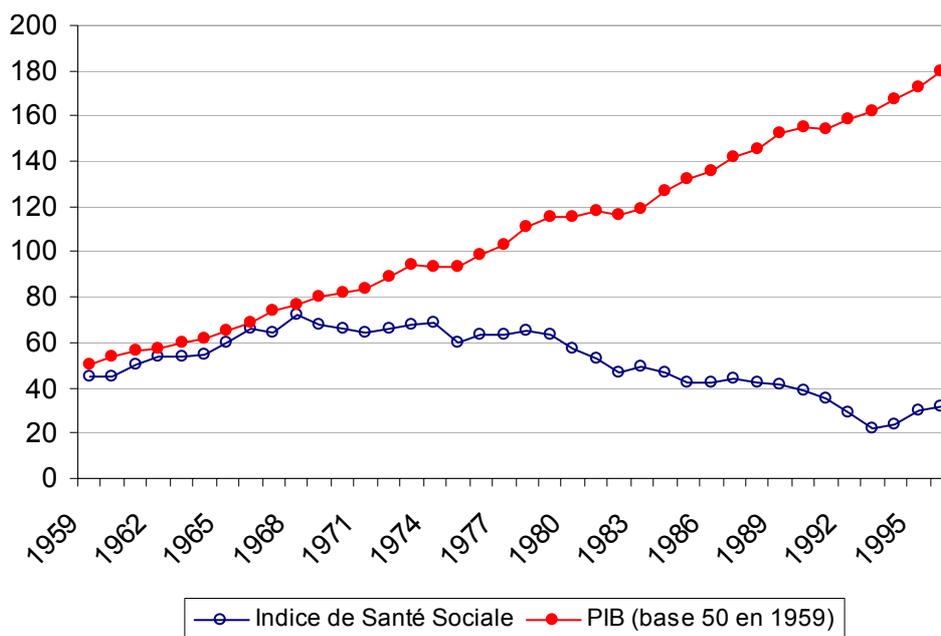


Evolution de l'Indice de Santé Sociale (16 variables) des Etats-Unis

Source: Fordham Institute for Innovation in Social Policy (2003)

Comme on le constate, la santé sociale telle que mesurée par l'ISS est loin d'avoir connu une progression continue au cours des trente dernières années. Le niveau le plus élevé a même été atteint au tout début de la période étudiée, en 1973, avec une moyenne de 78,3%. La fin des années 1970 et le début des années 1980 sont marqués par une chute assez brutale de l'ISS qui a fini par se stabiliser au milieu des années 1980 autour de la barre des 40%. Les années 1990 voient une progression assez nette de l'ISS, jusqu'au début des années 2000, où l'ISS semble devoir replonger avec l'arrivée du nouveau millénaire.

La version « allégée » de l'ISS, composée de 9 variables au lieu de 16, présente l'avantage de pouvoir être calculée sur une plus longue période de temps (remontant jusqu'à la fin des années 1950). On constate alors une progression régulière de l'ISS jusqu'au début des années 1970, avant d'observer ensuite la même tendance qu'avec l'indice composé de 16 variables. Le graphique obtenu devient alors particulièrement frappant si on adjoint à la courbe de l'ISS celle du PIB des Etats-Unis durant la même période (en dollars constants). On constate alors une rupture évidente à partir du début des années 1970 : avant cette date, ISS et PIB semblent devoir évoluer de concert. Mais après 1970, les deux courbes divergent et, tandis que le PIB continue d'augmenter, l'ISS se met à chuter assez brutalement.



Evolution de l'Indice de Santé Sociale (9 variables) des Etats-Unis

Source: Fordham Institute for Innovation in Social Policy (2003)

Il faut évidemment aborder avec beaucoup de précautions ce graphique. C'est sans doute lui qui a le plus participé à la popularité de l'ISS, notamment suite à sa publication dans la revue étasunienne *Challenge*⁴⁸. Néanmoins la forte impression visuelle provoquée par le décrochage entre les deux courbes au début des années 1970 ne doit pas nous faire oublier que les deux indices sont construits de manières totalement différentes : ainsi, l'augmentation du PIB peut par exemple se faire plus rapidement que celle de l'ISS, sans pour autant que cela soit considéré comme particulièrement problématique – l'ISS, rappelons-le, est « relativement » plafonné à 100, ce qui n'est pas le cas du PIB. Cela étant dit, si le PIB augmente alors que, dans le même temps, l'ISS régresse, on est alors assez légitimement en droit de s'interroger sur la finalité et l'utilité sociale de la croissance économique... et donc sur sa « qualité ».

Comparé ou non à l'évolution du PIB, l'ISS en tant que tel est un outil de communication qui s'avère efficace. En particulier, c'est sa capacité à servir de « produit d'appel » pour les indicateurs qui le composent qui est absolument remarquable : ainsi, d'une année sur l'autre, l'augmentation ou la baisse de l'ISS permet de faire un zoom rapide sur les raisons de cette évolution... un peu à la manière d'indices boursiers de type CAC40, dont l'annonce de l'augmentation (ou de la baisse) est généralement accompagnée dans les médias d'un bref rappel à propos des principales valeurs responsables de cette évolution. Dans leur rapport annuel sur l'état de santé sociale des Etats-Unis, les responsables du Fordham Institute for Innovation in Social Policy s'appuient donc sur l'ISS pour aussitôt faire un point sur l'évolution des principaux indicateurs qui le composent. Ce qui permet d'identifier aisément les tendances positives et négatives.

⁴⁸ M. Miringoff, M-L. Miringoff (1995) *America's social health : the Nation's need to know*, Challenge, Fall 1995, pp. 19-24

Encart 9 : l'ISS, un « produit d'appel » ? L'exemple du rapport 2003 du Fordham Institute for Innovation in Social Policy

Le rapport 2003 du Fordham Institute for Innovation in Social Policy fournit une bonne illustration de la manière dont un indice synthétique peut servir à « accrocher » le lecteur. Après une brève introduction sur le pourquoi de l'ISS et sur son contenu, les auteurs font le point sur la performance obtenue lors de la dernière année disponible (ici 2001). Les auteurs constatent alors que l'ISS a perdu plus de 6 points en un an, ce qui représente la baisse annuelle de performance la plus importante depuis 1982. Ensuite, l'analyse est menée dans le détail en faisant un point sur les indicateurs qui sont à la baisse (de la plus forte chute à la moins forte), ceux dont les performances ont au contraire augmenté, et enfin ceux qui ont stagné. On passe ainsi très rapidement du signal global à l'analyse détaillée du rapport, offrant une lisibilité et une compréhension des phénomènes assez remarquables pour le lecteur « non initié ». Suite à quoi cette performance est replacée dans un contexte dynamique : évolution de l'indice au cours des trente dernières années. Une analyse un peu plus poussée est alors proposée, permettant de saisir les dynamiques et les tendances de long terme (tendances « lourdes » : évolution à la hausse et à la baisse des différents indices depuis trente ans).

On passe donc assez naturellement d'une analyse globale à une analyse détaillée, et d'une approche conjoncturelle (annuelle) à une approche plus structurelle (tendances de long terme).

B) Le BIP40, une approche française de l'ISS ? Similitudes et différences

En France, une initiative assez comparable à celle du Fordham Institute for Innovation in Social Policy est née à la toute fin des années 1990. Ce sont en particulier les membres du Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI) qui sont à l'origine de la démarche. Parmi ces derniers, on retrouve un certain nombre d'associations et d'acteurs de terrain qui, percevant une augmentation sensible des tensions et des inégalités sociales, commencèrent à s'interroger sur la manière dont ces dernières étaient reflétées à travers les indicateurs officiels. C'est alors qu'est née l'idée de concevoir un indicateur synthétique qui permettrait de traduire plus fidèlement dans les chiffres la réalité des inégalités et de la pauvreté telle qu'elle pouvait être ressentie par les acteurs de terrain.

Le but premier de cet indice, baptisé BIP40, était bien entendu d'attirer l'attention sur un phénomène majeur. Pour ce faire, les initiateurs du BIP40 n'ont pas hésité à jouer parfois la carte de la provocation : l'acronyme BIP (pour Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté) est un clin d'œil évident au PIB, alors que le chiffre 40 (censé refléter le nombre de variables incluses... qui sont en fait plus nombreuses) fait inévitablement penser au CAC40, le fameux indice français des valeurs boursières.

La méthode de calcul utilisée s'inspire directement de celle de l'ISS : il s'agit d'une forme de normalisation comparative temporelle qui permet d'additionner les unes aux autres des données statistiques très variables, avec une échelle de normalisation qui va de 1 à 10 (cf. B2). Mais la structure et le contenu du BIP40 sont, de leur côté, très différents de ceux de l'ISS.

B.1. Définition et dimensions du BIP 40

La première différence évidente concerne la finalité de l'indice : on cherche ici à dresser une image de la pauvreté et des inégalités, ce qui est à peu près l'opposé de la santé sociale... de la même manière que l'IPH fonctionne en sens inverse de l'IDH, le BIP40 fournit de son côté une image renversée de l'ISS. Les bonnes performances sont donc représentées par les scores les plus faibles !

Autre différence notable : la catégorisation par âge, caractéristique de l'ISS, n'est pas retenue ici. Ses auteurs ont préféré organiser le BIP40 autour de six catégories d'inégalités et de pauvreté : l'éducation, la justice, le logement, les revenus, la santé et l'emploi. Plusieurs indicateurs sont retenus dans chaque catégorie, et deux de ces dimensions sont elles-mêmes constituées de sous-indices agrégés (revenus et emploi). Comme on le constate dans le tableau

ci-après, le choix d'une relative exhaustivité a primé puisqu'on obtient au final une soixantaine de données statistiques dans la version la plus « aboutie » du BIP40 !

Catégories	Informations retenues	Sous-indices :	
Education :	accès au baccalauréat		
	sorties du système éducatif		
	inégalités de niveau en français et mathématique		
	proportion d'enfants de cadres par rapport aux enfants d'employés dans les CPGE		
Justice :	taux d'incarcération		
	taux de détention provisoire		
	part des condamnés à des peines de plus de cinq ans		
	taux de reconnaissance des demandes de statut de réfugiés		
Logement :	poids des dépenses de logement dans la consommation des ménages		
	indice du prix des loyers rapportés à l'indice des prix à la consommation		
	part des mises en chantier aidées (PLA) dans les mises en chantier		
	part du montant d'aides personnelles au logement dans la consommation de logement		
	nombre de plaintes en justice des bailleurs pour impayés de loyers		
Revenus :	indice de salaires :		Indice de pouvoir d'achat, taux de surendettement des ménages, taux d'incidents de crédits.
	indice de la consommation :		Part des revenus financiers dans le revenu disponible brut (RDB) des ménages, part des salaires dans la valeur ajoutée, part des foyers soumis à l'impôt sur la fortune (ISF) dans les foyers déclarant l'impôt sur le revenu (IR) et part de l'IR dans les recettes fiscales.
	indice des inégalités de revenus et de fiscalité :		Revenu garanti moyen (défini par la moyenne pondérée des minima sociaux existants) rapporté au revenu disponible moyen, nombre d'allocataires de minima sur le nombre de ménages, part de la population vivant des minima sociaux, part des prestations sociales dans le revenu disponible brut (RDB) des ménages
	indice de la pauvreté :	Ecart inter-déciles, ratios de salaires hommes-femmes et ratio 26-30 ans par rapport aux 41-50 ans, part des salaires dans l'ensemble des salariés, SMIC mensuel net par rapport au salaire moyen à temps complet	
Santé :	espérance de vie à la naissance		
	différence d'espérance de vie entre cadres et ouvriers		
	part des dépenses de santé dans PIB		
	part des dépenses de santé prise en charge par les ménages		
	disparité des densités médicales régionales		
Travail & emploi :	indice de chômage :	Taux de chômage BIT, Taux de chômage « complémentaire » au chômage officiel, Ratio taux de chômage Homme/Femme, Ratio taux de chômage <25ans/25-49ans, Ratio taux de chômage Cadres/Employés, Ratio taux de chômage Cadres/Ouvriers, Part des chômeurs de longue-durée dans les chômeurs, Part des chômeurs indemnisés	
	indice relatif aux conditions de travail :	Part du travail le dimanche, part du travail de nuit, taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, durée moyenne des arrêts de travail pour accident, taux de fréquence des accidents mortels, nombre de maladies professionnelles reconnues, pénibilité, travail répétitif	
	indice de précarité :	Taux de temps partiel, taux d'intérim, taux de contrat à durée déterminée (CDD), part des femmes dans le temps partiel et taux de sous-emploi	
	indice portant sur les relations professionnelles :	Nombre de journées de grève rapportées à la population salariée occupée, Part des votes aux CE allant à des candidats non-syndiqués et Part des salariés protégés licenciés dans les salariés licenciés	

Données constitutives du BIP40 dans sa version la plus exhaustive (1993-2003)

Source : Réseau d'Alerte sur les Inégalités - <http://www.bip40.org>

On notera au passage que ce choix en faveur d'une relative exhaustivité a comme conséquence directe de rendre le BIP40 plus complexe et, par certains aspects, plus difficile à appréhender dans le détail que l'ISS. Seconde conséquence de ce choix : il est parfois compliqué de disposer de données annualisées sur de longues périodes à partir d'un ensemble statistique aussi vaste.

B.2. Le mode de calcul du BIP 40 : une normalisation comparative temporelle... pondérée !

Comme nous l'avons déjà rapidement évoqué, c'est là encore l'option de la normalisation temporelle qui a été privilégiée, avec une échelle de normalisation allant de 0 à 10 : cela revient à dire que, pour chaque donnée statistique retenue, il convient de fixer une valeur de 0 pour la valeur observée la plus faible sur la période, et 10 pour la valeur observée la plus forte – avec, évidemment, les mêmes limites que celles susmentionnées à propos de l'ISS.

Une autre différence apparaît alors : les concepteurs du BIP40 ont jugé pertinent de créer différents sous-indices, relatant les inégalités dans les différents secteurs retenus (emploi, revenus, santé, éducation, logement, justice). Principal avantage : cela permet de créer des catégories plus faciles à analyser, rendant l'interprétation du BIP40 plus aisée (par exemple : on constate que le BIP40 est stable, mais on se rend compte que les inégalités se réduisent dans tel domaine et augmentent dans tel autre). L'inconvénient est qu'il a fallu, en contrepartie, s'entendre sur une forme de pondération permettant de stabiliser le poids de chaque domaine, afin que celui-ci ne soit pas déterminé seulement par le nombre de variables qui le composent (car dans ce cas, le domaine composé du plus grand nombre de variables se retrouverait comme ayant « mécaniquement » un poids plus important dans la moyenne finale... non pas parce que ce secteur est considéré comme un secteur plus important d'inégalité ou de pauvreté, mais simplement parce que davantage de données statistiques sont disponibles).

La nécessité de pondération s'est donc imposée aux yeux des concepteurs du BIP40, avec évidemment sa cohorte de questions touchant à la subjectivité ou encore la légitimité de ceux qui font ces choix⁴⁹. Dans sa dernière version, le BIP40 propose une pondération qui est présentée dans le tableau ci-après.

Cette question de la pondération s'avère ici d'autant plus légitime que, dans chaque domaine étudié, la qualité et la quantité des données disponibles (et utilisables) peuvent évoluer dans le temps : on peut donc être amené à intégrer à un moment donné de nouvelles données jugées pertinentes mais qui n'étaient pas disponibles auparavant (et inversement, une convention de calcul statistique peut évoluer, ou certaines données disparaître des recueils statistiques). Ce qui nous renvoie inévitablement à la question de la période de référence choisie pour le BIP40. Pour différentes raisons, qui tiennent essentiellement à la disponibilité des données statistiques, la date de référence de début de calcul de l'indice a été fixée à 1980 par les initiateurs du BIP40. En fait, il faut préciser qu'il existe « plusieurs BIP40 », justement du fait de cette difficulté de disponibilité de certaines données : ainsi, faute de statistiques sur le logement, la justice ou l'éducation avant 1980, le BIP40 de la période 1970-2003 ne prend pas en compte ces trois domaines. La série est alors plus longue, donc plus intéressante et plus valide par certains aspects... mais l'indice est également moins exhaustif.

⁴⁹ A ce propos, le Réseau d'Alerte sur les Inégalités a trouvé une manière intéressante d'ouvrir les débats en mettant à disposition des internautes un logiciel qui permet de jouer sur les différents niveaux de pondération et de suivre, en direct, l'évolution de la courbe du BIP40 : http://www.bip40.org/fr/article.php3?id_article=41

	Pondérations (en % du total)			
	1970-2003	1980-2003	1990-2003	1993-2003
Emploi et revenus	86,6	52,1	51,2	50,0
- dont emploi	41,3	23,5	25,6	25,0
- dont revenus	45,3	28,5	25,6	25,0
Santé	13,4	13,0	12,8	12,5
Education	0,0	9,1	10,4	12,5
Logement	0,0	5,2	12,8	12,5
Justice	0,0	20,7	12,8	12,5
<i>Nombre total d'indicateurs</i>	14	32	58	60

Pondération du BIP40 en fonction de ses différents secteurs selon les périodes de référence choisies

Source : Réseau d'Alerte sur les Inégalités - <http://www.bip40.org>

On retiendra au final que, dans sa dernière version, le BIP40 inclut 60 indicateurs de base faisant l'objet d'une normalisation comparative temporelle sur une échelle allant de 0 à 10 et portant sur une période de plus de vingt ans. Ces indicateurs normés sont eux-mêmes répartis en six catégories (emploi, revenus, santé, éducation, logement et justice), et agrégés en six sous-indices correspondants. Ces sous-indices catégoriels sont enfin agrégés sous la forme d'une moyenne pondérée : le BIP 40⁵⁰.

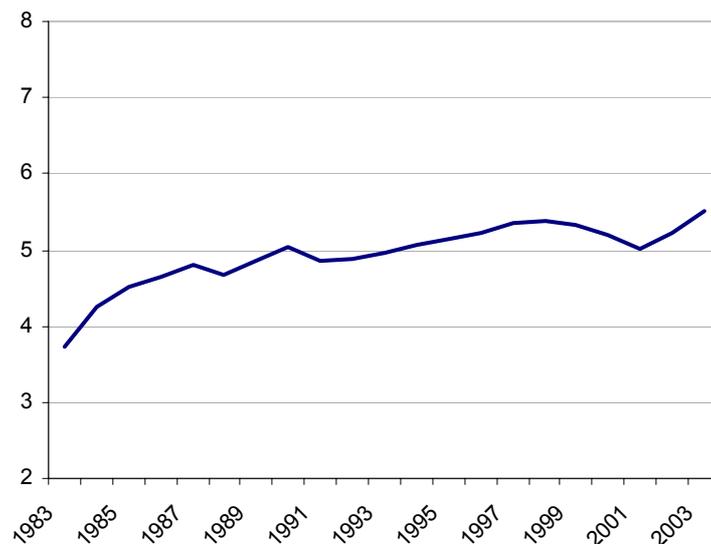
B.3. Les résultats du BIP 40 : évolution de l'indice en France depuis le début des années 1980

La réactualisation du calcul du BIP40 fait chaque année l'objet d'une courte publication sur le site Internet qui est spécifiquement dédié à cet indicateur. L'accent est alors mis sur la performance obtenue pour la dernière année disponible (en général avec deux ans de décalage). L'édition 2006 fait ainsi le point sur le niveau du BIP40 de l'année 2004. Comme pour le rapport annuel du Fordham Institute, le chiffre annuel fait l'objet d'un commentaire synthétique précisant l'évolution dynamique de l'indice. En 2006, le rapport commençait par exemple par ce bref rappel : « *Pour la troisième année consécutive, les inégalités et la pauvreté ont progressé en France en 2004. Après avoir fortement baissé entre 2000 et 2001, les inégalités ont recommencé à augmenter à partir de 2002. La hausse a été particulièrement forte en 2003 et s'est poursuivie en 2004 : cette année-là, les inégalités ont atteint leur plus haut niveau depuis 20 ans* »⁵¹.

Un simple coup d'œil au graphique montrant l'évolution du BIP40 au cours des vingt-et-une dernières années suffit à convaincre le lecteur :

⁵⁰ Pour davantage de précisions et discussions sur le fonctionnement du BIP40, son contenu, les choix méthodologiques et la sensibilité de l'outil, on se référera en particulier à : Concialdi P., (date non mentionnée) *Le BIP40 : impact de différentes conventions de calcul*, téléchargeable sur Internet : http://www.bip40.org/fr/article.php3?id_article=157

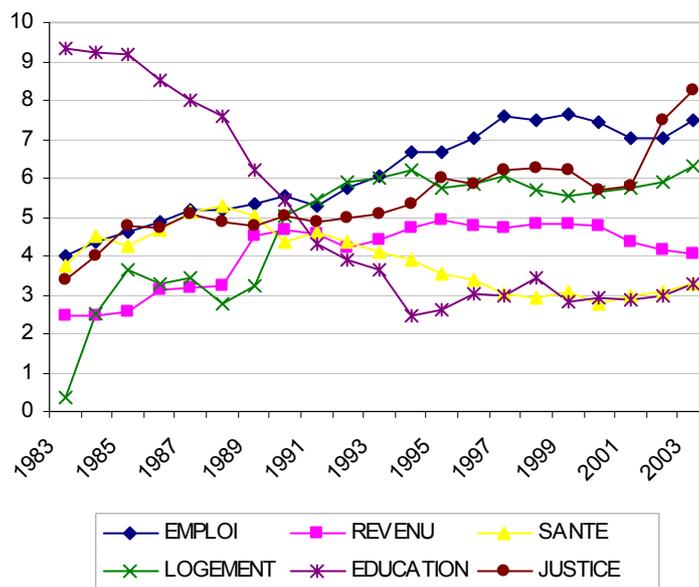
⁵¹ Réseau d'Alerte sur les Inégalités (2006) *Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté, Edition 2006 : le BIP40 poursuit sa hausse*, téléchargeable sur Internet : http://www.bip40.org/fr/article.php3?id_article=164



Evolution du BIP40 de 1983 à 2004

Source : Réseau d'Alerte sur les Inégalités - <http://www.bip40.org>

Une plus-value importante du BIP40, pourtant peu exploitée, concerne la capacité de cet indice à se subdiviser en plusieurs sous-indices catégoriels : la vision du graphique correspondant permet alors au lecteur d'identifier presque immédiatement les secteurs dans lesquels les inégalités et la pauvreté se sont accrues durant le même laps de temps :



Evolution des différents indices catégoriels du BIP40 de 1983 à 2004

Source : Réseau d'Alerte sur les Inégalités - <http://www.bip40.org>

On constate sans peine qu'au cours des deux dernières décennies ce sont essentiellement dans le domaine du logement, de la justice et de l'emploi que les inégalités ont le plus augmenté, tandis que dans les domaines de l'éducation et de la santé les choses semblent avoir eu tendance à s'améliorer. Il faut néanmoins se souvenir qu'une pondération de ces six secteurs intervient dans le calcul de l'indice final, tant et si bien que l'interprétation de ce graphique nécessite quelques précautions (raison pour laquelle, peut-être, ce dernier graphique est assez peu utilisé dans les « publications » du RAI ?).

Par exemple, l'indice justice a augmenté de manière beaucoup plus importante que l'indice emploi au cours des deux dernières années étudiées ici. Mais le poids particulièrement important de l'indice emploi dans le BIP40 explique pourquoi l'emploi pèse davantage que la justice dans l'évolution finale du baromètre. Les auteurs ne s'y trompent évidemment pas et, esquivant ces questions de pondération, ils passent directement à l'analyse : « *En 2004, le Bip40 s'envole d'abord à cause de la hausse du chômage. Les chômeurs non seulement sont plus nombreux, mais ils reçoivent moins souvent une indemnisation : la proportion d'allocataires de l'Unedic parmi les demandeurs d'emploi diminue. Les écarts de taux de chômage entre cadres et ouvriers recommencent à augmenter, de même qu'entre jeunes et vieux. Cette situation pèse sur les conditions de vie des ménages dont une proportion croissante vient gonfler le nombre d'allocataires de minima sociaux. Dans ce contexte, la précarité de l'emploi (CDD, intérim, sous-emploi) a recommencé à augmenter en 2004 et continue à se situer à un niveau élevé. Par ailleurs, les conditions de travail continuent de se dégrader, avec la multiplication des maladies professionnelles et une gravité croissante des accidents du travail*⁵² ». Le commentaire se poursuit ainsi, expliquant bien entendu dans le détail les autres causes « secondaires » d'évolution (négatives, puis positives) du baromètre. On retrouve donc sans surprise un mode de fonctionnement et d'analyse assez proche de l'ISS, là encore basé sur le modèle des indices financiers de type CAC 40 : évolution générale de l'indice sur le court terme (dernière année), puis « zoom » sur les composantes responsables de cette évolution. Enfin, une analyse de plus long terme est généralement proposée.

C) Vers un Indice de Santé Sociale pour l'Île-de-France ? Perspectives méthodologiques.

Les indices composites de type BIP40 et Indice de Santé Sociale ont de nombreux avantages. Ils permettent de donner du sens et, surtout, de la visibilité à un ensemble de données statistiques qui, sans cela, resteraient dispersées et difficiles à appréhender dans leur globalité (hormis par quelques spécialistes particulièrement impliqués dans le domaine étudié). Évidemment, la contrepartie inévitable d'un tel choix réside dans la nécessaire normalisation des données... qui, comme nous l'avons largement évoqué, ne va pas sans poser certains problèmes. Le BIP40, de son côté, présente encore une difficulté supplémentaire puisqu'il est plus complexe et qu'il propose une forme de pondération des indicateurs et des sous-indices catégoriels qui le composent, ce qui fait apparaître de manière plus évidente encore l'aspect subjectif de l'indice... et donc le rend plus sensible aux critiques (même s'il convient de noter que, en la matière, les travaux du RAI font l'objet d'une grande transparence méthodologique).

Dans les deux cas, une application stricte de ces indices ne semble pas envisageable au niveau d'une région : l'ISS correspond à une vision très nord-américaine de la santé sociale et une part importante des données utilisées ne sont pas identiques à celles que l'on peut trouver en région Île-de-France (et/ou ne sont pas disponibles à la même périodicité) ; quant au BIP40, il se base sur des données statistiques nationales très nombreuses mais dont une part importante n'est pas disponible à l'échelle régionale. Sur ce dernier point, les travaux de Florence Jany-Catrice en Nord-Pas de Calais amèneront sans doute de précieux éclaircissements dans les mois ou années à venir. Notons d'emblée que si le BIP40 ne semble pas régionalisable du fait de son mode de calcul actuel, il est par contre probable qu'une version spécifiquement adaptée aux régions puisse être envisagée à l'avenir.

⁵² Réseau d'Alerte sur les Inégalités (2006) *Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté, Edition 2006 : le BIP40 poursuit sa hausse*, téléchargeable sur Internet : http://www.bip40.org/fr/article.php3?id_article=164

	ISS (Indice de Santé Sociale)	BIP40 (Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté)
Initiateurs :	Fordham Institute for Innovation in Social Policy	Réseau d'Alerte sur les Inégalités
Territoires actuellement concernés:	USA, Canada, Connecticut	France
Période :	1970-2003 (version 16 variables) 1959-2003 (version 9 variables)	1980-2004 (dernière version) 1970-2004 (version allégée)
Nombre d'indicateurs :	16	60
Nombre de sous-indices :	-	6
Pondérations :	non	oui
Principaux avantages :	Relativement simple à construire et à interpréter, assez transparent	Relativement exhaustif, composé de sous-indices permettant une analyse par catégorie
Principaux inconvénients :	Assez peu détaillé	Complexe et plus difficile à assimiler et à comprendre dans le détail, donc moins transparent ; pondérations prêtant à critiques.

Tableau de synthèse : comparatif de l'ISS et du BIP40

On bute là sur un problème évident de légitimité qui était moins perceptible avec les indicateurs du PNUD : pourtant tout aussi « subjectifs », ces derniers avaient au moins le mérite d'émaner directement des Nations Unies.

Est-ce à dire qu'il faut abandonner toute idée d'indicateur synthétique pour la région Île-de-France ? La réponse est évidemment négative.

L'IDH-2 nous a montré que les indices basés sur une normalisation comparative communale permettent des analyses territoriales qui ne sont pas totalement dénuées d'intérêt. Pourquoi n'en irait-il pas de même des indices faisant appel à une normalisation comparative temporelle ?

Dans tous les cas, il semble que les points cruciaux résident dans la transparence de calcul et le processus de légitimation de ces nouveaux indices.

C'est en prenant en compte ces exigences fortes que nous proposons pour l'instant, en conclusion de ce rapport, non pas un indice « clé en main », mais plutôt une proposition de méthode de conception d'un tel indice pour l'Île-de-France.

C1. Les questions préalables : rendre visible un phénomène complexe ?

Comme nous l'avons maintes fois souligné, les indices synthétiques ont comme vocation première de rendre appréhensible un phénomène a priori complexe intégrant différents aspects et différentes variables. En contrepartie de cette « lisibilité » nouvelle, ces indices comportent certaines limites méthodologiques évidentes puisqu'ils agrègent entre elles des données très disparates qui nécessitent d'être normalisées. Sans grande surprise, les indices synthétiques font souvent l'objet de critiques d'ordre méthodologique... qui cachent parfois un rejet d'ordre « politique » (rendre lisibles certaines réalités peut poser problème).

De ce fait, il nous paraît important en tout premier lieu de se poser au moins deux questions :

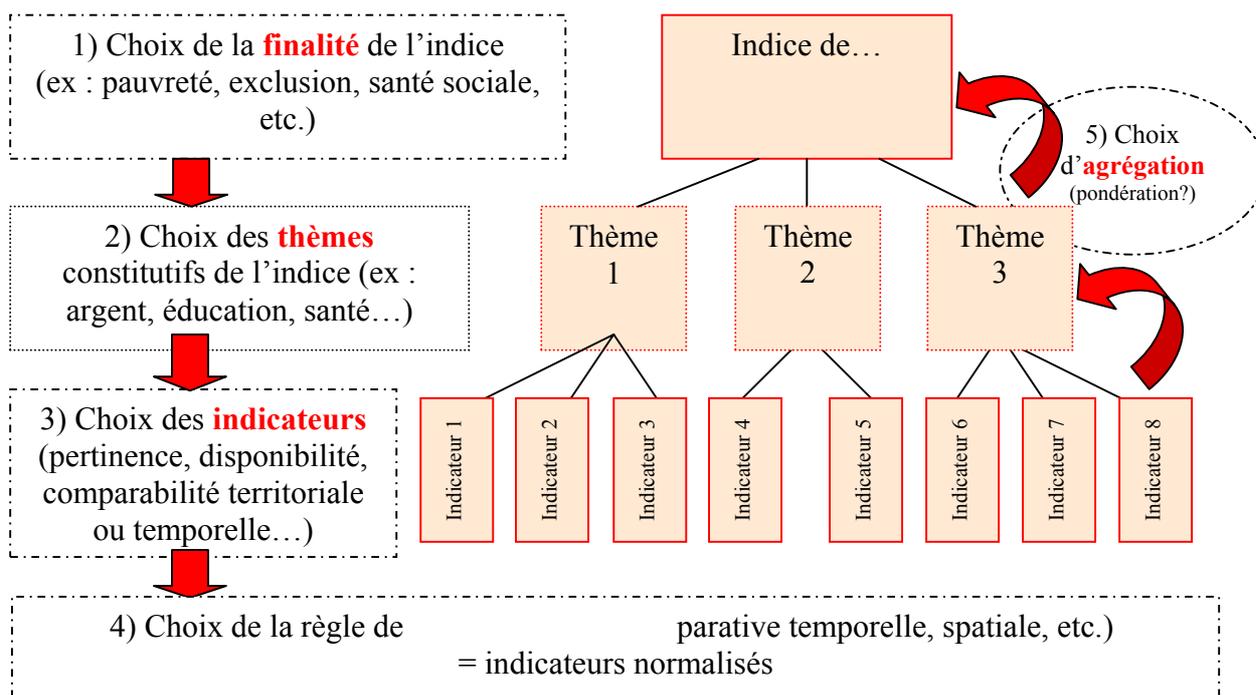
- est-on sûr de vouloir rendre visible ce phénomène complexe (pauvreté, précarité, santé sociale) ?
- y a-t-il un consensus et/ou une demande politique forte pour ce genre d'indices ?

Rappelons enfin qu'un indice synthétique peut s'avérer particulièrement intéressant pour attirer l'attention d'un large public sur la publication d'un recueil statistique plus exhaustif. Il sert alors de « produit d'appel » (on imagine par exemple qu'un tel indice pourrait avantageusement servir la publication du recueil statistique annuel relatif à la pauvreté et la précarité en Île-de-France publié par la MIPES). Les questions qui se posent sont alors les suivantes : dans quel cadre plus général l'indice est-il publié ? quelle structure porte

« techniquement » l'outil ? dans quel cadre de publication ? accompagné de quelles données statistiques complémentaires ? etc.

C2. Les étapes clés

Une fois ces questions clairement posées, il convient ensuite d'identifier les étapes clés... et les pièges à éviter. Car la conception d'un indice synthétique fait inévitablement intervenir une certaine forme de subjectivité. En reprenant la structure du graphique utilisé en début de premier chapitre, on peut identifier cinq phases déterminantes durant lesquelles cette subjectivité peut s'exprimer. Cinq phases durant lesquelles, par conséquent, les choix doivent autant que possible être opérés de manière transparente et collective :



Les étapes clés en vue de la construction d'un indice synthétique

- 1) **Choix de la finalité de l'indice & définition de ce que l'on désire mesurer** : que ce soit en « négatif » (pauvreté, inégalités, exclusion) ou en « positif » (santé sociale, bien-être, etc.) ;
La première étape consiste évidemment à s'accorder sur ce que l'on va véritablement chercher à mesurer. Quelle réalité veut-on traduire ? Quel concept est en jeu ? Quelle définition en donne-t-on ?
Dans le cas qui nous intéresse, il pourrait s'agir par exemple de la pauvreté et de l'exclusion ; ou alors, au contraire, de la santé sociale. Dans les deux cas, il faut parvenir à s'accorder sur une définition partagée des termes utilisés.
- 2) **Choix des thématiques à aborder, choix du découpage général** ;
Cette définition des thèmes doit permettre de nous interroger éventuellement sur les différentes dimensions que recouvre le concept que l'on cherche à mesurer : pauvreté, santé sociale, précarité, etc. Par exemple, désire-t-on articuler l'indice autour d'une organisation de type générationnelle (sur le modèle de l'ISS : enfants, adolescents, adultes, etc.) ou de type plus « classique » et thématique (argent, éducation, santé, etc.).
- 3) **Choix des indicateurs de base retenus** (fixation de critères objectifs discriminants : disponibilité, période de calcul suffisamment longue, échelle territoriale adaptée, etc. + choix subjectifs : pertinence, consensus, qualité, etc.) ;
Une troisième étape consiste à identifier les indicateurs les plus pertinents pour caractériser les différents concepts et/ou thématiques que l'on aura identifiés dans les phases préliminaires. Il faut alors faire la part des choses entre, d'une part, certains critères de choix qui sont subjectifs (pertinence ou qualité de l'indicateur par rapport à la problématique posée) mais aussi objectifs (disponibilité de l'indicateur, comparabilité dans le temps ou l'espace, etc.). Dans le cas d'un indice basé sur une normalisation comparative temporelle, le critère objectif prédominant est bien entendu la disponibilité de l'indicateur sur une période la plus longue possible.

	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
Pertinence de l'indicateur	++	+	+++
Faisabilité (régionale)	oui	oui	oui
Comparabilité territoriale			
-Infra (communes)	non	oui	non
-National	oui	oui	oui
-International	non	non	non
Comparab. temporelle >15 ans	non	oui	non

Exemples de critères subjectifs et objectifs pour choisir les indicateurs

Exemple fictif de cas où l'indicateur le moins pertinent (2) risque d'être retenu pour un exercice de normalisation comparative temporelle (c'est le seul indicateur dont on dispose des résultats depuis plus de 15 ans)

- 4) **Choix de la règle de normalisation** (modes calculatoires, choix des taux plancher et plafond) ;
 Dans le cas qui nous intéresse, on choisit a priori un mode d'agrégation basé sur une normalisation temporelle, ce qui évite d'introduire une part de subjectivité pour fixer les seuils plancher et plafond.
- 5) **Choix du type d'agrégation** (pondération ou non).
 Enfin, on agrège les indicateurs normalisés pour obtenir l'indice final – moyenne des indicateurs normalisés, avec ou sans pondération. Si on décide d'élaborer des sous-indices thématiques (fonction de la phase 2), il faut éventuellement choisir un mode de pondération des indicateurs et/ou des thématiques. Le plus simple est néanmoins de se cantonner, comme dans l'ISS, à une simple agrégation non pondérée des différents indices (ce qui implique néanmoins d'avoir un nombre assez restreint d'indicateurs dont on s'accorde pour dire qu'ils ont chacun une importance comparable... ce qui en soit n'est finalement pas si neutre).

C3. Une dernière question, enfin : qui effectue ces choix ?

Il ne reste alors plus qu'à s'entendre sur le mode de gouvernance et de consultation qui permettra de légitimer les choix cruciaux qui doivent être réalisés à chacune de ces cinq étapes. Associer les principaux acteurs du territoire (fournisseurs de données, partenaires institutionnels, acteurs de terrain, associations, etc.) semble de ce point de vue incontournable.

Conclusion : des indicateurs de richesse aux indicateurs pour enrichir... les débats

Tout au long de ce rapport, un certain nombre de questions se sont progressivement imposées à nous. Certaines de ces interrogations revêtent une dimension purement technique et/ou pratique : ce sont celles qui touchent à la disponibilité des données, à la comparabilité des protocoles, à la faisabilité des calculs (voire à leur pertinence locale). D'autres questions, plus importantes à nos yeux, renvoient quant à elles à des débats touchant au sens (forcément subjectif) des concepts que nous avons pu chercher à mesurer : que signifient, finalement, ces termes de *pauvreté*, de *développement*, de *parité* ?

Commençons par les entraves d'ordre technique.

Elles ne sont pas négligeables. Certaines d'entre elles s'expliquent pas le contexte international dans lequel les indices du PNUD ont été élaborés. Ce contexte international est marqué par une double hétérogénéité : hétérogénéité des situations (de pauvreté, de développement, etc.) et hétérogénéité des outils statistiques (ce qui impose un choix limité de données).

A l'échelle régionale, et plus encore départementale, cela pose différents problèmes.

Problème de finesse, d'abord, puisque les indices du PNUD (l'IDH en particulier) s'avèrent trop peu discriminants et/ou trop peu qualitatifs à l'échelle des régions d'un pays développé. Par exemple, malgré des différences indéniables, toutes les régions françaises semblent avoir un niveau d'IDH compris entre 0,90 et 0,97.

Problème de pertinence, ensuite, parce que nombre d'indicateurs utilisés dans un contexte international perdent une partie de leur signification au niveau régional. C'est le cas notamment du PIB/hab, qui ne s'avère pas très représentatif du niveau de vie des habitants de l'Île-de-France, par exemple.

Problème de disponibilité des données, enfin (et surtout ?), puisque nombre d'informations utilisées au niveau international ne sont pas directement disponibles à certaines échelles infra-nationales.

Ces difficultés techniques peuvent pour la plupart être contournées (au prix de quelques approximations) voire même résolues (si, par exemple, certaines enquêtes nationales et internationales venaient à être plus systématiquement régionalisées). Avec l'IDH-2, nous avons constaté qu'il était même tout à fait possible pour la région de se réapproprier ces indices internationaux pour les rendre plus cohérents et pertinents sur son propre territoire.

Reste alors posée la question plus fondamentale (et forcément subjective) du contenu et de la signification de ces indices.

Qu'est-ce que le développement ? Qu'est-ce que la pauvreté ? Force est de constater que les indicateurs monétaires se trouvent de plus en plus démunis face à ces questions complexes.

Par exemple, la pauvreté monétaire régresse alors que le nombre de travailleurs sans domicile ne cesse d'augmenter. Plus largement, le PIB continue de croître alors que les réserves naturelles sont partout surexploitées, la biodiversité menacée. Et les exemples peuvent être ainsi multipliés.

La principale vertu des indices synthétiques consiste à s'attaquer frontalement à ces questions. Ils éveillent l'intérêt de chacun et interpellent même les plus réticents d'entre nous. Reste à

savoir si leur caractère éminemment subjectif ne peut pas devenir, au lieu d'un obstacle, une véritable opportunité, une occasion de débat, une manière finalement très concrète de poser la question du contenu que nous désirons donner à ces notions de développement, de progrès, ou même de pauvreté.

Synthèse bibliographique

Anand S., Sen A. *Concepts of Human Development and Poverty : A multidimensional Perspective* in United Nations Development Programme - UNDP (1997) *Human development to eradicate poverty*, Oxford University Press, 134 p.

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - ANLCI (2005) *Les chiffres de l'illettrisme*, document téléchargeable sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/html/index.htm?actualites.htm~centre>

Boutaud A. (2006) *Faisabilité et pertinence du calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH) sur une agglomération : l'exemple de la Communauté urbaine de Lyon*, Rapport pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon, Mission Agenda 21, DPSA, 77 p.

Concialdi P., (date non mentionnée) *Le BIP40 : impact de différentes conventions de calcul*, document téléchargeable sur Internet : http://www.bip40.org/fr/article.php3?id_article=157

Fordham Institute for Innovation in Social Policy (2003) *2003 Index of Social Health, Monitoring the social well-being of the nation*, Fordham University, Tarrytown, 18 p.

Gadrey J. (2002) *De la croissance au développement : à la recherche d'indicateurs alternatifs*, Séminaire DARES du 15 octobre 2002, Paris.

Gadrey J., Ruyters C., Laffut M. (2006) *Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas de Calais et en Wallonie*, Région Nord-Pas de Calais, Etudes prospectives régionales, n. 10, juin 2006, 138 P.

Illich I. (1971) *Libérer l'avenir*, Ed. Seuil, 186 p.

Méda D. (1999). *Qu'est ce que la richesse ?* Edition Aubier, 423 p.

M. Miringoff, M-L. Miringoff (1995) *America's social health : the Nation's need to know*, Challenge, Fall 1995, pp. 19-24

Miringoff M., Miringoff M-L (1999) *The social health of the nation. How America is really doing*, Oxford University Press, 245 p.

Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Île-de-France - MIPES (2005) *Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Île-de-France*, Ed. Conseil régional Île-de-France & Préfecture de la région Île-de-France, 81 p.

Murat F. (2005) *Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale*, In INSEE Première, n. 1044, 4 p.

Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD (2005) *Rapport mondial sur le développement humain 2005, La coopération internationale à la croisée des chemins*, Ed. Economica, 385 p.

Réseau d'Alerte sur les Inégalités (2006) *Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté, Edition 2006 : le BIP40 poursuit sa hausse*, document téléchargeable sur Internet : http://www.bip40.org/fr/article.php?id_article=164

Rist G. (1996) *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Ed. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Collection Références Inédites, 427 p.

Sen A. (1999) *Special contribution*, p. 23, in UNDP (1999) *Human Development Report 1999, Globalization with a Human Face*, UNDP, 262 p.

United Nations Development Programme - UNDP (1990) *Human Development Report 1990, Concept and Measurement of Human Development*, Oxford university press, 122 p.

United Nations Development Programme - UNDP (1997) *Human development to eradicate poverty*, Oxford University Press, 134 p.

Viveret P. (2002) *Les nouveaux facteurs de richesse, Rapport pour le secrétariat d'Etat à l'économie solidaire*, La Documentation française, 135 p.

Annexes méthodologiques

Chapitre 1 : l'IDH, sources & informations complémentaires

Sources des données et informations complémentaires sur l'indice d'espérance de vie en Île-de-France

Au niveau international, les estimations relatives à l'espérance de vie sont tirées d'un rapport de l'ONU, l'Annual Revision of World Population Prospects⁵³, source officielle des estimations et projections de populations de l'ONU. Elles sont actualisées deux fois par an par le département des affaires économiques et sociales de la Division de la population des Nations Unies à partir de données de recensements et d'enquêtes nationales.

En France, les données d'espérance de vie sont généralement fournies par l'INSEE, sur base de données INSERM (à partir des tables de mortalité), pour chaque année sur l'ensemble du territoire national, et ce jusqu'au niveau départemental. Précisons par ailleurs que ces données sont généralement fournies en distinguant l'espérance de vie des femmes et celle des hommes. Pour l'IDH, la donnée qui nous intéresse étant l'espérance de vie moyenne Homme-Femme, mais cette donnée n'étant pas toujours directement disponible il nous faudrait théoriquement recalculer à partir des tables de mortalité cette espérance de vie moyenne. De manière plus simple et approximative, il est également possible de faire une simple moyenne des deux chiffres Homme et Femme. On passe alors de l'espérance de vie moyenne H-F à la moyenne des espérances de vie H-F. Les comparaisons des résultats ainsi obtenus pour la France pour ces deux indicateurs laisse à penser que la seconde méthode fournit une approximation suffisamment fiable pour être retenue – c'est d'ailleurs la méthode qui a été également retenue en Nord-Pas de Calais, puis à la Communauté urbaine de Lyon⁵⁴.

Sources des données et informations complémentaires sur l'indice d'instruction en Île-de-France

Taux d'alphabétisation :

Au niveau international, les estimations concernant le taux d'alphabétisation des adultes sont tirées des documents de l'Institut de statistiques (ISU) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ces chiffres combinent les estimations nationales directes et les estimations de l'ISU (www.uis.unesco.org). Or, assez paradoxalement, les informations issues des pays les plus développés sont moins bien fournies, puisque bien souvent les enquêtes sur le taux d'alphabétisation y ont été abandonnées suite aux efforts de systématisation de l'enseignement primaire. Pour ces pays le pourcentage retenu par défaut est de 99 % (c'est-à-dire qu'on estime, faute d'enquête détaillée, que 99% de la population âgée de 15 ans et plus est capable de lire et comprendre un texte simple et court).

Aux niveaux régional et départemental, nous avons donc convenu de garder ce chiffre de 99% pour le calcul de l'indice d'instruction, par souci de comparabilité.

Taux Brut de Scolarisation :

Au niveau international, les taux bruts de scolarisation sont produits par l'Institut de statistiques de l'UNESCO, sur la base de données relatives à la scolarisation collectées auprès des gouvernements nationaux (souvent à partir de sources administratives) et de données relatives à la population tirées de l'Annual Revision of World Population Prospects⁵⁵ publié par la Division de la population des Nations Unies.

⁵³ United Nations (2005) *World Population Prospects 1950-2050 : The 2004 Revision*. Base de données de la Division des affaires économiques et sociales. Service de la population. New York, www.un.org/esa/population/unpop.htm

⁵⁴ Boutaud A. (2006) *Faisabilité et pertinence du calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH) sur une agglomération : l'exemple de la Communauté urbaine de Lyon*, Rapport pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon, Mission Agenda 21, DPSA, 77 p.

⁵⁵ United Nations (2005) op. cit.

En France, les données concernant les personnes scolarisées dans les trois cycles de l'enseignement sont fournies au niveau national, régional et départemental par les services du Ministère de l'éducation. A ce chiffre il convient de retrancher les élèves du pré-élémentaire, dont les données sont également fournies par le même ministère (chiffres généralement recensés par l'INSEE dans ses tableaux de l'économie régionale).

Les chiffres de la population sont traditionnellement fournis par l'INSEE suite au recensement de population, puis actualisés annuellement dans le cadre des estimations localisées de population (ELP) pour les régions et départements ; mais ces estimations localisées ne sont fournies que pour des tranches d'âge de 5 ans, ce qui oblige à opérer une règle de trois pour obtenir un chiffre estimatif pour les 6-22 ans (méthode utilisée sur l'étude du Grand Lyon). Dans le cas présent, néanmoins, nous avons pu nous appuyer sur les estimations directement opérées par le ministère de l'éducation, qui semblent plus précises.

Sources des données et informations complémentaires sur l'indice de niveau de vie en Île-de-France

Au niveau international, les données relatives au PIB/hab (PPA) pour l'IDH sont fournies pour l'essentiel par la Banque Mondiale, sur la base de prix collectés par les enquêtes du programme de comparaison international (PCI) et du PIB en monnaie locale selon les données économiques fournies par les statistiques économiques nationales (www.worldbank.org/data/icp > www.worldbank.org/data/icp).

Pour les pays de l'OCDE, c'est l'OCDE qui fournit les coefficients de parité de pouvoir d'achat (<http://www.oecd.org/dataoecd/61/56/1876133.xls>).

Le PIB régional est évalué chaque année par l'INSEE (données aisément disponibles sur Internet). Pour chaque année, la parité de pouvoir d'achat nationale correspondante a été appliquée pour le PIB de la région.

Chapitre 2 : l'IDH2, sources & informations complémentaires

Comme nous l'avons évoqué, la principale source d'information concernant la méthodologie de calcul de l'IDH-2 est l'étude menée à la Communauté urbaine de Lyon en début d'année 2006 pour le compte de la Mission Agenda 21⁵⁶.

Sources des données et informations complémentaires sur l'indice santé de l'IDH-2

Aux niveaux régional et départemental, les sources de données d'espérance de vie à la naissance sont les mêmes pour l'IDH-2 que pour l'IDH (Cf. ci-dessus). Au niveau communal, le calcul a été réalisé pour la période 1998-2000 par l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France) et l'INSEE dans le cadre de la publication du Tome 3 de l'Atlas des Franciliens⁵⁷. Pour un certain nombre de communes, en particulier celles des départements de la grande couronne, les résultats ne sont fournis qu'à l'échelle cantonale : dans ce cas précis nous avons attribué aux communes, par défaut, la valeur du canton auquel elles sont rattachées.

La formule calculatoire est celle décrite dans le texte, en utilisant un taux plafond de 85 ans et un taux plancher de 65 ans.

Pour ce qui concerne l'IDH-2 « à taux variables » nous avons pris les valeurs les plus basses et les plus hautes constatées dans les communes (ou cantons) de la région (mini : 75,22 ans, maxi : 83,12 ans).

Sources des données et informations complémentaires sur l'indice éducation-diplôme de l'IDH-2

Les données concernant le pourcentage de personnes âgées de plus de 15 ans non scolarisées et non diplômées sont issues des résultats du recensement de la population. Ces données sont donc fournies directement par l'INSEE à différents échelons géographiques : nation, région, départements, canton ou encore communes. Ces statistiques peuvent être extraites directement à partir du site Internet de l'INSEE, à la rubrique recensement :

⁵⁶ Boutaud A. (2006) *Faisabilité et pertinence du calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH) sur une agglomération : l'exemple de la Communauté urbaine de Lyon*, Rapport pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon, Mission Agenda 21, DPSA, 77 p.

⁵⁷ Pépin P. (2002) *Une durée de vie plus élevée en Ile-de-France, surtout au sud-ouest de la région*, in Atlas des Franciliens, tome 3 – Population et modes de vie, Insee, Iaurif, 113 p.

http://www.recensement.insee.fr/RP99/rp99/page_accueil.paccueil (thème « formation », « tableaux détaillés », choisir le tableau « FOR2 - pop de 15 ans ou plus par sexe et âge selon le diplôme »).

A partir de ce chiffre on détermine le pourcentage de personnes sorties du système scolaire avec un diplôme (100 - % de pop. de 15 ans ou plus sans diplôme) auquel on applique la formule calculatoire évoquée dans le Chapitre 1 (on fixe un taux plancher de 50% et un taux plafond de 100% de diplômés). Pour les petites communes on se méfierait néanmoins des résultats obtenus, jugés peu représentatifs.

Là encore, pour l'IDH-2 « à taux variables » nous avons pris les valeurs les plus basses et les plus hautes constatées dans les communes de la région en 1999 (mini : 65,2%, maxi : 100%).

Sources des données et informations complémentaires sur l'indice revenus de l'IDH-2

Pour les différentes échelles géographiques qui nous intéressent, les données relatives au revenu fiscal des ménages par unité de consommation sont issues des fichiers de la Direction Générale des Impôts, généralement disponibles auprès de l'INSEE. Dans le cas présent les données communales nous ont été fournies par les services de l'IAURIF pour l'année 2000, faute de données disponibles pour 1999.

Là encore les coefficients de parité de pouvoir d'achat sont ceux qui sont proposés pour la France par Eurostat et l'OCDE, directement téléchargeables sur Internet :

<http://www.oecd.org/dataoecd/61/56/1876133.xls>.

A partir de ces données on applique la formule calculatoire classique avec ici un taux plafond fixé à 25.000 US\$ et un taux plancher à 5.000 US\$.

Une fois de plus l'IDH-2 « à taux variables » utilise en guise de seuils plancher et plafond les valeurs les plus basses et les plus hautes constatées dans les communes de la région en 1999 (mini : 8.788 US\$, maxi : 36.792 US\$).

Chapitre 3 : l'IPH2, sources & informations complémentaires

Dans le chapitre 3 nous avons largement abordé les questions méthodologiques. Nous en faisons ici une rapide synthèse.

Sources des données et informations complémentaires concernant la probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans en Île-de-France

Comme nous l'avons noté, la probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans est en fait le complément à 100 de la probabilité de survie à 60 ans, chiffre que l'on obtient pour la France à partir des tables de mortalité et des estimations localisées de population (ELP) de l'INSEE.

Pour notre étude, les calculs ont été réalisés en Île-de-France et dans ses départements par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) pour l'année 2003.

Sources de données et informations complémentaires concernant le taux d'illettrisme en Île-de-France

Le taux d'illettrisme est défini par le PNUD comme la proportion des adultes de 16 à 65 ans ayant des difficultés à comprendre un texte suivi, c'est-à-dire se situant au niveau 1 de compréhension défini dans l'Enquête Internationale sur l'Alphabétisation des Adultes (EIAA). Comme nous l'avons souligné, en France l'enquête *Information et Vie Quotidienne* (IVQ) s'intéresse à un échantillon de population à peu près comparable à celui des enquêtes internationales qui nous intéressent ici (18 à 65 ans dans le cas de l'enquête IVQ). L'illettrisme y est défini comme une « situation face à l'écrit des personnes qui, bien qu'ayant suivi une scolarité en français pendant au moins cinq années, ne parviennent pas, seules et avec le seul recours de l'écrit, à comprendre efficacement un texte écrit portant sur des situations de la vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à transmettre efficacement un message par écrit ». Ce qui donnerait en France 12% de la population de 18 à 65 ans éprouvant de fortes difficultés face à l'écrit⁵⁸.

Ce protocole d'enquête et de mesure est néanmoins suffisamment différent du protocole EIAA pour que les résultats des deux enquêtes ne puissent être comparés. Pour la région et les départements, nous nous sommes donc contentés ici du chiffre de 16,4% qui est la moyenne des pays proches dans lesquels l'enquête internationale a été menée. On notera au passage que l'étude sur le Nord-Pas de Calais a pris par défaut un taux

⁵⁸ Murat F. (2004) *Les difficultés des adultes face à l'écrit*, INSEE Première n. 959

de 15,1% qui ne correspond pas au chiffre (16,4%) que nous avons trouvé dans les documents du PNUD pour l'année 2003.

Sources des données et informations complémentaires concernant le chômage de longue durée dans la population active en Île-de-France

Pour les raisons expliquées dans le texte, nous avons privilégié ici les données issues de l'enquête emploi. Pour la région Île-de-France, les données de l'enquête emploi sont téléchargeables directement sur le site Internet de l'INSEE, pour les années 2002 et 2003 (publication « L'enquête emploi en 2002 et 2003 », dans la collection « INSEE résultat ») : <http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=eec03/accueil.htm> ou : <http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=EEC03/dd/eec03-idf2003.htm>

Pour les estimations départementales en Île-de-France, faute de données exploitables à partir de l'enquête emploi, nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle la déformation observée au niveau régional entre les données de l'enquête emploi et les données enregistrées (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois de catégorie 1 : DEFM1) sont les mêmes qu'au niveau départemental : à partir des données enregistrées par l'ANPE, on répercute alors le même coefficient d'amplification pour estimer le pourcentage de chômeurs de longue durée au sens BIT dans la population active des départements. Ce coefficient d'amplification, pour l'année 2003, était en Île-de-France de 1,37. Il « suffit » donc de multiplier les chiffres des chômeurs des départements (au sens DEFM1) par ce coefficient pour obtenir une estimation du taux de chômage au sens du BIT.

Les chiffres des DEFM1 sont fournis en fin de mois par les ANPE ; nous avons utilisé pour notre part les chiffres en fin d'année, qui sont ceux publiés dans le Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Île-de-France⁵⁹.

Sources des données et informations complémentaires concernant le seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté monétaire correspond à 50% du revenu médian disponible des ménages, corrigé selon la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage. Les données utilisées au niveau international par le PNUD peuvent être assez hétérogènes, mais en France c'est essentiellement l'enquête sur les revenus fiscaux des ménages qui est utilisée. Des résultats sont fournis pour l'Île-de-France.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/rfc/chifcle_fiche.asp?ref_id=revop004&tab_id=2849

Par contre les taux de pauvreté monétaire les plus récents fournis par l'INSEE concernent l'année 2001. Cela ne pose néanmoins pas trop de problèmes puisque, au niveau international, les chiffres utilisés pour calculer l'IPH de 2003 datent de 1999-2000. Comme nous l'avons largement souligné, le principal problème consiste alors à choisir la population de référence pour définir le seuil de pauvreté monétaire en Île-de-France : population nationale ou régionale ? Les deux seuils sont proposés par l'INSEE. Le taux de pauvreté monétaire en Île-de-France passe de 3,7% dans la première hypothèse à 8,6% dans la seconde !

Enfin, pour les départements, faute d'enquête départementalisée, le taux de pauvreté monétaire a été estimé par la méthode suivante : on part de l'hypothèse selon laquelle l'amplification entre RMI et taux de pauvreté est la même pour les départements que pour la région. Les données concernant le pourcentage de la population bénéficiant du RMI par département sont fournies sur base des renseignements de la Caisse des Allocations Familiales et des estimations localisées de population de l'INSEE, telles que publiées par la MIPES⁶⁰.

Informations complémentaires concernant le calcul de l'IPH-3

Rappelons enfin que l'étude sur la régionalisation des indices du PNUD en Nord-Pas de Calais et région Wallonne, propose une formule de calcul simplifiée de l'Indice de Pauvreté Humaine : il s'agit d'une moyenne simple des quatre taux constitutifs de l'IPH-2 (au lieu d'une moyenne cubique).

Chapitre 4 : l'IPF, sources & informations complémentaires

L'essentiel des éléments méthodologiques sont décrits dans le chapitre 4. Nous précisons ici les sources des chiffres utilisés ainsi que les compléments de méthode nécessaires à l'estimation de l'IPF en Île-de-France. Précisons tout de même que l'IPF est calculé ici pour l'année 2003 à partir de données disponibles sur une période pouvant être plus large (2000-2005) pour certaines données, conformément à la méthode du PNUD.

⁵⁹ MIPES (2005) *Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Île-de-France*, Ed. Conseil régional Île-de-France & Préfecture de la région Île-de-France, 81 p.

⁶⁰ MIPES (2005) Op. cit.

Enfin, les pourcentages de population H-F (utilisés pour plusieurs sous-indices) sont ceux de l'INSEE dans ses estimations localisées de population (ELP) pour 2003.

Sources des données et informations complémentaires concernant la participation des femmes à la vie politique en Île-de-France

Pour l'indice PEER de participation des femmes à la vie politique, nous avons utilisé les chiffres du Sénat et de l'Assemblée Nationale. Les chiffres du Conseil régional ne sont fournis dans le texte qu'à titre indicatif. Ces chiffres peuvent être fournis par le Ministère de l'Intérieur. Dans le cas présent, les effectifs d'élu nous ont été fournis par le Conseil Régional (MIPES) pour la période en cours.

Sources des données et informations complémentaires concernant le pouvoir décisionnaire des femmes à la vie économique en Île-de-France

Il s'agit ici d'observer deux paramètres : la part des femmes occupant des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur (groupe 1 de la nomenclature CITP-88) et le pourcentage de femmes occupant des postes d'encadrement et fonctions techniques (groupes 2 et 3 de la nomenclature CITP-88 susmentionnée).

Faute de nomenclature identique à la CITP-88 en France, la méthode consiste à « reconstruire » les catégories de la nomenclature CITP-88 à partir de la nomenclature des CSP françaises. On inclut alors dans la catégorie 1 trois classes des CSP : les chefs d'entreprises de 10 salariés et plus, les commerçants et les cadres administratifs et commerciaux. La disponibilité de l'enquête emploi régionalisée en Île-de-France pour l'année 2003 nous laissait augurer d'une démarche assez facile à mettre en œuvre dans le cas qui nous intéresse. Malheureusement, les données régionalisées de l'enquête emploi concernant la répartition des CSP en Île-de-France ne sont fournies que sous forme agrégée, c'est-à-dire pour six classes de CSP au lieu de 32. Il nous faut alors soit nous reporter au recensement de 1999, soit partir du principe que, pour 2003, au sein de chacune des six classes agrégées de l'enquête emploi, les sous-catégories socioprofessionnelles étaient réparties en proportion sensiblement égale aux niveaux national et régional (on ré-impute donc la même proportion constatée au niveau national au sein de chaque classe régionale). Ce qui pour notre cas revient à estimer la part d'artisans qu'il faut retrancher de la CSP « artisans, commerçants et chefs d'entreprises » (puisque les artisans ne sont pas compris dans le groupe 1 de la CITP-88) ; et ensuite estimer la part de cadres administratifs et commerciaux de la CSP « cadres et professions intellectuelles », qu'on ajoutera à l'estimation précédente (commerçants et chefs d'entreprises) pour obtenir l'équivalent de la catégorie 1 de la CITP.

Pour les catégories 2 et 3 de la CITP-88 (*Professionals* et *technicians and associate professionals*), on obtient une bonne estimation des effectifs en regroupant cette fois-ci les CSP françaises suivantes : professeurs et professions scientifiques, cadres de la fonction publique, professions libérales, professions de l'information des arts et spectacles, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises (catégorie 2) ; instituteurs, professions intermédiaires et techniciens (hors agents de maîtrise) (catégorie 3). Pour l'Île-de-France, les données sont là encore agrégées (pas de détail des sous-catégories), on procède donc de la même manière que pour les effectifs de la catégorie 1 : c'est-à-dire qu'on opère une règle de trois pour appliquer les proportions observées au niveau national aux catégories régionales.

Cette méthode, que nous avons privilégiée pour l'instant afin de conserver les données 2003 de l'enquête emploi, donne des résultats qui semblent assez réalistes lorsqu'ils sont comparés aux résultats tirés du recensement de 1999. On peut donc également, à défaut, se satisfaire des données de la dernière année de recensement.

Enfin, pour la région Île-de-France et l'ensemble de la France, les données utilisées sont celles de l'enquête emploi qui peuvent être directement téléchargées sur le site Internet de l'INSEE (*L'enquête emploi en 2002 et 2003*, collection INSEE première) :

<http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=ECC03/dd/eec03.htm>

Sources des données et informations complémentaires concernant la maîtrise des ressources économiques tirées du travail par les femmes

Cette dimension est de loin la plus complexe à appréhender. Nous avons préféré détailler dans le chapitre 4 le déroulé des différentes phases de calcul afin que le lecteur saisisse mieux le contenu de l'indice et ce qu'il cherchait exactement à mesurer. Quelques précisions peuvent ici être apportées concernant les sources utilisées en région Île-de-France.

L'estimation de la part des femmes dans les revenus salariaux a été réalisée, faute de mieux, à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS), et ce bien que les revenus de la fonction publique ne soient pas couverts par les DADS. Les résultats des DADS sont là encore disponibles directement sur le site Internet de l'INSEE au niveau national :

http://www.insee.fr/fr/ppp/fichiers_detail/dads2003/telechargement.htm

L'INSEE fournit également directement la moyenne des salaires nets de prélèvements par sexe pour la région Île-de-France en 2003 :

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/rfc/chifcle_fiche.asp?ref_id=REVOP002&tab_id=2153

Le rapport entre revenus salariaux annuels moyens se fait ensuite en divisant le salaire moyen des femmes par celui des hommes. Ce chiffre englobe l'ensemble des salaires tirés des emplois à temps complet et partiel ; il est ensuite ramené à la proportion de femmes dans la population active (Source : INSEE, ELP), afin de refléter la « part des femmes dans les revenus salariaux » (39,6% en 2003 en Île-de-France).

La seconde phase consiste à estimer la part des femmes dans la production de richesse sur le territoire au cours d'une année donnée : on l'estime en appliquant au PIB (en US\$ et en PPA) le pourcentage précédemment calculé.

Le PIB régional est estimé annuellement par l'INSEE et le coefficient de parité de pouvoir d'achat par l'OCDE ou Eurostat (Cf. IDH pour le détail).

Pour le reste du calcul de l'IPF et de l'IPF-a, on renvoie le lecteur au détail du chapitre 4.
